
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08155201 4




BVEF
Le Bas



INSCRIPTIONS

GRECQUES ET LATINES,

RECUEILLIES EN GRÈCE

PAR LA COMMISSION DE MORÉE.

INSCRIPTIONS

GRECQUES ET LATINES,

RECUEILLIES EN GRÈCE

PAR LA COMMISSION DE MORÉE,

ET EXPLIQUÉES

PAR PH. LE BAS,

MAITRE DE CONFÉRENCES DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE GRECQUES
A L'ÉCOLE NORMALE.

1er CAHIER.

MESSÉNIE ET ARCADIE.

PARIS.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 24.

1835.

I.

MESSÉNIE.

1.

Fragment d'une inscription fort longue découverte pendant les fouilles exécutées dans le stade de Messène, et gravée sur une colonne de l'extérieur du portique. On n'a pu en lire que les trois dernières lignes qui ont été copiées par M. Ch. Lenormant. (Voyez *Expédition scientifique de Morée, section d'Architecture et de Sculpture, p.* 28.)

ϹΑΒΕΙΝΟϹΑΠΟΕΥΔΑΜΙΑϹ
ΤΡΟΦΙΜΟϹΑΠΟΕΠΑ....
ЄΡΟΔЄΙΤΟΥ

Ce fragment d'inscription, quelque court qu'il soit, offre trois exemples d'une confusion fréquente dans les monuments de ce genre, celle de ει substitué à ι [1], et réciproquement. On y voit aussi, ce qui est moins ordinaire, l'emploi alternatif des formes **E** et **Є** de l'*epsilon*.

[1] Voyez la dissertation épigraphique de M. Boissonade à la fin de *Lucae Holstenii Epistolæ ad diversos*, p. 437; et les notes de ce même savant sur la vie de Proclus par Marinus, p. 146.

La lacune indiquée à la seconde ligne ne peut exister. Il est évident que cette ligne doit se lier immédiatement à celle qui suit, et que celle-ci doit commencer non par un Є, mais par un Φ.

L'inscription doit donc être lue ainsi :

Σαβῖνος ἀπὸ Εὐδαμείας,
Τρόφιμος ἀπὸ Ἐπαφροδίτου.

Sabinus (fils?) d'Eudamie,
Trophimus (fils?) d'Épaphrodite.

Les deux noms de *Sabinus* et de *Trophimus*, qui probablement figuraient dans un catalogue dont les autres noms ont disparu, désignent-ils des vainqueurs, des agonothètes, ou toute autre magistrature relative aux jeux? c'est ce qu'il est, je crois, impossible de décider dans l'état où se trouve l'inscription, qui, d'ailleurs, doit se rapporter évidemment aux jeux, attendu qu'elle est gravée sur une colonne appartenant au stade. De plus, elle ne peut être que de l'époque romaine : le nom de *Sabinus* le prouve; car, prétendre aujourd'hui que la forme seule des lettres *epsilon* et *sigma* annonce un monument postérieur au siècle des Antonins [2], ou même d'Auguste [3],

[2] C'est l'opinion de Corsini, réfutée par Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 175.

[3] Paléographie de Montfaucon, p. 153. M. Nibby (*Giornale Arcadico*, Febb. 1819, p. 163), partageant l'erreur commune, fait spécialement dater ces formes du règne de Trajan. Il émet cette opinion, à laquelle du reste il ne paraît pas beaucoup tenir (ibid. p. 168), au sujet d'une inscription grecque en vers hexamètres, gravée sur un hermès acéphale de la Villa Négroni, qui fut acquis par Jenkins, et se trouve aujourd'hui au Musée du Vatican. Winkelmann (*Storia delle arti*, t. 2, lib. XI, c. 3, p. 370) et Visconti (*Catalogo di monumenti scritti del Museo di Tomm. Jenkins*, p. 36) n'en avaient pu lire que les cinq premiers vers. M. Nibby est parvenu à en déchiffrer deux autres. Je crois devoir la reproduire ici avec l'addition due à ce savant, parce que M. Jacobs, dans son édition de l'Anthologie Palatine, t. 3, p. CIII, n'en a donné que les cinq vers lus par Winkelmann, et que le journal Arcadique est

ce serait persister dans une erreur grave, puisqu'il est démontré de la manière la plus convaincante, que les formes Ϲ, Є sont beau-

assez rare en France. J'y ajouterai la restitution, fort conjecturale sans doute, mais peut-être assez vraisemblable, que j'ai faite de ce qui nous reste des cinq dernières lignes. On devra à cette restitution deux nouveaux vers qui complètent l'inscription.

Copie du monument, publiée par M. Nibby.

Θ Κ

ΠΑΤΡΙϹЄΜΟΙ ΖΗΝΩ
ΝΙΜΑΚΑΡΤΑΤΗЄϹΤΑΦΡΟΔΙ
ϹΙΑϹΠΟΔΔΑΔЄΑϹΤЄΑΠ.....
ЄΜΑΙϹΙΤЄΧΝΑΙϹΙΔΙЄΛΘΩΝ·
ΚΑΙΤЄΥΞΑϹΖΗΝΩΝΙΝЄΩ
ΠΡΟΤЄΘΝΗΚΟΤΙΠΑΙΔΙ
ΤΥΜΒΟΝΚΑΙϹΤΗΛΗΝΚΑΙ
ЄΙΚΟΝΑΑΥΤΟϹЄΓΛΥΨΑ
ΤΑΙϹΙΝЄΜΑΙϹΠΑΔΑΜΑΙϹΙ
ΤЄΧΝΑϹϹΑΜЄΝΟϹΚΛΥΤΟΝ
ЄΡΓΟΝ.ΝΘΑΦΙΛΗΑΛΟ
ΧΩΚΛΥ..ΝΗΚΑΙΠΑΙΔΙ
ΦΙΛΟΙϹ...ЄΥΞΑΤΑΦΟΝ
ΖΗϹΑϹ....ΩΝΚΥΜΑΙЄ
ΠΤΑΚΙΔЄΚΑЄΝΘΑΔЄ
..... ΙΜЄϹΘΑΑΜΑΟΙ
.......ΔЄϹΑΝΤЄϹΚ.
..... ΑΛΟΧΟϹΚΑΙϹ.
...... ΤΟϹΥΠΑΡ...

Version latine de M. Nibby.

(Les mots en italique indiquent les changements que j'ai cru devoir faire dans cette version.)

Diis Manibus.

Patria mihi Zeno-
ni beatissima est Aphrodi-
sias; multas vero urbes *confidens*
meis artibus *cum peragravissem*
et *cum struxissem* Zenoni juveni
præmortuo filio
bustum et columnam, et
imagines ipse sculpsi
meis manibus,
arte conficiens inclytum
opus. Hic ubi charæ uxo-
ri Clymenæ et filio
charis feci sepulcrum,
cum vixissem annos
septuaginta, jaceo. Hic
nunc jacemus simul
vita defuncti et
ego, et uxor et tu,
fili, qui primus mortuus es.

Θεοῖς Καταχθονίοις.

Πατρὶς ἐμοὶ Ζήνωνι μακαρτάτη ἐστ' Ἀφροδισιάς.
Πολλὰ δὲ ἄστεα πιστὸς* ἐμαῖσι τέχναισι διελθών,
Καὶ τεύξας Ζήνωνι νέῳ προτεθνηκότι παιδὶ
Τύμβον καὶ στήλην, καὶ εἰκόνας αὐτὸς ἔγλυψα,

* (f. πυστός. Voy. Etymolog. Magn., p. 323, 49. — Pour le sens donné à πιστὸς, Blomfield sur le Prométhée d'Eschyle, v. 653.)

coup plus anciennes et même fort antérieures à notre ère [4].

Je n'aurais point osé proposer le sens que j'ai donné aux mots ἀπὸ Εὐδαμείας et ἀπὸ Ἐπαφροδίτου, quelque plausible qu'il paraisse, s'il n'eût obtenu l'approbation du savant M. Letronne, juge si compétent en pareille matière. L'usage le plus constant, dans les formules de ce genre, c'est de mettre le nom du père ou de la mère au génitif, avec ellipse du mot υἱός [5], qui, quelquefois aussi, se trouve exprimé, et surtout au nominatif [6]. D'autres fois encore on emploie la formule ἐκ πατρός [7], ou πατρός seul [8], ou même encore la préposition ἐκ seule, en la faisant suivre du nom au génitif [9]. ἀπό, suivant Sturz (*Lexicon Xenophonteum*, t. I, p. 317), indique l'origine et la naissance; ce savant affirme même, que l'on dit aussi bien γίγνεσθαι ἐκ, que γίγνεσθαι ἀπό τινος (lisez γενέσθαι). Damm, dans son *Lexicon Homericum* [10], avance la même opinion, et cite de Pindare (Pyth. V,

Ταῖσιν ἐμαῖς παλάμαισι τεχνασσάμενος κλυτὸν ἔργον.
Ἔνθα φίλῃ ἀλόχῳ Κλυμένῃ καὶ παιδὶ φίλοισι
Τεῦξα τάφον, ζήσας δι' ** ἐτῶν κεῖμαι ἑπτακίδεκα.
Ἐνθάδε νῦν κείμεσθ' ἅμα, οἱ βίοτον τελέσαντες
Κἀγὼ καὶ ἄλοχος καὶ σὺ, παῖ, πρῶτος ὑπάρξας.

** (Nibby δέ.)

[4] M. Letronne, *Recherches pour servir à l'Hist. d'Égypte*, p. 11-12. M. Raoul Rochette, lettre à mylord Aberdeen, p. 18 et suiv.

[5] Lambertus Bos *de Ellipsi*, p. 506, éd. Schaefer.

[6] Βασιλεὺς μέγας Πτολεμαῖος υἱὸς βασιλέως Πτολεμαίου, κ. τ. λ. Inscription expliquée par M. Letronne, op. cit., p. 7; Θεόφραστος Ἐρέσιος, Μελάντα κναφέως υἱός. Diog. Laert. v, 36.

[7] Ἐλπίδος ἐκ μητρὸς καὶ πατρὸς Ἀρχιτέλευς, n° 1499 du *Corpus Inscript. gr.* de M. Boeckh.

[8] Diog. Laert. II, 16. Ἀρχέλαος, Ἀθηναῖος, ἢ Μιλήσιος, πατρὸς Ἀπολλοδώρου.

[9] Inscription de Rosette, l. 9, Βασιλεὺς Πτολεμαῖος.... ὁ ἐκ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Ἀρσινόης.

[10] P. 138, col. 3 de la nouvelle édition.

152), ἀπὸ ματρός, qui ne paraît pas se prêter à cette interprétation, et (Nem. V, 12)

Ἐκ δὲ Κρόνου καὶ Ζηνὸς ἥ-
ρωας αἰχματὰς φυτευθέντας
καὶ ἀπὸ χρυσεᾶν Νηρηΐδων.

où l'on voit figurer les deux prépositions dans le sens que je propose. Du reste, je ne pense pas qu'il faille adopter, comme une vérité absolue, la distinction que Damm établit entre ἀπὸ et ἐκ, dont le premier marque, dit-il, l'origine paternelle, tandis que le second indique la parenté maternelle. J'ajouterai que ce n'est pas le seul cas où ces deux prépositions soient employées indifféremment [11].

Je remarquerai encore, au sujet de *Sabinus fils d'Eudamie*, qu'il n'est pas rare de rencontrer ainsi le nom seul de la mère [12]. Parmi tant d'exemples qu'on pourrait en apporter, je n'en citerai qu'un seul, cette inscription si bien expliquée par M. Boissonade [13] :

ΔΗΜΟΣΘΕΝΗ
ΑΡΧΕΒΩΥΛΑΣ
ΧΑΙΡΕ

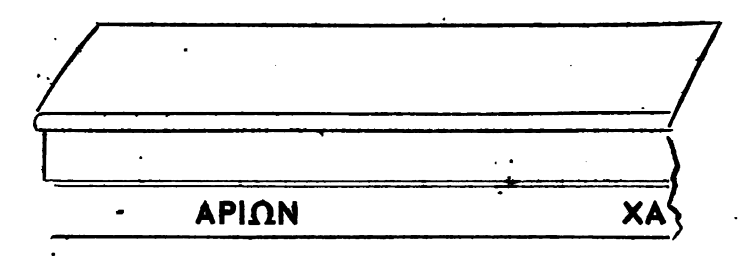
[11] M. Letronne, op. cit., p. 211.

[12] Le nom seul de la mère indiqué, semble annoncer que l'enfant est illégitime, ou que le père est mort. Aujourd'hui encore en Grèce le fils d'une veuve est désigné par le nom de sa mère.

[13] *Commentatio epigraphica*, p. 427.

2.

Inscription gravée sur un fragment de soffite ou d'architrave intérieure appartenant à un monument antique voisin du stade de Messène. A l'aide des débris encore existants, et parmi lesquels se trouve un autel circulaire, M. Blouet a recomposé l'ensemble de cet édifice, qui a environ 22 pieds d'élévation sur autant de largeur. Voyez Expédition scientifique de Morée, etc., p. 32. et 33, planche 31.



L'inscription dont il s'agit est en lettres de 2 pouces, et d'un beau style. Quelle que soit la distance qui sépare le N terminant le premier mot du X par lequel commence le second, il est constant, d'après l'état de la pierre, qu'aucune trace de caractères n'existe dans l'intervalle, et que la restitution doit porter seulement sur les deux dernières lettres.

Mais avant de songer à cette restitution, il paraît convenable de déterminer la place qu'occupait l'inscription dans le monument auquel appartenait la pierre où elle est gravée.

D'après les dimensions du fragment que le temps a respecté, en ajoutant à la suite de la fracture une distance égale à celle qui se trouve entre la troisième lettre du mot ΑΡΙΩΝ et le profil de l'extrémité, ainsi que la symétrie peut sembler l'exiger, cette pierre ne devait pas avoir plus de 8 à 9 pieds de long; d'où il suit qu'elle n'appartenait ni à la façade du monument, ni à l'architrave intérieure de la *cella*. Elle devait donc figurer sous le vestibule, et il paraît hors

de doute qu'elle était placée au-dessus de la porte du monument, c'est-à-dire à 12 pieds du sol.

En admettant cette supposition, il ne manquerait à la suite des deux lettres XA que trois autres lettres, et le mot χαῖρε se présente de suite à l'esprit. Dès-lors l'inscription devrait être ainsi lue :

Ἀρίων χαῖρε.

Arion, adieu!

formule que l'on rencontre si souvent sur les monuments funéraires [1], et d'après laquelle on pourrait penser que l'édifice en question n'était autre chose que le tombeau d'un personnage nommé *Arion*.

Quel serait cet Arion auquel on aurait élevé un pareil monument? Pausanias ne nous fournit aucune lumière à cet égard. De tous les hommes qui ont porté ce nom dans l'antiquité, le plus célèbre est sans contredit Arion de Méthymne. Sans doute il ne serait pas surprenant de trouver à Messène le culte de ce musicien célèbre, dont le mythe, comme on le sait, n'est que le reflet de celui de Taras, fondateur de Tarente [2], et que les Messéniens, à leur retour de Si-

[1] Voyez sur cette formule : Biagi, *Monum. gr. ex museo Jacobi Nanii*, p. 271 sqq.; Claudius, *Dissertatio de salutationibus veterum*, p. 131. Les Latins employaient dans le même sens les verbes *vale*, *salve*, et *ave* qu'ils écrivaient aussi *have*. Voy. Gruter., DCCXCIV, 2.

Une des formules les plus ordinaires était χρηστὲ ou χρηστὴ χαῖρε, que l'on faisait suivre quelquefois de quelque pensée philosophique exprimée en vers, comme dans une inscription trouvée en Asie-Mineure, vis-à-vis de l'île de Chio, et publiée dans le journal intitulé : Ἑρμῆς ὁ λόγιος, 15 juin 1812. Je la rapporterai ici, parce qu'elle n'a été donnée ni par M. Jacobs, dans son Anthologie palatine, ni par M. Welcker, dans son livre ayant pour titre *Sylloge Epigrammatum græcorum*.

. . . . . . χρηστὲ χαῖρε.

Οὐ τὸ θανεῖν ἐστι κακὸν, ἐπεὶ τό γε μοῖρ' ἐπέκλωσεν
ἀλλὰ τὸ πρὶν ἡλικίης καὶ γονέων πρότερον.

Je pense qu'il faut lire ainsi :

Οὐ τὸ θανεῖν κακόν ἐστιν, ἐπεὶ τόγε μοῖρ' ἐπέκλωσεν,
ἀλλὰ πρὶν ἡλικίης καὶ γονέων πρότερον.

[2] Voyez M. C. O. Müller, *Die Dorier*, t. 2, p. 399.

cile, pouvaient bien avoir rapporté dans leur patrie. Ce qui donnerait quelque force à cette opinion, c'est qu'il ne serait pas impossible de trouver des rapports entre l'aventure d'Arion et celle des enfants que les habitants de Messène, Μεσσήνιοι οἱ ἐπὶ τῷ πορθμῷ, envoyaient tous les ans à Rhegium avec un maître de chant et un joueur de flûte; et dont le vaisseau fut une fois abîmé avec eux dans les flots [3]. Mais, pour affirmer qu'il est ici question d'Arion de Méthymne, il faudrait qu'on eût retrouvé, sur les ruines de l'édifice, quelque emblème qui fît allusion à l'événement auquel ce chanteur dut sa célébrité, et auquel aussi se bornent tous les renseignements que les anciens nous ont transmis sur lui [4].

D'ailleurs, si le monument lui eût été consacré, il daterait sans doute de la reconstruction de la ville; et peut-on croire que Pausanias n'en eût rien dit, lui qui ne manque pas de mentionner la statue en bronze élevée à ce cytharœde sur le Ténare [5], et celle qu'on voyait dans le bois des Muses sur l'Hélicon [6]? Peut-on croire qu'on eût employé pour un personnage héroïque la formule χαῖρε, qui, lorsqu'on s'adresse aux dieux ou aux héros, est usitée seulement dans la poésie [7], jamais dans la langue monumentale? Peut-on croire que l'inscription d'un temple (car c'est vraiment un temple que nous avons sous les yeux) figurât, non sur le frontispice, mais sur l'architrave d'un vestibule où elle n'était pas en évidence?

D'un autre côté, il est difficile de croire qu'il s'agisse de quelque athlète nommé Arion, vainqueur dans le stade voisin de l'édifice.

[3] Pausanias, *Élide*, ch. 25.

[4] Une grande partie des passages anciens relatifs à Arion ont été recueillis par M. Plehn dans ses *Lesbiaca*, p. 166. Ajoutez-y Lucien, Dial. mar. VIII; Pausanias IX, 30; Suidas, au mot Ἀρίων; Ovide, Fastes, II, 79 sqq.; Solin, VII, 6; XII, 12. Voyez aussi Wyttenbach sur les œuvres morales de Plutarque, t. 2, p. 265, ed. Lips., et M. Creuzer *Progr. de Myth. ab art. prof.* 1803.

[5] *Laconie*, ch. 25.

[6] *Béotie*, ch. 30.

[7] Voy. Biagi, op. cit., p. 275.

Aurait-on élevé un temple à un athlète? Les tombeaux n'ont point cette forme, même quand ils renferment des hommes d'un rang distingué [8]. Les temples sont réservés aux dieux et aux personnages héroïques.

Que faut-il donc voir dans le monument qui nous occupe? Assurément un édifice construit sur un emplacement consacré du temps de la fondation de Messène par Épaminondas, et peut-être même avant; car il se trouve en dehors de l'alignement des murailles de la ville, qui ont dû suivre ses contours pour le renfermer dans leur enceinte. Des différents temples de Messène dont parle Pausanias [9], sans désigner leur position, il n'en est aucun qui paraisse avoir eu des dimensions assez restreintes pour qu'on puisse le placer ici. Mais après avoir parlé des différentes statues existant dans le gymnase de Messène, auquel probablement appartenait le stade, il nous apprend que là aussi se trouvait le monument d'Aristomène, καὶ Ἀριστομένους δὲ μνῆμά ἐστιν ἐνταῦθα [10]. Il ajoute même que les ossements de ce héros, rapportés, par ordre de l'oracle de Delphes, de Rhodes où il était mort [11], étaient renfermés dans ce lieu. Il est bien vrai que, d'après ce qu'il ajoute ensuite, ce monument ne devait être autre chose de son temps qu'un tombeau, τάφος, surmonté d'une colonne, κίων. Mais n'a-t-il pas pu se faire que, peu après lui, un petit temple ait été élevé sur l'emplacement occupé par ce tombeau? La colonne qui le surmontait et à laquelle on attachait le taureau sauvage qui devait être sacrifié à Aristomène, pouvait avoir été un

[8] Les tombeaux ont d'ordinaire, même dans leur plus grand développement, la forme d'une stèle ou d'une colonne. Voyez les tombeaux de Pompéi, celui de Cécilia Métella, etc. La forme la plus riche et la plus complète de ce genre de monuments, les ædicules, est encore bien loin de celle du monument qui nous occupe.

[9] Le temple d'Illithye, la chapelle des Curètes, les temples de Cérès, d'Esculape, de Messéné et l'Hierothysium. Voy. *Messen.*, ch. 31.

[10] *Messen.*, ch. 32.

[11] *Ibid.*, ch. 24.

jour, non pas ébranlée seulement, comme le désiraient les Messéniens [12], mais renversée à la suite de fréquentes secousses. Cette circonstance aurait motivé la construction d'un monument plus digne du héros de la Messénie, pour lequel la vénération était si grande que ce fut surtout lui qu'on invoqua lors de la construction de Messène [13]. Et cela ne serait pas sans exemple : Pausanias nous dit lui-même que sur le tombeau de Castor on avait élevé un temple, et c'est aussi un temple qui, suivant cet auteur, passait à Élis pour le monument sépulcral d'Oxylus [14].

Cette conjecture reçoit une certaine probabilité du témoignage de M. Blouet [15], qui reconnaît dans le monument tous les caractères de l'art grec, mais n'y voit rien qui s'oppose à ce qu'on le regarde comme de l'époque romaine. Restera toujours à expliquer l'inscription de ce temple; et, s'il est prouvé qu'on ne peut guère y voir une inscription funéraire, peut-être en supposant que la pierre avait le double de ses dimensions actuelles, c'est-à-dire 15 à 16 pieds, et rien ne contredit cette supposition, pourrait-on admettre que l'inscription se composait de trois mots, et lire :

Ἀρίων Χα...... [16] ἀνέθηκεν.

Arion, fils de Cha..., a élevé (ce temple),

et alors Arion serait le nom de l'architecte qui a bâti le temple, ou, plus vraisemblablement, du magistrat qui l'a consacré. J'avoue que dans le premier cas ce nom paraîtrait ici pour la première fois, et qu'il ne figure ni dans Félibien [17], ni dans le catalogue de Junius [18], ni dans celui de Sillig [19]. Mais ce ne serait pas une raison suffisante pour

[12] *Messen.*, ch. 32.

[13] *Ibid.*, ch. 27.

[14] *Lacon.*, ch. 13.

[15] Voyez p. 31.

[16] Χαριδήμου, Χαριξένου, ou tout autre nom commençant par Χα.

[17] *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes.*

[18] Fr. Junii *Catalogus Artificum.* Roterod., 1694, fol.

[19] *Catalogus Artificum.* Dresdæ et Lipsiæ, 1827, in-8°.

rejeter cette supposition. Ces catalogues, quelque complets qu'ils soient, tendent à s'accroître à mesure que la terre nous rend les trésors de l'antiquité qu'elle tenait enfouis, et peuvent dès à présent s'enrichir des recherches consciencieuses d'un savant académicien[20].

Ajoutons en finissant qu'on rencontre assez souvent sur les monuments des inscriptions qui rappellent le nom de celui qui les a construits[21].

[20] Voyez la lettre de M. Raoul Rochette à M. Schorn, *sur quelques noms d'artistes omis ou insérés à tort dans le catalogue de M. le docteur Sillig*, Paris, Didot, 1832, 8°.

[21] Félibien, op. cit., p. 26, 41, 45, 72, 96 et 97, en cite de nombreux exemples. Voyez aussi ceux que fournit M. Raoul Rochette, op. c., p. 67 et 92, et celui que présente l'inscription expliquée p. 12 de cet ouvrage. Cet usage se conserva dans le moyen âge, témoin cette inscription de la cathédrale de Ferrare, la plus ancienne inscription que l'on connaisse en langue italienne

NELMILLECENTOTRENTACINQVENATO
FOQVESTOTEMPLOAZORZICONSACRATO
FONICOLAOSCOLTOREEGLIELMOFOLOTORE.

3.

(*Voyez Expédition scientifique de Morée*, *p.* 42.)

ΚΟΙΝΤΟΣΠΛΩΤΙΟΣΕΥΦΗΜΙΩΝΕΠΕΣΚΕΥΑΣΕΝ

Κόϊντος Πλώτιος Εὐφημίων ἐπεσκεύασεν.

Quintus Plotius Euphémion a restauré.

Cette inscription, gravée sur l'architrave de l'une des deux niches pratiquées dans la cour circulaire où se trouve la porte de Mégalopolis, et qui, à en juger par les noms *Quintus Plotius*, appartient à l'époque romaine, est au nombre de celles que Fourmont a recueillies en Grèce. Elle a été publiée plusieurs fois. Dodwell qui l'a vue, sans la copier, l'a insérée dans son Voyage d'après le manuscrit de Fourmont [1]; plus tard, M. Stackelberg en a donné une copie fort inexacte, à la page 104 de son ouvrage sur le Temple d'Apollon à Bassae [2], et l'a interprétée d'une manière plus inexacte encore. Trompé par un passage de Pausanias [3] qui fait mention d'un Hermès qui se trouvait à la porte de Mégalopolis, il pense qu'il est question du rétablissement [4] d'une statue d'Euphemea, Euphemia, ou Euphémé, nourrice des Muses [5], dont le voisinage convient, dit-il, à Mercure,

[1] Tome II, p. 365.

[2] *Der Apollotempel zu Bassae in Arcadien.* Rome, 1826, in-fol.

[3] Ἰόντι δὲ τῆς Ἀρκαδίας ἐς Μεγάλην πόλιν ἐστὶν ἐν ταῖς πύλαις Ἑρμῆς, τέχνης τῆς Ἀττικῆς. Ἀθηναίων γὰρ τὸ σχῆμα τὸ τετράγωνόν ἐστιν ἐπὶ τοῖς Ἑρμαῖς, καὶ παρὰ τούτων μεμαθήκασιν οἱ ἄλλοι. Messénic., ch. 33.

[4] *Quintus Plotius hat die Euphemea wiederhergestellt.*

[5] Il renvoie à Pausanias, Béotie, ch. 29 et 30; mais il n'est question d'Euphémé qu'au ch. 29.

l'inventeur de la lyre. M. Boeckh, qui a inséré cette inscription dans son Recueil, sous le n° 1460, rejette cette explication, mais ne se prononce pas sur le genre de restauration dont il peut s'agir ici.

Il paraît certain que chacune des deux niches doit avoir contenu une statue, ou plutôt un Hermès suivant l'opinion de M. Blouet. M. Donaldson [6], d'accord en ce point avec M. Stackelberg, pense que l'inscription existant sur la niche gauche se rapporte, sans aucun doute, à la statue qui y était placée. Pour moi, il me semble difficile de se ranger à cet avis. La réparation d'un Hermès n'était pas un travail assez important pour qu'un artiste vînt en faire mention, non pas dans la partie du monument le moins en évidence, comme c'était l'usage[7], mais sur l'architrave même de la niche où cet Hermès était exposé. J'avais donc pensé dès le principe qu'il s'agissait d'une restauration plus importante, et qui se serait étendue à tout l'ensemble de la cour; toutefois M. Blouet assurant [8] que dans cette partie des murs de Messène on ne retrouve aucune trace de réparations, j'avais eu recours à une conjecture qui pût concilier la solennité du mot ἐπεσκεύασεν avec le témoignage de cet habile et ingénieux architecte.

« Ce qu'il y a de plus vraisemblable, disais-je[9], c'est que la niche contenait l'Hermès dont parle Pausanias, et qui, sous le rapport de l'art, devait avoir une certaine importance, puisque le savant voyageur croit devoir lui consacrer quelques lignes. Ce monument aura éprouvé quelque altération, peut-être même aura-t-il été renversé, et le magistrat, le citoyen, ou l'artiste qui l'a réparé ou relevé,

[6] *Antiquities of Athens and other places in Greece*, p. 21.

[7] Voyez, p. e., la statue dite du Gladiateur, où le nom du sculpteur Agasias est placé sur la partie la moins saillante du monument. Il en est de même de l'inscription de la Minerve qui se trouve à la villa Ludovisi; elle est gravée *sur le bord extérieur de la tunique.* M. Raoul Rochette, lettre à M. Schorn, p. 60.

[8] Expéd. scient. de Morée, p. 41.

[9] Ibid.

aura obtenu en récompense l'honneur d'une inscription qui rappelait le service rendu à la cité. »

Mais aujourd'hui, après un examen plus approfondi de la question et convaincu plus que jamais que les mots ἐπισκευάζω, ἐπισκευή, ἐπισκευαί [10], sont des expressions consacrées surtout pour les restaurations architecturales, je persiste à voir dans l'inscription dont je m'occupe en ce moment, l'indication d'un travail de cette nature, et dans Quintus Plotius Euphémion, le nom d'un magistrat ou d'un particulier qui aura fait relever ou embellir cette partie de l'enceinte de Messène, ou bien encore celui de l'architecte chargé de ce soin, et alors ce serait encore une addition à faire aux catalogues dont j'ai parlé dans le numéro précédent.

10 Voyez, pour cet emploi d'ἐπισκευάζειν, l'inscription rapportée par Xénophon. *Expéd. de Cyrus*, V, 3, 13. Voyez aussi Polybe, I, 36, 8, III, 24, 11, IV, 77, 5; pour ἐπισκευή, l'inscription de l'ancienne Thraconitis, citée par M. Letronne: *Recherches pour servir à l'histoire de l'Egypte*, p. 469; et pour ἐπισκευαί, Polybe XIII, 4, 6, et sur ce passage M. Raoul Rochette lettre à M. Schorn p. 77. Ἐπεσκεύασεν, quand il s'agit des monuments, répond à la formule latine *restituit*, dont je ne citerai pour exemple que l'inscription du temple de la Concorde à Rome :

[SENATVS. POPVLVSQVE. ROMANVS.]INCENDIO. CONSVMPTVM. RESTITVIT.

4.

(*Voyez Expédition scientifique de Morée*, *p.* 43.)

ΕΠΙΙΕΡΕΟΣΚΡΕΣΦΟΝΤΟΥΕΤΟΥΣΡΝΖ
ΑΓΟΝΟΘΕΤΗΣ
ΤΙΒ.ΚΛΑΥΔΙΟΣΚΡΙΣΠΙΑΝΟΥΥΙΟΣΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗΣ
ΙΕΡΟΘΥΤΑΙ
ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΣΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΥΝΟΒΙΟΣΑΙΛΙΑΝΟΣ
ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣΣΟΦΟΣΧΑΛΕΙΔΟΦΟΡΟΣΚΛΑΥΔΙΟΣ-
ΤΡΟΙΛΟΣ

Ἐπὶ ἱερέως Κρεσφόντου, ἔτους ρνζʹ,
ἀγωνοθέτης
Τιβ. Κλαύδιος Κρισπιανοῦ υἱὸς Ἀριστομένης,
ἱεροθύται
Ἀριστόβουλος Ἀριστοβούλου, Νόβιος Αἰλιανός,
γραμματεὺς Σόφος, χαλιδοφόρος Κλαύδιος Τρώϊλος.

Sous le prêtre Cresphonte, *l'an* 157,
agonothète
Tib. Claudius Aristomène, *fils de Crispianus*,
sacrificateurs
Aristobule fils d'Aristobule (et) *Novius Aelianus*,
greffier Sophus, *chalidophore Claudius Troïlus.*

Ce monument figure dans le *Corpus Inscriptionum græcarum* de M. Boeckh sous le n° 1297. La copie de M. Lenormant, comparée au texte de Walpole suivi par l'éditeur, ne présente que deux variantes : ligne 1, ΙΕΡΕΟΣ; l. 2, ΑΓΟΝΟΘΕΤΗΣ. J'ai cru devoir les

reproduire, sauf à rétablir les véritables leçons dans le texte en caractères courants.

M. Boeckh conjecture, d'après Reinesius [1], que l'ère suivie da cette inscription est l'ère achéenne, dont la première année date la soumission de l'Achaïe par les Romains, l'an de Rome 608, ava J.-C. 146. L'année 157 correspondrait donc à l'an de Rome 764-76 de notre ère 12-13, un an ou deux après l'adoption de Tibère pa Auguste.

Il est certain que la présence des noms *Tiberius Claudius* (l. 3 et *Claudius* (l. 6), ne permet pas de supposer cette inscriptio antérieure à l'époque où la famille Claudia obtint, dans la personn de Tibère, la puissance impériale; toutefois je pense que l'année 157 se rapporte, non à l'ère achéenne, mais à l'ère d'Actium [2], 30 ans avan J.-C. L'usage de prendre la victoire d'Octave sur Antoine pour point de départ d'une ère nouvelle s'était étendu jusqu'en Syrie [3], et on ne saurait s'étonner de le trouver établi en Grèce. Il est bien vrai qu'en Syrie [4] cette ère ne se montre plus sur les monnaies à partir du règne de Tibère; mais on peut présumer, avec quelque raison, qu'en Messénie, on la conserva sous ce prince par un sentiment de reconnaissance. La Messénie avait eu à se louer de Tibère. Tacite nous apprend [5] que dans la contestation qui s'éleva entre les Lacédémoniens et les Messéniens relativement à la propriété du temple de Diane Limnatide, la question fut jugée à Rome,

[1] *Syntagma inscriptionum antiquarum*, V, 52, p. 386. Reinesius y donne un résumé de l'histoire de Messénie.

[2] Voyez M. Ideler, *Handbuch der mathem. und technischen Chronologie*, t. I, p. 470. Il ne faut pas confondre cette ère avec l'ère d'Alexandrie, qui date, non du jour de la bataille d'Actium, mais du jour où cette ville fut prise. Elle diffère bien plus encore de celle que l'on désigne sous le nom d'*anni Augustorum*, dont le point de départ est l'an 27 avant Jésus-Christ.

[3] M. Ideler, l. c., et t. II, 628.

[4] Le même, l. c.

[5] Ann., IV, 43.

dans le sénat, en faveur des Messéniens, autant, sans doute, à cause de leur bon droit que grâce à la puissante recommandation, ou plutôt aux ordres de l'empereur. C'était assurément un genre de flatterie très-agréable à Tibère que de paraître tenir à une ère qui datait d'une victoire à laquelle sa famille devait l'empire, et l'on peut croire que les Messéniens ne le négligèrent pas. S'il en était ainsi, l'an 157 correspondrait à l'an 127 de notre ère; et il n'est pas surprenant que les noms de *Tiberius Claudius* et de *Claudius* se retrouvent encore à cette époque, puisque 20 ou 30 ans plus tard nous le voyons porté par le célèbre Hérode Atticus. [6] Quant aux noms de *Cresphonte* et d'*Aristomène*, on sait qu'ils furent célèbres dans les temps anciens de la Messénie [7], et l'on conçoit que l'esprit national les ait fait conserver.

A quelle solennité se rapporte notre inscription, qui ne peut être évidemment rangée que parmi les monuments religieux? Probablement à une cérémonie où devait figurer Bacchus, puisqu'il s'y trouvait un ministre chargé de porter le vin sacré, χαλιδοφόρος [8]; et cela

[6] Voyez Visconti, *Iscrizioni Triopee*, t. I, p. 243, des œuvres diverses de ce savant, publiées à Milan par le docteur J. Labus.—Les Grecs, quand ils eurent été soumis par les Romains, prirent souvent leurs noms, soit (voyez Harless, *de Nominibus Graecorum libellus*, p. 25) pour obtenir leur protection ou pour leur témoigner leur reconnaissance, soit (Visconti, l. c.) par suite de leur admission aux droits de citoyens romains.

[7] Voyez Pausanias, IV, 3 et 6.

[8] Χαλιδοφόρος *idem quod* ἀκρατοφόρος *qui in Bacchica pompa merum gestabat.* Boeckh, l. c. — Ce mot, dont il n'existe pas d'autre exemple, est formé de χάλις et de φέρω. Hesychius: χαλίς (lisez χάλις) ὁ ἄκρατος οἶνος. Schol. Apoll. Rh. I, 473: Ἀθηναῖοι δὲ τὸν ἄκρατον χάλιν λέγουσιν. Hipponax, cité par le scholiaste de Lycophron, 579: ὀλίγα φρονοῦσιν οἱ χάλιν πεπωκότες. Voyez encore Etym. M. 862, 36; Etym. Gud. 562, 36; Orion Theb. Etym. 162, 30; Casaubon sur Athénée, I, 7; M. Jacobs, *Animadv. in Athen.*, p. 231 sq.; Cuper, *Obss.* I, 11; Barker sur le grand Etym., p. 729, 6. Schneider sur Nicandre, Alexiph., 29. Le génitif de χάλις avait donc deux formes: χάλιος, qui est indiqué par les mots χαλίφρων (Etym. M. l. c.), et χαλίκρητον (Schol. Apoll. l. c.); et χάλιδος, d'où dérive χαλιδοφόρος. M. Lo-

doit d'autant moins surprendre qu'on sait par Pausanias [9] que Messène n'était pas étrangère à ce dieu. Toutefois, M. Boeckh est d'avis qu'il s'agit ici non pas d'une fête solennelle de Bacchus, mais des fêtes appelées *Ithomaea*, célébrées en l'honneur de *Jupiter Ithomate* [10], ou plutôt encore de quelque autre fête commune à tous les dieux. Ce qui porte surtout ce savant à adopter cette dernière opinion, c'est l'expression de ἱεροθύται qui annonce un ministère se rattachant à l'ἱεροθύσιον, monument où, suivant Pausanias [11], se trouvaient les statues de tous les dieux reconnus par les Grecs. Du reste, je ne partage pas l'avis de M. Boeckh, lorsqu'il prétend que dans le passage de Pausanias, relatif aux *Ithomaea*, rien n'indique qu'on célébrât des jeux à cette fête. Pausanias, au contraire, affirme et prouve qu'on y célébrait *aussi* dans les temps anciens un concours de musique, τὸ δὲ ἀρχαῖον καὶ ἀγῶνα ἐτίθεσαν μουσικῆς [12]. Or, dans cette phrase, le mot καὶ prouve évidemment la présence des jeux gymnastiques. On peut encore voir une preuve de la célébration des jeux durant les *Ithomaea*, dans une médaille de Messène publiée récemment par M. Millingen [13]. Jupiter y est représenté debout, nu,

beck sur Phryn., p. 326, indique la forme χάλιδες, mais sans citer aucun texte. Le mot χάλιξ, d'où dérive ἀκροχάλιξ qu'on rencontre dans Apollonius, IV, 433, et qui, suivant Hesychius, a le sens de ἡμιμέθυσος, avait, d'après le témoignage de ce lexicographe, le même sens que χάλις. C'est aussi celui que lui donne Philémon cité par Villoison dans ses notes sur le lexique d'Apollonius, au mot χαλίφρων.

[9] Pausanias, IV, 31.

[10] IV, 33.

[11] IV, 32 : Τὸ δὲ ὀνομαζόμενον παρὰ Μεσσηνίων Ἱεροθύσιον ἔχει μὲν θεῶν ἀγάλματα, ὁπόσους νομίζουσιν οἱ Ἕλληνες. Le ministère de ἱεροθύτης se trouve aussi mentionné dans des inscriptions d'Agrigente et de Malte. Voy. *Castelli inscript. Sic.*, p. 79 et 82. M. Boissonade, *Comm. Epigr.*, p. 420 et suiv., et J. Fr. Ébert, *Comment. de Siciliae veteris geographia*, etc., vol. I, P. I, p. 130.

[12] Voyez sur les ἀγῶνες μουσικῆς l'excellent article de M. Fix dans la nouvelle édition du *Thesaurus gr. ling. ab Henr. Stephano constructus*, fasc. 2, col. 586 et 587.

[13] *Ancient coins of Greek cities and kings, published by James Millingen.* London,

vibrant la foudre de la main droite; sur la gauche il tient un aigle éployé, et devant lui est un trépied, offrande ordinaire des vainqueurs aux jeux solennels. Autour du dieu on lit ΔΙΟΝ. ΙΘΩΜ. ΜΕΣΣΑΝΙΩΝ.

La présence du χαλιδοφόρος à des jeux célébrés en l'honneur de tous les dieux n'a rien qui doive surprendre. Sur les monuments choragiques, on voit presque toujours la Victoire qui de son œnochoé verse du vin dans la phiale qu'elle présente aux vainqueurs, soit dans les jeux gymnastiques, soit dans les jeux de la poésie et de la musique.

Cette inscription, que Cyriaque vit, dit-on, dans la citadelle de Messène, et qui a été copiée depuis dans cette ville par Cockerell et par Aberdeen, se trouve sur le tableau de la porte d'une chapelle byzantine située à l'O. du théâtre, et désignée dans le plan de Messène par la lettre *n*. On peut conjecturer que cet édifice occupe l'emplacement du temple de Sarapis et d'Isis, car il est voisin des ruines du théâtre. Or, suivant Pausanias [14], c'est près du théâtre que s'élevait le temple dont il s'agit. On se demandera peut-être comment notre inscription qui, comme on vient de le voir, ne peut se rapporter qu'à l'ἱεροθύσιον, se trouve aujourd'hui appartenir à un monument qui a remplacé le temple de Sarapis et d'Isis. On ne peut lever cette objection qu'en supposant, ce qui n'est certes pas sans exemple, que ce marbre aura été pris avec d'autres décombres de différents édifices pour servir à la construction de la chapelle où il se trouve aujourd'hui; et, en effet, M. Blouet nous apprend [15] qu'on voit dans les murs de cette église des fragments d'autels, des tronçons de colonnes qui doivent avoir figuré dans divers monuments.

1831, pl. IV, 20, et p. 63 du texte. Voyez sur cette médaille M. Raoul-Rochette, *Journal des Savants*. Septembre 1831, p. 564.

[14] IV, 32 ad fin.

[15] P. 26, pl. 22.

doit d'autant moins surprendre qu'on sait par Pausanias [9] que Messène n'était pas étrangère à ce dieu. Toutefois, M. Boeckh est d'avis qu'il s'agit ici non pas d'une fête solennelle de Bacchus, mais des fêtes appelées *Ithomaea*, célébrées en l'honneur de *Jupiter Ithomate* [10], ou plutôt encore de quelque autre fête commune à tous les dieux. Ce qui porte surtout ce savant à adopter cette dernière opinion, c'est l'expression de ἱεροθύται qui annonce un ministère se rattachant à l'ἱεροθύσιον, monument où, suivant Pausanias [11], se trouvaient les statues de tous les dieux reconnus par les Grecs. Du reste, je ne partage pas l'avis de M. Boeckh, lorsqu'il prétend que dans le passage de Pausanias, relatif aux *Ithomaea*, rien n'indique qu'on célébrât des jeux à cette fête. Pausanias, au contraire, affirme et prouve qu'on y célébrait *aussi* dans les temps anciens un concours de musique, τὸ δὲ ἀρχαῖον καὶ ἀγῶνα ἐτίθεσαν μουσικῆς[12]. Or, dans cette phrase, le mot καὶ prouve évidemment la présence des jeux gymnastiques. On peut encore voir une preuve de la célébration des jeux durant les *Ithomaea*, dans une médaille de Messène publiée récemment par M. Millingen [13]. Jupiter y est représenté debout, nu,

beck sur Phryn., p. 326, indique la forme χάλιδες, mais sans citer aucun texte. Le mot χάλιξ, d'où dérive ἀκροχάλιξ qu'on rencontre dans Apollonius, IV, 433, et qui, suivant Hesychius, a le sens de ἡμιμέθυσος, avait, d'après le témoignage de ce lexicographe, le même sens que χάλις. C'est aussi celui que lui donne Philémon cité par Villoison dans ses notes sur le lexique d'Apollonius, au mot χαλίφρων.

[9] Pausanias, IV, 31.

[10] IV, 33.

[11] IV, 32 : Τὸ δὲ ὀνομαζόμενον παρὰ Μεσσηνίων ἱεροθύσιον ἔχει μὲν θεῶν ἀγάλματα, ὁπόσους νομίζουσιν οἱ Ἕλληνες. Le ministère de ἱεροθύτης se trouve aussi mentionné dans des inscriptions d'Agrigente et de Malte. Voy. *Castelli inscript. Sic.*, p. 79 et 82. M. Boissonade, *Comm. Epigr.*, p. 420 et suiv., et J. Fr. Ébert, *Comment. de Siciliae veteris geographia*, etc., vol. I, P. I, p. 130.

[12] Voyez sur les ἀγῶνες μουσικῆς l'excellent article de M. Fix dans la nouvelle édition du *Thesaurus gr. ling. ab Henr. Stephano constructus*, fasc. 2, col. 586 et 587.

[13] *Ancient coins of Greek cities and kings, published by James Millingen.* London,

vibrant la foudre de la main droite; sur la gauche il tient un aigle éployé, et devant lui est un trépied, offrande ordinaire des vainqueurs aux jeux solennels. Autour du dieu on lit ΔΙΟΝ. ΙΘΩΜ. ΜΕΣΣΑΝΙΩΝ.

La présence du χαλιδοφόρος à des jeux célébrés en l'honneur de tous les dieux n'a rien qui doive surprendre. Sur les monuments choragiques, on voit presque toujours la Victoire qui de son œnochoé verse du vin dans la phiale qu'elle présente aux vainqueurs, soit dans les jeux gymnastiques, soit dans les jeux de la poésie et de la musique.

Cette inscription, que Cyriaque vit, dit-on, dans la citadelle de Messène, et qui a été copiée depuis dans cette ville par Cockerell et par Aberdeen, se trouve sur le tableau de la porte d'une chapelle byzantine située à l'O. du théâtre, et désignée dans le plan de Messène par la lettre *n*. On peut conjecturer que cet édifice occupe l'emplacement du temple de Sarapis et d'Isis, car il est voisin des ruines du théâtre. Or, suivant Pausanias [14], c'est près du théâtre que s'élevait le temple dont il s'agit. On se demandera peut-être comment notre inscription qui, comme on vient de le voir, ne peut se rapporter qu'à l'ἱεροθύσιον, se trouve aujourd'hui appartenir à un monument qui a remplacé le temple de Sarapis et d'Isis. On ne peut lever cette objection qu'en supposant, ce qui n'est certes pas sans exemple, que ce marbre aura été pris avec d'autres décombres de différents édifices pour servir à la construction de la chapelle où il se trouve aujourd'hui; et, en effet, M. Blouet nous apprend [15] qu'on voit dans les murs de cette église des fragments d'autels, des tronçons de colonnes qui doivent avoir figuré dans divers monuments.

1831, pl. IV, 20, et p. 63 du texte. Voyez sur cette médaille M. Raoul-Rochette, *Journal des Savants*. Septembre 1831, p. 564.

[14] IV, 32 ad fin.

[15] P. 26, pl. 22.

doit d'autant moins surprendre qu'on sait par Pausanias [9] que Messène n'était pas étrangère à ce dieu. Toutefois, M. Boeckh est d'avis qu'il s'agit ici non pas d'une fête solennelle de Bacchus, mais des fêtes appelées *Ithomaea*, célébrées en l'honneur de *Jupiter Ithomate* [10], ou plutôt encore de quelque autre fête commune à tous les dieux. Ce qui porte surtout ce savant à adopter cette dernière opinion, c'est l'expression de ἱεροθύται qui annonce un ministère se rattachant à l'ἱεροθύσιον, monument où, suivant Pausanias [11], se trouvaient les statues de tous les dieux reconnus par les Grecs. Du reste, je ne partage pas l'avis de M. Boeckh, lorsqu'il prétend que dans le passage de Pausanias, relatif aux *Ithomaea*, rien n'indique qu'on célébrât des jeux à cette fête. Pausanias, au contraire, affirme et prouve qu'on y célébrait *aussi* dans les temps anciens un concours de musique, τὸ δὲ ἀρχαῖον καὶ ἀγῶνα ἐτίθεσαν μουσικῆς[12]. Or, dans cette phrase, le mot καὶ prouve évidemment la présence des jeux gymnastiques. On peut encore voir une preuve de la célébration des jeux durant les *Ithomaea*, dans une médaille de Messène publiée récemment par M. Millingen [13]. Jupiter y est représenté debout, nu,

beck sur Phryn., p. 326, indique la forme χάλιδες, mais sans citer aucun texte. Le mot χάλιξ, d'où dérive ἀκροχάλιξ qu'on rencontre dans Apollonius, IV, 433, et qui, suivant Hesychius, a le sens de ἡμιμέθυσος, avait, d'après le témoignage de ce lexicographe, le même sens que χάλις. C'est aussi celui que lui donne Philémon cité par Villoison dans ses notes sur le lexique d'Apollonius, au mot χαλίφρων.

[9] Pausanias, IV, 31.

[10] IV, 33.

[11] IV, 32 : Τὸ δὲ ὀνομαζόμενον παρὰ Μεσσηνίων Ἱεροθύσιον ἔχει μὲν θεῶν ἀγάλματα, ὁπόσους νομίζουσιν οἱ Ἕλληνες. Le ministère de ἱεροθύτης se trouve aussi mentionné dans des inscriptions d'Agrigente et de Malte. Voy. *Castelli inscript. Sic.*, p. 79 et 82. M. Boissonade, *Comm. Epigr.*, p. 420 et suiv., et J. Fr. Ébert, *Comment. de Siciliae veteris geographia*, etc., vol. I, P. I, p. 130.

[12] Voyez sur les ἀγῶνες μουσικῆς l'excellent article de M. Fix dans la nouvelle édition du *Thesaurus gr. ling. ab Henr. Stephano constructus*, fasc. 2, col. 586 et 587.

[13] *Ancient coins of Greek cities and kings, published by James Millingen.* London,

vibrant la foudre de la main droite; sur la gauche il tient un aigle éployé, et devant lui est un trépied, offrande ordinaire des vainqueurs aux jeux solennels. Autour du dieu on lit ΔΙΟΝ. ΙΘΩΜ. ΜΕΣΣΑΝΙΩΝ.

La présence du χαλιδοφόρος à des jeux célébrés en l'honneur de tous les dieux n'a rien qui doive surprendre. Sur les monuments choragiques, on voit presque toujours la Victoire qui de son œnochoé verse du vin dans la phiale qu'elle présente aux vainqueurs, soit dans les jeux gymnastiques, soit dans les jeux de la poésie et de la musique.

Cette inscription, que Cyriaque vit, dit-on, dans la citadelle de Messène, et qui a été copiée depuis dans cette ville par Cockerell et par Aberdeen, se trouve sur le tableau de la porte d'une chapelle byzantine située à l'O. du théâtre, et désignée dans le plan de Messène par la lettre *n*. On peut conjecturer que cet édifice occupe l'emplacement du temple de Sarapis et d'Isis, car il est voisin des ruines du théâtre. Or, suivant Pausanias [14], c'est près du théâtre que s'élevait le temple dont il s'agit. On se demandera peut-être comment notre inscription qui, comme on vient de le voir, ne peut se rapporter qu'à l'ἱεροθύσιον, se trouve aujourd'hui appartenir à un monument qui a remplacé le temple de Sarapis et d'Isis. On ne peut lever cette objection qu'en supposant, ce qui n'est certes pas sans exemple, que ce marbre aura été pris avec d'autres décombres de différents édifices pour servir à la construction de la chapelle où il se trouve aujourd'hui; et, en effet, M. Blouet nous apprend [15] qu'on voit dans les murs de cette église des fragments d'autels, des tronçons de colonnes qui doivent avoir figuré dans divers monuments.

1831, pl. IV, 20, et p. 63 du texte. Voyez sur cette médaille M. Raoul-Rochette, *Journal des Savants*. Septembre 1831, p. 564.

[14] IV, 32 ad fin.

[15] P. 26, pl. 22.

---

doit d'autant moins surprendre qu'on sait par Pausanias [9] que Messène n'était pas étrangère à ce dieu. Toutefois, M. Boeckh est d'avis qu'il s'agit ici non pas d'une fête solennelle de Bacchus, mais des fêtes appelées *Ithomaea*, célébrées en l'honneur de *Jupiter Ithomate* [10], ou plutôt encore de quelque autre fête commune à tous les dieux. Ce qui porte surtout ce savant à adopter cette dernière opinion, c'est l'expression de ἱεροθύται qui annonce un ministère se rattachant à l'ἱεροθύσιον, monument où, suivant Pausanias [11], se trouvaient les statues de tous les dieux reconnus par les Grecs. Du reste, je ne partage pas l'avis de M. Boeckh, lorsqu'il prétend que dans le passage de Pausanias, relatif aux *Ithomaea*, rien n'indique qu'on célébrât des jeux à cette fête. Pausanias, au contraire, affirme et prouve qu'on y célébrait *aussi* dans les temps anciens un concours de musique, τὸ δὲ ἀρχαῖον καὶ ἀγῶνα ἐτίθεσαν μουσικῆς[12]. Or, dans cette phrase, le mot καὶ prouve évidemment la présence des jeux gymnastiques. On peut encore voir une preuve de la célébration des jeux durant les *Ithomaea*, dans une médaille de Messène publiée récemment par M. Millingen [13]. Jupiter y est représenté debout, nu,

beck sur Phryn., p. 326, indique la forme χάλιδες, mais saus citer aucun texte. Le mot χάλιξ, d'où dérive ἀκροχάλιξ qu'on rencontre dans Apollonius, IV, 433, et qui, suivant Hesychius, a le sens de ἡμιμέθυσος, avait, d'après le témoignage de ce lexicographe, le même sens que χάλις. C'est aussi celui que lui donne Philémon cité par Villoison dans ses notes sur le lexique d'Apollonius, au mot χαλίφρων.

[9] Pausanias, IV, 31.

[10] IV, 33.

[11] IV, 32 : Τὸ δὲ ὀνομαζόμενον παρὰ Μεσσηνίων Ἱεροθύσιον ἔχει μὲν θεῶν ἀγάλματα, ὁπόσους νομίζουσιν οἱ Ἕλληνες. Le ministère de ἱεροθύτης se trouve aussi mentionné dans des inscriptions d'Agrigente et de Malte. Voy. *Castelli inscript. Sic.*, p. 79 et 82. M. Boissonade, *Comm. Epigr.*, p. 420 et suiv., et J. Fr. Ébert, *Comment. de Siciliae veteris geographia*, etc., vol. I, P. I, p. 130.

[12] Voyez sur les ἀγῶνες μουσικῆς l'excellent article de M. Fix dans la nouvelle édition du *Thesaurus gr. ling. ab Henr. Stephano constructus*, fasc. 2, col. 586 et 587.

[13] *Ancient coins of Greek cities and kings, published by James Millingen.* London,

vibrant la foudre de la main droite; sur la gauche il tient un aigle éployé, et devant lui est un trépied, offrande ordinaire des vainqueurs aux jeux solennels. Autour du dieu on lit ΔΙΟΝ. ΙΘΩΜ. ΜΕΣΣΑΝΙΩΝ.

La présence du χαλιδοφόρος à des jeux célébrés en l'honneur de tous les dieux n'a rien qui doive surprendre. Sur les monuments choragiques, on voit presque toujours la Victoire qui de son œnochoé verse du vin dans la phiale qu'elle présente aux vainqueurs, soit dans les jeux gymnastiques, soit dans les jeux de la poésie et de la musique.

Cette inscription, que Cyriaque vit, dit-on, dans la citadelle de Messène, et qui a été copiée depuis dans cette ville par Cockerell et par Aberdeen, se trouve sur le tableau de la porte d'une chapelle byzantine située à l'O. du théâtre, et désignée dans le plan de Messène par la lettre *n*. On peut conjecturer que cet édifice occupe l'emplacement du temple de Sarapis et d'Isis, car il est voisin des ruines du théâtre. Or, suivant Pausanias [14], c'est près du théâtre que s'élevait le temple dont il s'agit. On se demandera peut-être comment notre inscription qui, comme on vient de le voir, ne peut se rapporter qu'à l'ἱεροθύσιον, se trouve aujourd'hui appartenir à un monument qui a remplacé le temple de Sarapis et d'Isis. On ne peut lever cette objection qu'en supposant, ce qui n'est certes pas sans exemple, que ce marbre aura été pris avec d'autres décombres de différents édifices pour servir à la construction de la chapelle où il se trouve aujourd'hui; et, en effet, M. Blouet nous apprend [15] qu'on voit dans les murs de cette église des fragments d'autels, des tronçons de colonnes qui doivent avoir figuré dans divers monuments.

1831, pl. IV, 20, et p. 63 du texte. Voyez sur cette médaille M. Raoul-Rochette, *Journal des Savants*. Septembre 1831, p. 564.

[14] IV, 32 ad fin.

[15] P. 26, pl. 22.

5.

(*Voyez Expédition scientifique de Morée*, *p.* 44.)

ЄΥΜΟΓΛΗΧΑΙΡЄ
ΑΤЄΙΜΗΤΟΥ Μ̊ ΑΤЄΙΜЄΤΟΥ
CΩΖΟΜЄΝΗC

Cette inscription qui, à en juger par la forme des lettres, doit être du second siècle après J. C.[1], a été publiée par M. Boeckh dans son précieux recueil, sous le n° 1496. Suivant lui, elle doit être lue ainsi :

Εὐμόλπη χαῖρε.
Ἀτειμήτου (τοῦ ?) Ἀτειμήτου.
Σωζομένης.

C'est-à-dire : *Eumolpé, adieu !*
[*Ce tombeau est aussi celui*] *d'Atimétus, fils d'Atimétus.*
[*Il est aussi celui*] *de Sozoméné.*

Tel est du moins le sens que semblent indiquer, et cette observation de l'éditeur : *genitivi nomina sunt sepultorum*, et l'explication du n° 1762, auquel il renvoie pour le développement de cette opinion.

Je ne pense pas que la conjecture du savant académicien sur la sigle Μ̊ puisse être admise comme satisfaisante. Il est vraiment im-

[1] Les lettres de notre inscription ont la même forme que celles du n° 1467 de la publication de M. Boeckh, auquel le savant éditeur assigne aussi cette époque.

possible d'y voir le signe abrégé de τοῦ; aussi lui-même ne présente cette explication que sous la forme d'un doute.

J'oserai donc à mon tour proposer une interprétation approuvée par MM. Letronne, Hase et Raoul-Rochette, ce qui doit me la faire regarder comme certaine:

Εὐμόλπη χαῖρε,
Ἀτιμήτου θύγατερ, μῆτερ δὲ Ἀτιμήτου
Σωζομένης.

Adieu, Eumolpé,
fille d'Atimétus, et mère d'Atimétus
[époux] de Sozoméné.

L'emploi du M, comme sigle du mot μήτηρ, n'est pas commun, je l'avoue, du moins en grec; on trouve plutôt MHT. MP.[2]. Les inscriptions latines, au contraire, offrent d'assez nombreux exemples de cette lettre tenant lieu du mot MATER [3]. Or il ne faut pas oublier que le monument qui nous occupe est d'une époque où les inscriptions grecques offrent souvent un caractère tout romain.

Quant au Θ indiquant le mot θυγάτηρ, il serait facile d'en citer de nombreux exemples[4]. On sait d'ailleurs que chez les Grecs c'était un usage assez commun que de donner au petit-fils le nom de son grand-père [5].

[2] Voy. Placentinus, *de Siglis veterum Graecorum*, p. 125. On trouve aussi MHEPA pour μητέρα dans une des inscriptions recueillies par le comte Vidua, pl. V.

[3] Gruter, 724, 7, et 727, 7.

[4] Corsini *Notae Graecorum*, p. 28; Placentinus, op. cit., p. 84 sq. et 122.

[5] Harless, *de Nominibus Graecorum*, p. 33. Il cite un passage de Démosthène *contra Macartatum*, p. 1039, qui ne laisse aucun doute à cet égard. Voyez aussi

Enfin la conjonction δὲ dont je fais suivre le mot μῆτερ est indiquée par la ligne qui, perpendiculaire aux deux jambages du M, forme avec la ligne brisée qui les unit un Δ renversé, position que le Δ a parfois dans les sigles [6]. Cette construction est d'ailleurs dans l'usage de la langue, aussi ne citerai-je d'autre autorité épigraphique que deux inscriptions copiées par le comte Vidua dans l'île de Chio [7] :

1.

ΑΡΤΕΜΙΣΙΑ
ΞΗΝΟΦΑΝΟΥ
ΘΥΓΑΤΗΡ
ΓΥΝΗΔΕ
ΠΟΣΕΙΔΙΠΠΟΥ

Ἀρτεμισία
Ξενοφάνους
θυγάτηρ
γυνὴ δὲ
Ποσειδίππου

Artemisia fille de Xénophane
et femme de Posidippe.

Platon, Lachès, p. 1, vol. I, p. 251, l. 10, ed. Bekker. ἡμῖν εἰσιν υἱεῖς οὑτοιί, ὅδε μὲν τοῦδε, πάππου ἔχων ὄνομα Θουκυδίδης, ἐμὸς δὲ αὖ ὅδε, παππῷόν τε καὶ οὗτος ὄνομ' ἔχει τοὐμοῦ πατρός· Ἀριστείδην γὰρ αὐτὸν καλοῦμεν.

[6] Comme dans la sigle ⩒, 50, résultant de la combinaison d'un Π avec un Δ. Voy. Placentinus, op. cit., p. 135.

[7] *Inscriptiones antiquae a Comite Carolo Vidua in Turcico itinere collectæ.* Paris, 1826. 8°. Tab. XL, 3 et 1.

2.

ΟΔΗΜΟΣ
ΑΒΡΟΣΥΝΗΝΞΗΝΙΔΟΣ
ΓΥΝΑΙΚΑΔΕ
ΑΠΕΛΛΩΙ (*sic*) ΤΟΥ ΘΕΟΜΝΙΔΟΣ

ὁ δῆμος
Ἀβροσύνην
γυναῖκα δὲ
Ἀπελλοῦ τοῦ Θεόμνιδος.

Le peuple
a élevé cette statue
à
Abrosyné fille de Xenide
et femme
d'Apelle fils de Theomnide.

Il resterait à justifier l'ellipse d'ἀνδρός. Je conviens qu'elle est rare, mais il me suffit qu'on en trouve des exemples pour qu'il me soit permis d'y avoir recours[8]. On sait d'ailleurs que l'ellipse du mot *conjux* se rencontre fréquemment dans les inscriptions latines.

L'explication que je donne du monument consacré à Eumolpé, se trouve appuyée par la conjecture de M. Boeckh sur l'inscription 743

[8] Voyez Schaefer sur les *Ellipses de Lambert Bos*, p. 21, et M. Boissonade sur les Héroïques de Philostrate, p. 307.

de son recueil, et confirmée par cette inscription du colosse de Memnon [9] :

ΓΑΙΟCΙΟΥΛΙΟCΔΙΟΝΥCΙΟC
ΑΡΧΙΔΙΚΑCΤΗCΘΕΩΝΟC
ΑΡΧΙΔΙΚΑCΤΟΥΥΟCΚΑΙ
ΠΑΤΗΡΗΚΟΥCΑΜΕΜΝΟ
ΝΟCΩΡΑCΠΡΩΤΗC

Γάϊος Ἰούλιος Διονύσιος ἀρχιδικαστὴς,
Θέωνος ἀρχιδικαστοῦ υἱὸς καὶ πατὴρ,
ἤκουσα Μέμνονος ὥρας πρώτης.

(Moi) Caius Julius Dionysius archidicaste,
fils et père de Théon archidicaste,
j'ai entendu Memnon à la première heure.

On voit dans cette inscription que le père et le fils de Dionysius portaient tous deux le nom de Théon, comme le père et le fils d'Eumolpé portaient celui d'Atimétus.

Disons encore que le nom de Sozoméné n'a rien qui doive surprendre. On trouve dans l'antiquité beaucoup de participes employés comme noms propres. M. Boissonade en cite de nombreux exemples dans sa dissertation épigraphique [10].

Depuis que j'ai donné cette explication dans la 9[e] livraison de l'*Expédition scientifique de Morée,* M. Ch. Lenormant a eu l'obligeance de me confier une copie des monuments écrits qu'il a recueillis en Grèce. Parmi les inscriptions transcrites par ce savant archéologue dans l'île d'Égine, il en est une qui confirme de la manière la plus

[9] N° XXVIII, p. 38, du mémoire de M. Letronne sur les incriptions du colosse de Memnon; dans les *Transactions of the Royal Society of litterature of London*, t. II.

[10] A la suite des lettres d'Holstenius, p. 434.

formelle et mon interprétation et l'ordre que j'assigne aux mots θύγατερ et μῆτερ. Aussi, bien que je doive en parler plus tard quand je m'occuperai des inscriptions d'Égine, il me paraît convenable de la joindre ici comme le complément indispensable de mon travail sur l'inscription funéraire d'Eumolpé.

ΑΡΣΙΝΟΗΗΦΑΙΣΤΙΟΥ
ΜΗΤΗΡΔΕΠΟΛΕΜΑΡΧΟΥ
ΧΡΗΣΤΗΧΑΙΡΕ

Ἀρσινόη Ἡφαιστίου
μήτηρ δὲ Πολεμάρχου,
χρηστὴ χαῖρε.

Adieu, bonne Arsinoé,
fille (ou *femme*) *d'Héphaestius et mère de Polémarque.*

6.

(*Voyez Expédition scientifique de Morée, page 45.*)

\ΑΙΛΙΟΝΑΥΡΗΛΙΟΝ
ΟΥΗΡΟΝΚΑΙΣΑΡΑ
ΟΙΕΛΛΗΝΕΣΕΥΧΑΡΙ
ΣΤΟΥΝΤΕΣΤΟΙΣΘΕΟΙΣ
ΚΑΙΑΙΤΟΥΜΕΝΟΙΤΑΑΓΑΘΑ
ΤΩΘΙΚΩΕΙΣΗΓΗΣΑΜΕΝΟ.
ΚΑΙΤΑΑΝΑΛΩΜΑΤΑΠΑΡΑΣΧΟΝ
ΤΟΣΤΙΒΚΛΣΑΙΘΙΔΑΚΑΙΛΙΑ
ΝΟΥΤΟΥΑΡΧΙΕΡΕΩΣΑΥ
ΤΩΝΔΙΑΒΙΟΥΚΑΙΕΛΛΑΔΑΡ
ΧΟΥΑΠΟΤΟΥΚΟΙΝΟΥΤΩΝ
ΑΧΑΙΩΝΑΝΕΣΤΗΣΑΝ

Cette inscription est gravée sur un piédestal en marbre blanc à moitié enfoui, qui se trouve près d'une fontaine à Messène. Comme Fourmont prétendait l'avoir copiée à Sparte, *in area theatri*, elle a été attribuée à cette ville par tous ceux qui l'ont reproduite d'après lui[1]. M. Boeckh, qui l'a insérée dans son recueil sous le n° 1318, affirme, sur le témoignage de M. Mustoxidès et de Fauvel[2], qu'elle appartient à Messène. La copie que l'on en donne ici, et qui a été

[1] Sainte-Croix, Gouv. fédérat. de la Grèce, p. 462, n° 2.; Angelo Mai, ad Front., t. I, p. xcvi; Osann, Auctar. Lex. Gr., p. 60, et Syllog. II, 10, p. 258.
[2] P. 646 et 922.

prise sur les lieux par M. Ch. Lenormant, ne laisse plus aucun doute à cet égard.

Cette copie, comparée au texte adopté par M. Boeckh, ne contient d'autre variante que l'absence du trait qui, à la fin de la ligne 6, indique la place de l'υ terminant le mot εἰσηγησαμένου, et celle de l'un des deux traits qui, à la première ligne, ont été pris par M. Osann pour les restes effacés d'un Μ, par M. Fauvel pour les lignes parallèles d'un Γ, mais qui ne peuvent être que les deux lignes convergentes d'un Λ.

Voici l'inscription en caractères courants; et comme la traduction française ne peut suivre assez littéralement l'ordre des mots, je crois devoir la faire précéder d'une version latine :

Λ. Αἴλιον Αὐρήλιον Οὖηρον Καίσαρα
οἱ Ἕλληνες εὐχαριστοῦντες τοῖς θεοῖς
καὶ αἰτούμενοι τὰ ἀγαθὰ τῷ οἴκῳ,
εἰσηγησαμένου καὶ τὰ ἀναλώματα παρασχόντος
Τιβ. Κλ. Σαϊθίδα καὶ Αἰλιανοῦ,
τοῦ ἀρχιερέως αὐτῶν διὰ βίου καὶ ἑλλαδάρχου,
ἀπὸ τοῦ κοινοῦ τῶν Ἀχαιῶν ἀνέστησαν.

Lucium Aelium Aurelium Verum
Caesarem, Graeci gratias agentes Diis
et precantes bona (omnia Caesarum) domo,
suadente et sumptus suppeditante
Tiberio Claudio Saïthida (eodem) et Aeliano,
pontifice maximo eorum ad vitae tempus et helladarcha,
publico et communi Achaeorum consensu posuerunt.

C'est-à-dire :

Sur la proposition de Tib. Cl. Saïthidès appelé aussi Aelianus,

grand-prêtre des Grecs à vie et helladarque, lequel a fourni les fonds, les Grecs rendant grâces aux dieux et faisant des vœux pour le bonheur de la famille impériale, ont, du consentement unanime des Achéens, élevé cette statue à Lucius Aelius Aurelius Verus César.

M. Boeckh prouve d'une manière irrécusable que cette inscription se rapporte, non comme le prétend M. Osann, à M. Aelius Aurelius Verus, qui n'est autre que M. Aurelius Antoninus le philosophe, mais bien à L. Aelius Aurelius Verus Commodus, désigné ordinairement par les seuls noms de Lucius Verus. Il démontre aussi que ce monument ne peut avoir été gravé avant l'an de Rome 914, de notre ère 161, où Lucius, qui jusqu'alors avait porté le nom de Commodus, reçut le titre de César et commença à être appelé Verus[3]; et il conjecture que c'est en commémoration de cette association à l'empire que fut élevée la statue qui surmontait le piédestal dont nous nous occupons.

Je ne répéterai point ici les diverses observations de M. Boeckh, son livre est trop connu pour que cela soit nécessaire; je m'attacherai seulement à quelques parties du texte sur lesquelles le plan de son ouvrage et l'extrême abondance des matières ne lui permettaient sans doute pas de s'arrêter.

L. 5. αἰτούμενοι τὰ ἀγαθά. Formule consacrée: μέλλετε δ'αἰτεῖν τοὺς θεοὺς τἀγαθά, Eschine contre Ctésiph., p. 70, l. 32, ed. de Henri Etienne; αἰτεῖσθαι ἀγαθὰ παρὰ θεῶν, Xen. Cyr. I. 6, 5; ἐπεύχεσθαι, συνεύχεσθαι τὰ ἀγαθά, Pollux 5, 129. Voyez, pour d'autres exemples, M. Fix au mot αἰτέω dans la quatrième livraison de la nouvelle édition du Trésor de Henri Etienne.

[3] Voy. Eckhel, Doctr. Num., t. VII, p. 87.

L. 6. τῷ οἴκῳ; suppléez Σεβαστοῦ ou Σεβαστῶν, ou bien encore σεβαστῷ. L'ellipse est ordinairement remplie[4].

Ibid. εἰσηγησαμένου. L'emploi de ce verbe d'une manière absolue n'est pas commun, du moins avec le sens de *faire une proposition dans une assemblée délibérante.* On en trouve un autre exemple à la ligne 3 de l'inscription d'*Olbiopolis*, publiée et expliquée par M. Raoul-Rochette dans ses *Antiquités grecques du Bosphore Cimérien,* p. 146 et suiv. On peut consulter les observations de ce savant, p. 169 et suiv. du même ouvrage. Platon a aussi employé ce mot sans régime, mais avec le sens *d'émettre une opinion, avancer une proposition* dans l'acception philosophique : Criton, pag. 48, A (ch. 8) : Οὐκ ὀρθῶς εἰσηγεῖ, εἰσηγούμενος τῆς τῶν πολλῶν δόξης δεῖν ἡμᾶς φροντίζειν περὶ τῶν δικαίων καὶ καλῶν καὶ ἀγαθῶν, καὶ τῶν ἐναντίων.

L. 7. τὰ ἀναλώματα παρασχόντος, formule moins commune que celle de προσδεξαμένου τὸ ἀνάλωμα, qui désigne le receveur des fonds destinés à la dépense. Voyez le recueil de M. Boeckh, 1328, 1329, 1351 *et passim.* Cet emploi de παρέχω n'est pas sans autorité[5].

L. 8. Je n'adopte qu'avec quelque répugnance la manière dont M. Boeckh lit les lettres ΚΑΙΛΙΑΝΟΥ. Je sais que Κ peut être considéré comme la sigle de καί; mais j'avoue que l'absence de l'article τοῦ devant les mots καὶ Αἰλιανοῦ me choque comme contraire à la langue. Aussi, sans le rapport qui existe entre Αἰλιανοῦ et Αἴλιον (l. 1), rapport par lequel on s'explique le dévouement de Saïthidès, il m'eût paru plus simple et plus convenable de lire Καιλιανοῦ, *Caeliani*, ce qui aurait fait supposer des relations entre notre personnage et la famille *Caelia.*

[4] Voy. M. Letronne, Analyse crit. du recueil d'inscript. de M. le comte Vidua, p. 5.

[5] Cf. Palaephat. de Incredib., ch. XXXVI, 16.

L. 10. La dignité d'Helladarque ne se trouve mentionnée dans aucun auteur, et elle n'est connue que par les inscriptions [6], d'où ce mot n'est passé que récemment dans les lexiques. On ne peut donc déterminer d'une manière bien précise quelles pouvaient être les fonctions de cette charge qui doit être postérieure à la domination romaine. Il est probable, cependant, que les Helladarques étaient pour la Grèce ce qu'étaient les Asiarques pour l'Asie mineure, c'est-à-dire les présidents des jeux publics de toute la Grèce [7]. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que, comme les Asiarques, ils cumulaient souvent cette charge avec celle de grand-prêtre [8], et que l'on mettait une différence entre l'Helladarque des Amphictions et l'Helladarque des Grecs [9], de même que sur les monuments de l'Asie on distingue et les Asiarques des confédérations [10] et les Asiarques des villes.

L. 11. ἀπὸ τοῦ κοινοῦ τῶν Ἀχαιῶν. Cette locution ἀπὸ τοῦ κοινοῦ, comme celle qui lui correspond en latin, *ex communi*, peut présenter deux sens : *aux frais de la commune*, ou *en vertu d'une décision de la commune*. Ce dernier était seul admissible, puisque les frais sont faits par Saïthidès.

[6] On la trouve encore aux nos 1124 et 1396 du recueil de M. Boeckh.

[7] Voy. la Dissertation de Van Dale de Pontif. Gr. et Asiarchis, p. 277 et suivantes.

[8] On en voit un autre exemple au n° 1124 de M. Boeckh.

[9] Ibid.

[10] Van Dale, p. 278 et 281.

II.

ARCADIE.

II.

ARCADIE.

PHIGALIE.

7.

Fragment d'inscription trouvé à Phigalie.

(Voyez *Expédition scientifique en Morée*, t. II, p. 29.)

ΜΑΣΙ
ΡΑΤΟΝΙ
ΜΙοΡΓΟΙΣ
ΔΩΡΟΝ

Cette inscription, qui a été copiée à Phigalie par M. Ch. Lenormant, paraît, par la forme des lettres et surtout par l'emploi de l'ὄμικρον minuscule, appartenir à l'époque romaine [1], ou du moins lui être peu antérieure [2]. Elle est écrite en petits caractères, comme le sont ordinairement les décrets, et la pierre où elle est gravée, est mutilée sur tous les côtés, ce qui semble annoncer que primitivement elle était beaucoup plus grande.

Le mot δῶρον qu'on lit à la quatrième ligne fait présumer, bien qu'on nè trouve guère d'exemples de cette formule dans les inscrip-

[1] Voyez les inscriptions 1325, 1426, 1460, 2058, du *Corpus Inscr. gr.*, de M. Boeckh.

[2] Voyez l'inscription 1534, op. cit. M. Boeckh la croit du temps de Pyrrhus

tions grecques[3], que ce monument appartient à la classe désignée par M. Boeckh sous le titre de *Donariorum et operum publicorum tituli*.

A qui ce don était-il fait? la ligne 3 nous l'indique; car il est impossible de n'y pas reconnaître les dernières syllabes du mot δαμιοργοῖς, forme propre au dialecte achéen[4], au lieu de la forme commune δημιουργοῖς.

Dès lors le nom du donataire doit se trouver dans les premières lignes, et si l'on veut bien se rappeler que l'Ω peut souvent être confondu avec l'O, surtout quand la partie inférieure de la première de ces deux lettres a été effacée par le temps, on ne trouvera rien de forcé dans la restitution que je propose :

[ΔΑ]ΜΑΣΙ[ΑΣ]
[ΜΑ]ΡΑ[Θ]ΩΝΙ[ΟΣ]
[ΔΑ]ΜΙοΡΓΟΙΣ
ΔΩΡΟΝ

[3] On ne peut nier que cette formule ne soit tout-à-fait dans le génie de la langue, témoin ce vers de Philiscus cité par Héphestion (p. 53, éd. de Gaisford, 56 de l'éd. de Leipzig) comme exemple du vers choriambique hexamètre :

Τῇ χθονίῃ μυστικὰ Δημήτρί τε καὶ Φερσεφόνῃ καὶ
Κλυμένῳ τὰ δῶρα.

Toutefois le seul exemple épigraphique que je puisse citer c'est l'inscription rapportée par L. Castelli, *Inscr. Sic.*, Cl. XVII, 1, et qu'on regarde comme du VI[e] ou du VII[e] siècle de l'ère chrétienne, mais qui est probablement beaucoup plus ancienne. La formule équivalente D. D. est fréquente sur les inscriptions latines. Or, nous avons eu déja occasion de remarquer, t. 1, p. 44, qu'à partir du I[er] siècle les inscriptions grecques ont souvent un caractère tout romain.

[4] Voyez Athen., p. 466 sq. Maittaire, *de Dialectis*, p. 166, D (227, ed. Sturz.); Boeckh, *Corpus inscript. græc.*, ad 4, 1542, 1543, 1567. Peut-être pourrait-on voir dans l'ὄμικρον minuscule une abréviation de la diphthongue ου, rôle qu'il joue évidemment à la ligne 35 de l'inscription 1688 du *Corpus inscript. gr.*

Δαμασίας
Μαραθώνιος [5]
δαμιοργοῖς
δῶρον.

Damasias de Marathon a offert ce don aux Démiurges.

Le nom de Damasias se trouve dans Pausanias[6] et dans Lucien[7], et paraît, de tous ceux qu'on pourrait proposer, tels que Δαμάσιππος, Δαμασκὸς, celui qui convient le mieux ici par sa forme et par ses dimensions.

Mais que faut-il entendre par le mot δαμιουργοῖς? Ici se présente une difficulté qu'il paraît difficile de résoudre. Le mot δημιουργὸς dans son acception première signifie *un ouvrier qui travaille pour le public*, puis il a reçu tous les sens métaphoriques que peut avoir chez nous le mot *artisan*, et s'est même appliqué à la divinité comme l'*artisan*, l'*ouvrier* par excellence; c'est dans ce dernier sens qu'on le rencontre dans Platon[8], dans Xénophon[9], et postérieurement chez les écrivains néoplatoniciens[10]. Une inscription d'Athènes, publiée par M. Boeckh[11], donne à Tibère le nom de θεὸς δημιουργός;

[5] La lettre T de la seconde ligne peut être regardée comme douteuse.

[6] VII, 6. C'était le nom d'un chef des Achéens, petit-fils d'Oreste.

[7] Dial. Mort., X, 5, t. I, p. 366. Lexiph. II, t. II, p. 333, ed. Reitz. C'était le nom d'un athlète célèbre, vainqueur aux jeux olympiques. Ol. CXV. 320 ans av. J.-C.

[8] Timée, p. 41. A et passim. Cic. de N. D. 1, 8. Cf. Io. Tideman Dissertatio litter. *de Deo Platonis*. Amst., 1830, in-8°, p. 36, 78, 84, etc.

[9] Memor., 1, 4, 7 et 9.

[10] Maxi Tyr. Dissertatio XVII, 12, et surtout Julien *de Deo Sole* passim.

[11] Corpus Inscr. græc., 318.

ce qui prouve que cette dénomination appliquée aux dieux avait cours à cette époque, et ne se bornait plus à figurer dans les écrits des philosophes. Dès lors rien ne s'oppose à ce qu'au moyen d'une légère addition au commencement et à la fin de la troisième ligne, addition que l'état du monument autorise, nous lisions l'inscription qui nous occupe ainsi qu'il suit :

Δαμασίας
Μαραθώνιος
τοῖς δαμιοργοῖς θεοῖς
δῶρον.

Damasias de Marathon offre ce don aux Dieux créateurs.

Resterait à déterminer quels sont ces δημιουργοὶ θεοί. Je pense qu'il s'agit ici d'Apollon et de Diane, considérés, d'après les idées néo-platoniciennes, et peut-être d'après des idées plus anciennes, comme les symboles de la lumière vivifiante. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'Hésychius explique le mot δημιουργὸς par ces mots : ὁ ἥλιος [12]. Or, si l'on réfléchit qu'Apollon et Diane sont deux divinités presque inséparables [13], qu'à eux plus qu'à tout autre convient l'épithète de δημιουργὸς, qu'enfin l'inscription dont nous nous occupons a été trouvée à Phigalie, dans un lieu où Apollon et Diane étaient l'objet d'un culte tout particulier [14], peut-être trouvera-t-on que cette explication n'est pas sans vraisemblance. L'absence des monuments où se trouverait le titre de δημιουργοί donné aux dieux ne saurait être

[12] Δημιουργός· ὁ ἥλιος, ὅτι πάντα πέσσει καὶ θέρει, suivant la correction d'Hemsterhuis.

[13] Voyez notes 150-160.

[14] Pausanias VIII, 39 et 41.

un motif suffisant pour repousser l'interprétation que nous proposons, puisque, comme on vient de le voir, déja sous Tibère la flatterie s'était emparée de cette dénomination, ce qui fait supposer qu'elle était d'un usage bien antérieur.

On demandera peut-être comment on peut concilièr le sens complet donné au fragment que nous publions, avec les dimensions beaucoup plus considérables que M. Lenormant suppose à la pierre. Il est facile de répondre à cette objection. Les quatre lignes conservées étaient vraisemblablement les dernières de l'acte de donation et en formaient pour ainsi dire le résumé, comme dans l'inscription de Salamine publiée par M. Raoul-Rochette [15], et depuis par M. Boeckh [16]. Nous verrons encore un exemple de cet usage dans une grande inscription d'Égine dont nous aurons occasion de parler plus tard.

Il est un autre sens du mot δημιουργὸς que nous n'avons pas encore signalé, et que nous ne pouvons cependant passer sous silence. Ce mot désignait aussi les magistrats populaires du Péloponèse, des Doriens [17] et des Thessaliens. Il se représente souvent dans les historiens de la ligue achéenne [18]. Si l'opinion que nous avons développée plus haut semblait trop hardie, peut-être pourrait-on voir ici dans le mot δαμιοργοῖς l'indication de magistrats achéens dont les noms devaient se trouver dans les lignes précédentes; et conjecture pour conjecture, je crois qu'il vaut encore mieux s'en tenir à cette dernière.

Ainsi donc, en attendant des preuves qui ne permettent plus d'élever aucun doute sur mes premières conjectures, je m'arrêterai

[15] Antiquités du Bosph. Cimm., p. 204 et suiv.

[16] Corpus inscr. gr., 108.

[17] Voyez les preuves recueillies dans la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ*, de Henri Estienne, vol. II, fasc. IV, p. 1075 et suiv.

[18] Polyb. XXIV, 5, 16. Tite-Live, XXXII, 22; XXXVIII, 30. Plut. Arat. 43. Cf. Boeckh., Corpus Inscr. gr., 4, p. 11, 1193 et 1542.

à la restitution suivante, qui a d'ailleurs l'avantage de ne rien changer au texte :

[ΔΑ]ΜΑΣΙ[ΑΙ]
[ΚΑΙΣΤ]ΡΑΤΩΝΙ
[ΔΑ]ΜΙοΡΓΟΙΣ
ΔΩΡΟΝ

Δαμασίᾳ
καὶ Στράτωνι
δαμιοργοῖς
δῶρον.

Don offert à Damasias et à Straton Démiurges.

MÉGALOPOLIS.

8.

Inscription gravée sur une stèle funèraire au-dessus d'un bas-relief représentant une figure d'homme en pied. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 47, pl. 40, fig. II.)

ΙΙΙϹΤΟΚΡΑΤΗ
ΧΑΙΡΕ

Cette inscription a été publiée par M. Boeckh dans le *Corpus inscriptionum græcarum* sous le n° 1539, mais d'après une copie moins exacte que celles qui m'ont été remises par MM. Blouet, Ch. Lenormant et Virlet. Je reproduis ici la copie de M. Blouet, parce qu'elle paraît être la plus fidèle, bien qu'elle soit en même temps moins complète que celle de M. Virlet. En effet celle-ci offre un Γ au commencement et un Η à la fin de la première ligne. La copie de M. Lenormant est ainsi conçue :

Ι ΙΟΤΟΚΡΑΤΙ
ΧΑΙΡΕ

Je crois que ce monument doit être lu de la manière suivante :

ΠΙϹΤΟΚΡΑΤΗ
ΧΑΙΡΕ

Πιστοκράτη χαῖρε.

Adieu, Pistocrate!

M. Boeckh, se fiant à une copie de M. Mustoxydi qu'il avait sous les yeux[1], a lu à la première ligne Πιστόκρατες, ce qui est assurément la forme régulière du vocatif de Πιστοκράτης, mais ce qui, à en juger par le dessin de M. Blouet, n'est pas la véritable leçon. Les noms propres contractes en ης sont souvent sur les inscriptions déclinés comme s'ils appartenaient à la première déclinaison. Ainsi au n° 1153 du *Corpus* on rencontre le vocatif Μενεκράτη; au n° 130 (du Musée royal 662) le génitif Καλλισθένου que M. Boeckh défend de changer en Καλλισθένοὺς (*ne corrige* Καλλισθένους); aux n°s 610, 643 et 649, Φιλοκράτου, Καλλικράτου, Πολυκράτου, et même 633, Ἐπιγένου, au lieu duquel M. Boeckh, peu d'accord ici avec lui-même, propose de lire Ἐπιγένους, correction que je ne serais pas disposé à admettre[2]. Du reste cette déclinaison, contraire à l'usage des bons auteurs, paraît avoir été amenée par les accusatifs Σωκράτην, Ἀντισθένην, etc. que l'on rencontre chez les meilleurs écrivains[3].

Le nom de Pistocrate n'est pas inconnu dans l'antiquité. C'était celui que, suivant le texte formel de Pausanias[4], portait le père de Pyrrhon le philosophe. Il est bien vrai que Diogène de Laerte[5], Suidas[6] et Eudocie affirment[7] que le père de Pyrrhon s'appelait Plistarque; mais le témoignage de Pausanias doit mériter la préférence, puisqu'il repose sur un monument que la ville d'Élis avait élevé en l'honneur de Pyrrhon, né et mort dans ses murs, et dont elle devait être fière. Ce monument consistait en une statue sur la base de laquelle le voyageur avait sans doute lu une inscription conçue à peu près en ces termes :

[1] La première ligne y est ainsi figurée : ...ICTOKPATL.

[2] Voy. sur cette forme du génitif des noms en ης, gén. ους, Chishull, *Ant. Asiat.*, p. 149, note 9, et M. Boissonade sur Callimaque, p. 208.

[3] Voy. Matthiæ gr. gr., § 78, Rem. 1.

[4] VI, 24, 4.

[5] IX, segm. 61.

[6] Voc. Πύῤῥων.

[7] Villoison, Anecd. gr., t. I, p. 368.

ΠΥΡΡΩΝ
ΠΙΣΤΟΚΡΑΤΟΥΣ.

Cette statue fut probablement élevée peu de temps après la mort de Pyrrhon, à une époque où il ne pouvait exister d'incertitude sur l'origine du philosophe. Diogène de Laerte, au contraire, que Suidas et Eudocie ont copié, s'en réfère à l'historien Dioclès, dont le livre sur la vie des philosophes est de beaucoup postérieur à Pyrrhon, qui florissait sous Alexandre, c'est-à-dire vers 330 avant J.-C. En effet Dioclès ne peut avoir écrit avant le milieu du second siècle qui a précédé notre ère, puisque dans son livre figurait la vie de Chrysippe[8], mort en 207 avant J.-C. Son texte d'ailleurs pouvait avoir été altéré par les copistes, tandis qu'une inscription, conservée dans un édifice public, ne devait avoir subi aucune modification.

La stèle funéraire où se trouve gravée notre inscription était-elle consacrée au père de Pyrrhon? c'est ce qu'il est impossible d'affirmer et de nier. Il n'y aurait rien d'étonnant que Pistocrate, probablement né à Élis, fût mort à Mégalopolis, et le monument que l'on publie ici paraît d'un style assez pur pour être regardé comme du siècle d'Alexandre. Nous avons déja prouvé[9] qu'on ne peut tirer un argument négatif de la forme des lettres. Ce qu'il y a de certain, c'est que la figure sculptée sur la stèle de Pistocrate est vêtue du τριβώνιον ou manteau de philosophe. Or, qui empêcherait de croire que le père de Pyrrhon ait été lui-même philosophe, ou le soit devenu à l'exemple de son fils?

Je donne cette conjecture pour ce qu'elle vaut; mais ce qui me paraît un fait incontestable, c'est que le père de Pyrrhon s'appelait Pistocrate et non Plistarque.

[8] Diog. Laert. VII, 179.
[9] T. I., p. 28.

9.

Inscription gravée sur un socle de vingt-un centimètres de large sur douze de hauteur. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 47, Pl. 38, fig. II.)

ΓΥ
ΓΕΟΙΣΧ ΑΣΙΛ

Si ce socle, brisé aux deux extrémités, surmontait, comme cela est présumable, une base en forme d'autel, et si, comme l'atteste M. Blouet, la première lettre et les dernières de la seconde ligne sont douteuses, peut-être pourrait-on lire :

ΘΕΟΙΣ ΧΘΟΝΙΟΙΣ

θεοῖς χθονίοις

Aux dieux infernaux,

formule très-fréquente sur les monuments funéraires. Mais les deux lettres ΓΥ de la première ligne, si elles existent réellement sur la pierre, ce que je serais disposé à révoquer en doute, rendent, j'en conviens, cette conjecture très-peu probable.

10.

Fragment d'inscription trouvé à la porte d'une chapelle de Sinano.
(Voyez *Expédition scientifique en Morée*, t. II, p. 48.)

RI·AVG·ETCIVITATI·ITA·
\ ·VT·PROMISERAT·ANA·I
S·TAVRISCVS·PONTEM·FECIT
ATOPI ΚΑΙΣΑΡΙ ΚΑΙ ΤΗ ΠΟΛΕΙ
ΡΙΣΚΟΣ·ΕΠΟΙΗΣΕ·ΤΗΝ ΓΕΦΥΡΑΝ·ΧΑΘΩΣ
ΑΤΑ ΤΟ ΔΟΓΜΑ ΤΩΝ ΣΥΝΕΔΡΩΝ ΕΦΩ
ΙΑΥΤΟΝ ΤΟ ΕΠΙΝΟΜΙΩΝ ΚΑΙ ΒΑΛΑΝΩΙ
ΙΕΧΕΙ ΘΡΕΜΜΑΤΩΝ ΔΙΑΒΙΟΥ

Ce monument a été publié pour la première fois d'une manière tout à fait inexacte par J. Cartwright. M. Pouqueville a reproduit cette copie dans son Voyage en Grèce [1], et c'est d'après cette même copie que M. Boeckh l'a inséré dans son recueil sous le n° 1537. Le texte que nous publions à notre tour est très-différent de celui qui a été donné avant nous, mais beaucoup plus exact. Il nous en a été remis deux copies faites, l'une par M. de Gournay et l'autre par M. Ch. Lenormant. Voici les principales variantes qu'elles présentent :

Ligne 2, avant le mot VT, M. Lenormant donne le signe \. Il lit ANAI à la fin de cette même ligne.

Ligne 3, l'S qui commence la ligne manque dans la copie de M. de Gournay.

Ligne 5, M. de Gournay lit ΕΠΟΗΣΕ.

[1] Tome IV, p. 276; t. V, p. 293 de la deuxième édition.

Lignes 6 et 7, le jambage qui commence les deux lignes est dû à la copie de M. Lenormant; au lieu de **ΒΑΛΑΝΩΙ**, M. de Gournay lit **ΒΑΛΑΝΟΙ**.

Cette inscription, trouvée à la porte d'une chapelle de Sinano, l'ancienne Mégalopolis, et non pas sur un pont de l'Alphée, comme l'annonce M.r Boeckh d'après M. Pouqueville, appartient à la classe assez peu nombreuse des inscriptions *bilingues*[2], et doit être rangée dans la catégorie des *opera publica*. Elle peut être, je crois, restituée de la manière suivante :

[2] Les inscriptions bilingues, en grec et en latin, sont très-rares dans la Grèce proprement dite. Les quatre premiers cahiers du recueil de M. Boeckh, les seuls que ce savant ait publiés jusqu'à ce jour, n'en contiennent que cinq, ce sont les nos 963, 1299, 1537 (dont nous nous occupons ici), 1711 et 2055. De ces cinq trois seulement peuvent être considérées comme des actes officiels, ce sont les nos 1299, 1537 et 1711; les deux autres sont des monuments funéraires. Chose assez remarquable, les trois inscriptions officielles sont de la première moitié du premier siècle de notre ère. En effet, deux d'entre elles sont du règne d'Auguste; la troisième (no 2711) doit avoir été gravée, suivant M. Boeckh, entre les années 16 et 44 de notre ère. Deux autres inscriptions trouvées en Asie-Mineure et les seules que me rappelle en cet instant ma mémoire, l'inscription d'Éphèse que nous citons plus bas d'après Muratori, et celle que M. Vidua a copiée sur la route de Nicée à Apamée (*Inscr. Antiq. in Turcico itinere collectæ*, tab. IV), viennent donner quelque importance à cette observation; car la première est de l'an 4-14; la deuxième du règne de Néron, 54-68 ap. J.-C. Il ne s'ensuit pas, sans doute, que toutes les inscriptions officielles dans les deux langues appartiennent au premier siècle : Gruter en donne une d'après Ursini qui date évidemment de l'an 78 avant J.-C.; mais il serait, selon moi, assez intéressant de rechercher à quelle époque commence ce genre de monuments, à quelles causes il faut l'attribuer, et à dater de quel temps on cesse de le rencontrer.

[IMPERATORI·CAESA]RI·AVG·ET·CIVITATI·ITA·[CENSENTE·SENA]
[T]V·VT·PROMISERAT·ANNI[VS·]
[VERV]S·TAVRISCVS·PONTEM·FECIT·

[ΑΥΤΟΚΡ]ΑΤΟΡΙ ΚΑΙ ΣΑΡΙ ΚΑΙ ΤΗ ΠΟΛΕΙ·[ΑΝΝΙ]
[ΟΣ ΒΗΡΟΣ ΤΑΥ]ΡΙΣΚΟΣ·ΕΠΟΙΗΣΕ·ΤΗΝ ΓΕΦΥΡΑΝ·ΚΑΘΩΣ
[ΥΠΕΣΧΕΤΟ Κ]ΑΤΑ ΤΟ ΔΟΓΜΑ ΤΩΝ ΣΥΝΕΔΡΩΝ ΕΦΩ[ΔΕ]
[ΔΟΚΤΑΙ ΕΧΕΙΝ]ΑΥΤΟΝ ΤΟ ΕΠΙΝΟΜΙΟΝ ΚΑΙ ΒΑΛΑΝΙΟ[Ν]
[ΥΠΕΡΩΝ]ΕΧΕΙ ΘΡΕΜΜΑΤΩΝ ΔΙΑ ΒΙΟΥ·

[Imperatori Cæsa]ri Aug(usto) et civitati, ita [censente Senatu,] ut promiserat, Anni[us Verus] Tauriscus pontem fecit.

[Αὐτοκρ]άτορι Καίσαρι καὶ τῇ πόλει [Ἄννιος Βῆρος] Ταυρίσκος ἐποίησε τὴν γέφυραν καθὼς [ὑπέσχετο, κ]ατὰ τὸ δόγμα τῶν συνέδρων; ἐφ' ᾧ[δέδοκται ἔχειν] αὐτὸν τὸ ἐπινόμιον καὶ βαλάνιον [ὑπὲρ ὧν] ἔχει θρεμμάτων διὰ βίου.

A César Auguste et à la ville. Annius Verus Tauriscus a construit ce pont, comme il l'avait promis, conformément au décret du sénat.

A l'empereur César et à la ville. Annius Verus Tauriscus a construit ce pont comme il l'avait promis, conformément au décret des sénateurs. En reconnaissance de ce service, il a été décidé que pendant toute la durée de sa vie il jouira du droit de pâturage et de glandage pour les troupeaux qu'il possède.

La restitution que je propose ici, et dans laquelle je me suis efforcé de conserver à l'inscription toute sa symétrie monumentale, peut donner lieu, je le conçois, à de graves objections. Je crois donc devoir justifier les conjectures qui offrent quelque chose d'insolite ou peuvent paraître un peu hardies.

Ligne 1. **IMPERATORI**. Je n'ignore pas que ce mot s'écrit presque toujours en abrégé **IMP**. Mais on le rencontre aussi en toutes lettres [3]. La construction de *fecit* avec le datif *Imperatori Cæsari Augusto* est justifiée par cette inscription du pont d'*Aquiflavia*, aujourd'hui Chavès en Portugal :

IMP·CAES·NERVAE
TRAIANO·AVG·GER
DACICO·PONT·MAX
TRIB·POT·COS·V·P·P
AQVIFLAVIENSES
PONTEM·LAPIDEVM
DE·SVO·F·C·

La formule dont nous venons de parler se retrouve, et même beaucoup plus développée, dans l'inscription d'Éphèse que citent

[3] P. ex. dans une inscription du môle d'Adrien publiée par Gruter CCLIII, 3, et qui commence ainsi : IMPERATORI CÆSARI DIVI MARCI ANTONINI, etc., Cf. Gruter CXC, 9.

Muratori, Chandler et Orelli[4], et qui, comme la précédente, se rapporte à la construction d'un pont. Cette inscription est bilingue comme la nôtre, et ne lui est postérieure que de quelques années, puisqu'elle est de l'époque où Auguste avait associé Tibère à l'empire (4-14 après J.-C.). Nous croyons devoir la répéter ici, parce qu'elle jettera du jour sur quelques-unes des questions dont nous allons nous occuper.

DIANAE·EPHESIAE·ET·IMPERATORI·CAESARI·AVG·ET·TI·CAESARI·
AVG·F·ET·CIVITATI·EPHESINAE·SEXTILIVS·P·F·VET·POLLIO·
CVM·OFILLIA·A·F·BASSA·VXORE·SVA·ET·C·OFILLIO·PROCVLO·
F·SVO·CETERISQVE·LIBEREIS·SVEIS·PONTEM·DE·SVA·
PECVNIA·FACIVNDVM·CVRAVIT·

ΑΡΤΕΜΙΔΙΕΦΕΣΙΑΚΑΙΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΚΑΙΣΑΡΙΣΕΒΑΣΤΩΙΚΑΙ
ΤΙΒΕΡΙΩΙΚΑΙΣΑΡΙΣΕΒ·ΥΙΩΙΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙΕΦΕΣΙΩΝ
ΓΑΙΟΣΣΕΞΤΙΛΙΟΣΠΟΠΛΙΟΥΥΙΟΣΟΥΕΤΟΥΡΙΑΠΟΛΛΙΩΝΣΥΝ
ΟΦΕΛΛΙΑΙΑΥΛΟΥΘΥΓΑΤΡΙΒΑΣΣΗΙΤΗΙΕΑΥΤΟΥΓΥΝΑΙΚΙΚΑΙ
ΓΑΙΩΙΟΦΕΛΛΙΩΙΠΡΟΚΛΩΙΕΑΥΤΟΥΥΙΩΙΚΑΙΤΟΙΣΛΟΙΠΟΙΣ
ΤΕΚΝΟΙΣΤΗΝΓΕΦΥΡΑΝΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝΑΝΕΘΗΚΕΝ[5].

[4] Muratori, *Novus Thesaurus antiq. inscr.* CDXLIII, 7. Chandler, *Inscr. ant.*, p. 10. Orelli, *Inscr. lat.*, 1949.

[5] Ce monument pourrait donner lieu à de nombreuses observations. Je me propose d'y revenir plus tard. Je me contenterai de faire remarquer ici que le prénom C(*aius*) a été évidemment omis à la ligne 2, puisque nous le retrouvons dans la partie grecque ligne 8. Remarquons aussi le mot CIVITATI traduit en grec par ΤΩΙ ΔΗΜΩΙ; et ajoutons encore que l'abréviation VET. de la ligne 2 ne peut indiquer que la tribu *Veturia* dont le nom est donné en entier dans la partie grecque, ligne 9. Fabretti (Inscr. antiq., p. 336, 2, C; et 337, 2, D) a prouvé jusqu'à l'évidence que le nom de la tribu se plaçait entre le nom et le surnom. (Cf. Mongault sur les lettres de Cicéron, ad Att. IV, 16; et sur la question relative au nombre des tribus et à leurs noms, Fabretti, op. cit., p. 395 et suiv.; et Hagenbuch *de romana tribu* dans Orelli, *Inscr. lat.*, t. II, p. 18 et suiv.) Du reste il arrive quelquefois, mais très-rarement, que l'indication de la tribu se trouve après le surnom. Voy. Orelli, op. cit., n° 4927. De tels exemples sont évidemment des exceptions.

Lignes 1 et 2. **CENSENTE·SENATV** me paraît être la seule traduction possible ici de la formule κατὰ τὸ δόγμα τῶν συνέδρων qui se trouve dans la partie grecque, et qui ne pouvait être omise dans la partie latine, c'est-à-dire dans la véritable inscription officielle. L'V de **SENATV** est d'ailleurs donné en partie par la copie de M. Lenormant. Je ne saurais citer d'exemple épigraphique de la phrase absolue **CENSENTE·SENATV**; mais il me suffit de la trouver employée par Tacite[6] pour la croire très-admissible. *Senatus censuit, ita Senatus censuit* étaient d'ailleurs des formules consacrées, en parlant des décrets du sénat[7]. Comme, suivant toute apparence, il s'agissait d'une assemblée municipale, il était impossible de songer à la formule **EX. S. C.**, qui désigne particulièrement le sénat romain. D'ailleurs l'adverbe **ITA**, qui précède, ne permettait pas de recourir à cette restitution, car **ITA**, qui dans notre restitution porte sur **CENSENTE.SENATV**, eût alors porté sur **VT**; or il me paraît contraire aux habitudes de la langue latine que lorsque *ita* est joint à *ut* avec le sens de *comme*, on puisse insérer une phrase incidente entre ces deux particules.

Je dois ajouter que le verbe *censere* se rencontre, avec le sens que je lui donne ici, dans deux inscriptions trouvées à Vérone, que

[6] Ann. 1, 72. *Neque in acta sua jurari, quanquam* CENSENTE SENATU *permisit.* Il s'agit de Tibère. M. Burnouf, dans son excellente traduction, rend *quanquam censente senatu* par *malgré l'avis du sénat;* il eût été, peut-être, mieux de traduire : *malgré le décret du sénat.* Il ne s'agit pas dans le passage d'un avis demandé aux sénateurs assemblés, mais d'une mesure législative que leur avait suggérée l'adulation.

[7] Voyez Brissonius, *De verborum quæ ad jus civile pertinent significatione,* v. CENSERE; Cæs. B. G. I, 35; Tac. Ann. 4, 74; Liv. 10, 12; et le texte même d'un sénatus-consulte rapporté dans le Digeste V, 3, 20, 6. On employait aussi ce verbe au passif dans le même sens. Tac. Ann. 2, 83 : *Cum censeretur clypeus auro et magnitudine insignis.* Id. op. cit. 12, 38 : *Censentur Ostorio triumphi insignia.*

Fabretti [8] et Lupuli [9] ont publiées et qui ont été reproduites depuis par M. Orelli [10].

1.

Q·RAVELO·
P·COMINIO·C·F
L·MALIO·C·F
QUAISTORES
SENATVD
COSOLVERE
IEI CENSVERE
AVT SACROM
AVT POVBLICOM
ESE LOCOM

2.

....NATVS
COSOLTV FE....
AVT SACROM
AVT POVBLICOM
LOCOM ESE O...
CENSVERE....

Du reste, des ablatifs absolus comme **CENSENTE·SENATV** se rencontrent, quoique rarement, il est vrai, dans les inscriptions. J'en citerai pour exemple cette pierre de Vérone publiée par Gruter [11], Muratori [12], Maffei [13] et Orelli [14] :

[8] Cl. 3, 665.

[9] *Iter Venusinum*. Neapoli, 1793, in-4°, p. 297.

[10] *Inscr. latin. select. ampliss. Collectio*; ed. Orelli. Turici, 1828, 2 vol. in-8°, nos 3257 et 3258.

[11] MXXVI, 6.

[12] CCCCLXXI, 2.

[13] *Mus. Veron.* CXXVI, 1.

[14] *Inscr. lat.*, etc. 3286.

. . . .

. . . .

LVCIL·IVSTINVS
EQVO PVBLICO
HONORIB·OMNIB·
IN MVNICIP·FVNCTVS
IDEM IN PORTICV QVAE
DVCIT AD LVDVM PVBLICVM
COLVMN·IIII CVM SVPERFIC
IE STRATVRA PICTVRA
VOLENTE POPVLO DEDIT

Et cette autre de Pæstum que rapporte Muratori[15] :

DIVI PII·OB PLVRIMA BENEFICIA EIVS
ERGA PATRIAM D·D·P·P·[16]
POPVLO POSTVLANTE.

Muratori, sur ce dernier monument, fait la remarque suivante : *aliquid peregrini inscriptio illa præfert.* Je me range entièrement de son avis ; mais si une inscription latine gravée en Lucanie offre un caractère d'étrangeté, on peut bien admettre qu'un monument dans la même langue publié à Mégalopolis n'ait pas été à l'abri d'un semblable reproche.

Ligne 2. VT PROMISERAT rappelle cette inscription de Pouzzole, publiée par Gruter[17] :

[15] CCXXIX, 1.

[16] « D.D. P.P. id est *Decuriones posuere;* subintellige *statuam.* Aliquid pere-
« grini inscriptio ista præfert. MURATORI. »

[17] CLXIII, 9.

IMP·CAES·DIVI·HADRIANI·FIL
DIVI·TRAIANI·PARTHICI·NEPOS
DIVI·NERVAE·PRONEPOS·T·AELIVS
HADRIANVS·ANTONINVS·AVG·PIVS
PONT·MAX·TRIB·POT·II·COS·II
DESIG·III·P·P·OPVS·PILARVM·VI
MARIS·COLAPSVM·A·DIVO·PATRE
SVO·P·[18] PROMISSVM·RESTITVIT·

Lignes 2 et 3. ANNI[VS VERVS]. Malgré le point que mes deux copies donnent à la fin de la ligne 2, j'ai cru devoir compléter le nom d'Annius, parce que l'usage n'est pas d'abréger ainsi les noms propres au nominatif. Du reste, je ne donne pas le surnom de Verus comme le seul qu'on puisse admettre. Si je l'ai préféré, c'est qu'il remplit plus convenablement la lacune, et qu'il a été porté par un membre de la famille *Annia*, qui fut *préfet de la ville*, probablement sous les Antonins [19]. Je crois seulement devoir faire remarquer que la copie de M. Lenormant donne l'S qui doit terminer ce nom.

Le nom de Tauriscus est déja connu par l'histoire des arts. C'est à un sculpteur, nommé Tauriscus, secondé par Apollonius son frère, qu'est dû, suivant Pline [20], le célèbre taureau Farnèse. Pline nous fait encore connaître un peintre [21] et un graveur [22] du même nom. Enfin Cicéron parle d'un critique ainsi appelé, qui, au rapport de Théophraste, reprochait comme un défaut grave à un acteur de tenir les yeux fixés sur le même objet pendant tout son rôle, ajoutant

[18] Id est PVBLICE.
[19] Gruter, CCCCXXXI.
[20] Pline, XXXVI, 5, 4.
[21] Id., XXXV, 11, 40.
[22] XXXIII, 12, 55.

avec esprit que c'était tourner le dos au public [23]. Quoi qu'il en soit, ce nom est assez rare dans les inscriptions. On trouve dans celles d'Athènes [24] la mention d'un Tauriscus, archonte éponyme, probablement du temps des Antonins ou un peu après [25]. Quant aux inscriptions latines, je crois qu'il n'en existe que quatre où ce nom figure. La première, provenant des *Schedæ Barberinæ*, a été publiée par Fabretti [26]; elle est conçue en ces termes :

P·MVMIO·P·L·PHILEROTI
EX·TESTAMENTO HS CCIƆƆ
P·MVMIVS·P·L·PHILARGVRVS
P·MVMIVS·P·L·DEMETRIVS
P·MVMIVS·P·L·TAVRISCVS

La seconde est également due à Fabretti [27]; elle a été trouvée à Pésaro et figure par conséquent dans les *Marmora Pisaurensia* [28].

[23] *De Orat.* III, 59. *Theophrastus quidem*, TAURISCUM *quemdam*, *dixit*, *actorem aversum solitum esse dicere*, *qui in agendo contuens aliquid pronunciaret.* Ce passage n'a pas été compris par les traducteurs qui ont précédé M. Victor Leclerc.

[24] *Corpus Inscr. gr.* 126.

[25] Boeckh. loc. cit.

[26] P. 750, n° 577.

[27] Cap. V, n° 385, p. 420.

[28] N° XCIV. Olivieri, dans ses remarques, rapproche de ce témoignage si naïf d'amour conjugal, une inscription trouvée en 1734 près d'Avignon, et que, pour sa touchante simplicité, je crois devoir reproduire ici :

CVPITIAE FLORENTINAE
CONIVGI PIAE ET CASTAE
D IANVARIVS PRIMITIVVS M
MARITVS QVALEM PAVPER
TAS POTVIT MEMORIAM DEDI

D · M	*Dis manibus.*
D E C I M I A	*Decimia*
M A R C E L L A	*Marcella*
T A V R I S C O	*Taurisco*
V I T A L I · C O	*Vitali con-*
I V G I · D V L C	*jugi dulcissimo*
I S S I M O · Q	*qui mecum*
V I · M E C V M	*convixit*
C O N V I X I T A N	*annis viginti*
N I S · V I G I N T I	*septem, menses*
S E P T E . M E N S E S	*tres per* [29].
T R E S · P E R · C V I	*Cujus beneficio*
V S . BENEFICIO . E	*et benignitati*
T · BENIGNITATE · I	*impar fui.*
NPAR · FVI · B · M · P ·	*Bene merenti posui.*

La troisième a été publiée successivement par Gori [30] et par Muratori [31].

TAVRISCVS SOSTENIS GERMANIC
CAESARIS · L · SERVOS VIX AN · XII

Enfin la quatrième est également due à Gori [32]; elle a été trouvée en 1685 au cap Misène, et ne contient que le seul mot

TAVRISCO.

Du reste, Tauriscus, en écrivant son nom sur le pont de Mégalopolis, usait d'un droit que la loi [33] lui reconnaissait. *Inscribi no-*

[29] Une semblable anastrophe est peu commune dans les inscriptions latines.

[30] VII, 136.

[31] DCCCCXXI, 43.

[32] *Inscr. antiq. Etrur.*, t. I, p. 256.

[33] *Digest.* lib. L. tit. 10 de operibus publicis, § 3.

men operi publico alterius quam Principis, aut ejus cujus pecunia id opus factum est, non licet.

Ligne 5. ΥΠΕΣΧΕΤΟ est indiqué par le latin *promiserat.*

Ligne 6. J'ai donné à la locution ΕΦΩ[Ι], ἐφ' ᾧ, un sens qu'elle a quelquefois, *ob quod*, *quamobrem*[34]; dans ce cas elle se construit avec l'indicatif; mais quand elle signifie *à la condition de,* elle est suivie ordinairement de l'infinitif, comme tenant la place de ὥστε[35], et sa forme la plus ordinaire est ἐφ' ᾧτε[36].

Ligne 7. ΔΕΔΟΚΤΑΙ ΕΧΕΙΝ semble appelé par l'accusatif ΑΥΤΟΝ et par tout ce qui suit. Une partie du Ν est donnée par la copie de M. Lenormant.

Le mot ἐπινόμιον manque dans les dictionnaires, mais M. Bœckh cite pour le justifier l'expression équivalente ἐννόμιον qui se rencontre au n° 1569 *a* III de son recueil, et qui, comme ἐπινόμιον, doit s'entendre du droit à payer pour faire paître les troupeaux dans les pâturages publics, *vectigal pecuarium.* M. Boeckh rapproche encore les expressions ἐλλιμένιον, ἐνοίκιον, dont la formation a beaucoup d'analogie avec celle d'ἐπινόμιον et ἐννόμιον, et dont il est souvent question dans les auteurs, lorsqu'il s'agit des finances d'Athènes.

Ce sens une fois reconnu, δέδοκται ἔχειν αὐτὸν τὸ ἐπινόμιον signifiera *il a été décidé qu'il aurait le droit de pâturage*, c'est-à-dire *qu'il lui en serait fait remise.*

Peut-être aussi τὸ ἐπινόμιον a-t-il ici le même sens que τὴν ἐπινομίαν dans l'inscription 1569 citée ci-dessus, *le droit de faire paître ses*

[34] Voy. M. Boissonade sur les Héroïques de Philostrate, p. 370. Sturz, Lex. Xen. t. II, p. 264, § 20 *a*. Dans ce sens on rencontre aussi ἐφ' οἷς. Sturz, ibid.

[35] Matthiæ gr. gr., § 479 *a*.

[36] Voy. M. Boissonade sur Nic. Eug. I, 167.

troupeaux sur un terrain public [37]. Ceux qui jouissaient de ce droit s'appelaient chez les Romains *pecùarii*, ainsi que le prouvent plusieurs passages des discours de Cicéron [38]. User de ce droit se disait ἐπινέμειν, et c'est le sens qu'il faut donner à ce mot dans le passage où Pollux [39] indique toutes les expressions qui se rapportent à la profession du berger. Du reste ἐπινέμειν signifiait aussi *faire paître ses troupeaux sur le terrain d'autrui sans en avoir le droit;* c'est ce que prouve ce passage de Platon [40], ἐάν τις βοσκήματα ἐπινέμῃ, τὰς βλάβας ὁρῶντες κρινόντων καὶ τιμώντων.

Le mot ΒΑΛΑΝΙΟΝ me paraît indiqué par la leçon que fournit la copie de M. Lenormant. Ce savant aura pris pour un Ω un I effacé dans sa partie supérieure, l'O qui le suit et la partie inférieure du premier jambage du N qui suit l'O. L'I qui vient ensuite serait le second jambage du N dont la diagonale seule aurait entièrement disparu. Ce qui, indépendamment de ces arguments paléographiques, me porte à recevoir le mot βαλάνιον, c'est que grammaticalement le mot βάλανον, auquel j'avais pensé d'abord, offrirait sans article quelque chose de trop irrégulier. Les exigences de la langue demanderaient τὸ ἐπινόμιον καὶ τὸν βάλανον, et mieux καὶ τοὺς βαλάνους; et comme sur aucune de nos copies il n'existe d'article après καὶ, il me paraît impossible d'admettre ce mot. Avec βαλάνιον, au contraire, les lois de la langue sont observées, car l'article τὸ qui précède ἐπινόμιον portera aussi sur βαλάνιον. Ce mot, je le sais, ne figure dans les lexiques qu'avec le sens de breuvage préparé avec du gland contre certaines maladies, et notamment contre l'ivresse [41]; mais

[37] Cf. Xen. Cyr. 3, 2, 23. Pollux Onom, 7, 184.

[38] Cf. Fr. Gurl. Schubert *de Roman. ædil.* Regiom. 1828, p. 494.

[39] Segm. 7, 183.

[40] De legg. Lib. VIII.

[41] Voyez le nouveau Trésor de Henri Étienne, t. II, p. 68. — M. L. Dindorf, dans l'article qu'il a consacré à ce mot, lui donne le sens de *pessulus*.

rapproché de ἐπινόμιον on conçoit qu'il ait celui de *glandage*, puisqu'il offre dans sa formation une analogie complète avec ce mot et tous ceux qui offrent le même suffixe, tels que ἐννόμιον, ἐλλιμένιον et ἐνοίκιον. Ce sens est d'autant plus admissible que les auteurs grecs nous fournissent déja plusieurs expressions, telles que βαλανίζω, βαλάνισις, βαλανιστὴς, qui toutes se rapportent à l'acte auquel le mot βαλάνιον rattache l'idée d'impôt.

Il résulte de cette observation que la lexicographie s'enrichit d'un nouveau sens pour le mot βαλάνιον, et que la grammaire peut admettre désormais cette règle : *le suffixe* ιον *donne souvent au radical auquel il est joint le sens d'impôt mis sur l'objet désigné par le nom formé de ce radical*[42].

Ligne 8. ΥΠΕΡΩΝ est attiré par θρεμμάτων. Un des éléments du N subsiste encore sur le monument.

Maintenant que je crois avoir suffisamment justifié mes restitutions, et le sens donné à quelques locutions peu communes, je m'occuperai du sens général de l'inscription.

Il résulte des explications qui précèdent que, sous le règne d'Auguste, un *publicain* grec, nommé Tauriscus, et appartenant à la *gens Annia*[43], avait de ses deniers fait construire un pont sur l'Hélisson, qui traversait Mégalopolis avant de se jeter dans l'Alphée;

[42] Depuis les travaux de M. Grimm, de M. Bopp et de M. Eugène Burnouf, l'importance de l'étude des suffixes ne peut laisser aucun doute. Ce travail a été fait en partie pour les adjectifs de la langue grecque, par M. Auguste Matthiae dans sa grammaire raisonnée, § 105 à § 112. Je publierai incessamment une dissertation sur les suffixes des noms, des verbes et des adverbes grecs et latins. Déja dans la grammaire allemande que nous avons publiée, M. Adolphe Regnier et moi, nous nous sommes efforcés, autant qu'il était possible de le faire dans un ouvrage destiné à l'enseignement, de faire ressortir le rôle important des suffixes dans l'idiome germanique.

[43] Voyez ce que nous avons dit plus haut, t. I, p. 43, sur les noms romains portés par les Grecs.

qu'un sénat, quel qu'il fût, avait donné son approbation à la mesure, et que pour récompenser Tauriscus de sa munificence, on lui avait accordé pour toute la durée de son existence le droit de pâturage et de glandage pour ses nombreux troupeaux. Dans un pays tel que l'Arcadie, la récompense devait bien valoir le service.

Reste une question grave à examiner. Que faut-il entendre par ces mots κατὰ τὸ δόγμα τῶν συνέδρων, *suivant le décret des sénateurs?* S'agit-il du sénat de la ville ou du sénat romain, auquel même, sous les empereurs, étaient soumises des questions relatives à l'administration des provinces [44]?

Il est évident qu'il ne peut être question ici du sénat romain. Les expressions reçues par les auteurs grecs pour désigner ce corps politique sont: ἡ γερουσία, ἡ σύγκλητος βουλή, ou simplement ἡ σύγκλητος, ce qui est la désignation la plus commune. On rencontre bien aussi τὸ μέγα συνέδριον [45], mais seulement chez les écrivains des temps postérieurs et par opposition à συνέδριον, qui désignait le sénat local, *ordo decurionum*, ce que nous appellerions le conseil municipal [46]. Jamais οἱ σύνεδροι n'a signifié, je crois, le sénat romain. Il est bien vrai que M. Ch. Dezobry, dans son estimable ouvrage intitulé *Rome au siècle d'Auguste* [47], affirme, d'après des autorités classiques, qu'*aucun citoyen ne pouvait toucher aux édifices publics, même pour les réparer à ses frais, sans y avoir été préalablement autorisé par un sénatus-consulte;* mais toutes ses assertions se rapportent uniquement aux édifices de Rome, et ne peuvent par conséquent jeter aucun jour sur la question qui nous

[44] Comme, par exemple, la contestation des Lacédémoniens et des Messéniens, relativement à la propriété du temple de Diane Limnatide. Voy. Tac. Ann. IV, 43.

[45] Liban. Julian. Epitaph. t. I, p. 270 sq. ed. Reiske.

[46] Voyez Creuzer, *Abriss der römischen Antiquitäten*, 2te Ausg. Leipzig und Darmstadt, 1829, § 209.

[47] T. 4, p. 29. Paris, 1835, 4 vol. in-8°.

occupe. Le seul moyen de la résoudre, c'est d'examiner quelle était la jurisprudence relativement à la construction des édifices publics, tant à Rome que dans le reste de l'empire. Or, le Digeste nous la fait connaître de la manière la plus positive [48].

Opus novum privato etiam sine principis auctoritate facere licet, præterquam si ad æmulationem alterius civitatis pertineat, vel materiam seditionis præbeat, vel circum theatrum, vel amphitheatrum sit. — Publico vero sumptu opus novum sine principis auctoritate fieri non licere constitutionibus declaratur.

Ainsi un monument public pouvait être construit par un particulier sans l'autorisation du prince, à moins que cela ne donnât lieu à quelque rivalité de ville à ville ou à quelque sédition. Cette dernière disposition nous est parfaitement expliquée par plusieurs passages des lettres de Pline le jeune à Trajan et de Trajan à Pline [49]. C'est que les empereurs évitaient de rassembler des corporations trop nombreuses d'ouvriers, ou même d'étrangers, sur un même point, et cela dans la crainte des émeutes.

Mais pourquoi les édifices voisins des théâtres et des amphithéâtres sont-ils exceptés? On n'en voit guère le motif. Ne conviendrait-il pas de lire *vel circus* [50], *vel theatrum*, *vel amphitheatrum sit?* Car alors la question serait modifiée en ces termes : pourquoi les

[48] Lib. L., tit. X, *de operibus publicis*, 3e édit. des frères Kriegel. Lips., 1826, 8°, et 1829, 4°.

[49] Lib. X, 43 et 117.

[50] Peut-être même ne faut-il rien changer au texte, et se contenter de placer une virgule après *circum*, dont le jurisconsulte aurait fait un nom neutre. Même à l'époque d'Auguste des noms employés comme masculins par les auteurs, figurent comme neutres dans des inscriptions remarquables d'ailleurs par le style et les idées. Ainsi dans l'épitaphe si élégante et si spirituelle de Gargilius Haemon que j'ai citée p. 296 de ma traduction d'Eumathe, on rencontre *hoc titulum* au lieu de *hunc titulum*. La permutation opposée se rencontre également. Ainsi sur une inscription du musée Capitolin on lit *collegius* pour *collegium* (Guasco Mus. Cap. Inscr. 147), et sur une autre, provenant de Fesulæ,

cirques, les théâtres et les amphithéâtres sont-ils exceptés ? l'ont-ils toujours été, ou l'exception a-t-elle eu un motif connu, et qui permette d'en déterminer l'époque ? Or il est facile de répondre à cette question. Jusqu'au règne de Tibère ce genre d'édifices fut probablement compris dans la loi commune; mais depuis la chute de l'amphithéâtre de Fidènes, qui écrasa sous ses ruines près de cinquante mille personnes, pour prévenir le retour d'un pareil malheur[51], dit Tacite, *un sénatus-consulte défendit de donner des spectacles de gladiateurs à moins d'avoir* 400,000 *sesterces de revenu, et d'élever aucun amphithéâtre que la solidité du terrain n'eût été constatée.* Et ce qui semblerait prouver que l'interdiction date de l'époque que je lui assigne, c'est que des deux théâtres de Pompéi, probablement fort antérieurs à l'événement de Fidènes, l'un a été construit aux frais des particuliers, l'autre *ex decreto decurionum*.

1.

MM HOLCONI RVFVS ET CELER
CRYPTAM TRIBVNAL THEATRUM S·P
AD DECVS COLONIAE

2.

C. QVINTIVS C·F·VALG.
M PORCIVS M·F
DVOVIR·DEC·DECR
THEATRVM TECTVM
FAC·LOCAR·EIDEMQVE PROBAR[52].

monumentus pour *monumentum* (Cf. Gori Inscr. Antiq. Etrur., t. II, p. 116). Du reste la ponctuation que je propose existe dans toutes les éditions antérieures à celles qu'ont données récemment MM. Kriegel et M. Beck, et qui toutes deux suppriment la virgule après *circum*. Godefroy dans ses notes sur l'édition Elzevir, in-fol., 1663, lit *veluti circum*, *theatrum*, *vel amphitheatrum*, et alors ce membre de phrase dépendrait de celui qui précède : *vel materiam*, etc. Mais rien n'autorise une pareille leçon.

[51] Ann. IV, 63.

[52] Orelli, op. cit. 3293 et 3294.

Le cas prévu par la loi excepté, l'autorisation n'était nécessaire que lorsque l'édifice devait être construit avec les deniers publics, et l'on conçoit que les empereurs se soient réservé ce genre de décisions, puisqu'en laissant trop de latitude à cet égard aux municipes, on s'exposait à compromettre les revenus du fisc. Les lettres de Pline à Trajan ne peuvent laisser aucun doute à cet égard [53].

En résumé, κατὰ τὸ δόγμα τῶν συνέδρων ne peut désigner que le sénat local, l'*ordo decurionum* de Mégalopolis, et si, à Rome, des monuments publics ont été construits *ex senatus consulto*, c'est que dans cette circonstance le sénat romain agissait comme conseil municipal. Du reste, notre monument n'est pas le seul qui prouve ce que j'avance ici : je terminerai en rapportant, d'après Gori [54], une inscription qui complète parfaitement la démonstration :

A·PACCIVS·A·F
Q·CAVIVS·L·F
DVOVIR
EX.D.D.PONTEM
[FACIEND]VM·D·COE[RAV·] [55]

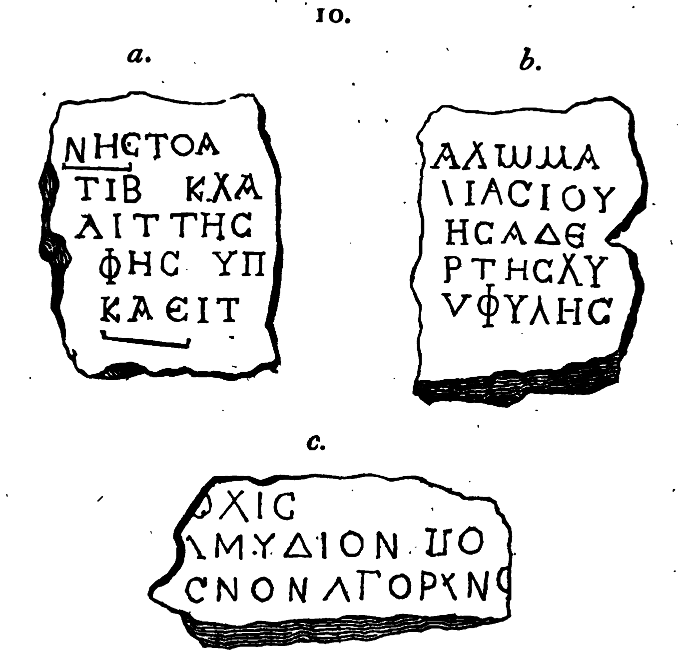
[53] Voyez notamment livre X, 35.

[54] T. II, p. 312. Muratori l'a aussi publiée, CDLXXI, 1.

[55] EX D.D. id est EX DECRETO DECVRIONVM. — D. id est DEDICANDVM, COER [AV.] id est CVRAVERVNT.

(*Voyez Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 52.)

10.



Ces trois fragments d'inscription, incrustés dans le mur d'une chaumière de Sinano, ont été copiés par M. Trézel. Les noms **ΤΙΒ. ΚΛΑ** du fragment *a* et **[ΚΛΑ]ΥΔΙΟΝ** du fragment *c* prouvent qu'ils sont postérieurs au règne de Tibère, et même, comme nous avons déja eu occasion de le remarquer [1], qu'ils peuvent être du second siècle. La forme des lettres et surtout celle de l'Ὀμέγα et du Μῦ ne laissent aucun doute à cet égard [2].

[1] Voy. t. I, p. 43.

[2] Voy. M. Boeckh, *Corpus Inscr. gr.*, n° 1499. — Nous ferons remarquer d'ailleurs que, d'après le témoignage de M. Blouet, les cassures indiquées ici ne sont pas une copie rigoureusement exacte de celles que présentent les trois fragments, et que la dernière lettre de la ligne 2 du fragment *a* doit être précédée d'un Π et non des deux I qu'on y lit maintenant par suite d'un

Un examen attentif de ces trois fragments m'a conduit à reconnaître qu'ils appartenaient à une seule et même inscription, que le morceau *c* formait le préambule d'une base honorifique, et que les morceaux *a* et *b*, rapprochés l'un de l'autre, devaient être placés immédiatement au-dessous de *a*. Cela fait, il restait encore sur la gauche de *c* et d'*a*, et entre *a* et *b*, des lacunes assez considérables que j'ai remplies avec plus ou moins de facilité, mais si je ne me trompe, de manière à laisser peu de doutes sur la vraisemblance de chacune de mes conjectures. Voici la restitution que je propose :

ΗΠΟΛΙϹ
[ΤΙΒΕΡΙΟΝ Κ]ΛΑΥΔΙΟΝ ΠΟ[ΛΥ]
[ΔΑΜΑΝΤΑ ΑΙ]ωΝ[Ι]ΟΝ ΑΓΟΡΑΝΟ[ΜΟΝ]
[ΠΡΟΣΔΕΞΑΜΕ]ΝΗϹ ΤΟ Α[Ν]ΑΛωΜΑ
[ΤΗϹ ΘΥΓΑΤΡΟϹ ΑΥΤΟΥ] ΤΙΒ·[ΔΕ] ΚΛΑ·[Φ]ΛΙΑϹΙΟΥ
[ΓΥΝΑΙΚΟϹ ΚΛΑ·]ΔΙΤΤΗϹ [ΗΕ] ΝΘΑΔΕ
[ΤΑΙΝ ΘΕΑΙΝ ΕΛΙΤΟΥ]ΡΗϹ[ΕΝ] ΥΠ[Ε]Ρ ΤΗϹΛΥ
ΚΑ[Ι]ΘΙΤ[ωΝ] ΦΥΛΗϹ

[Ἡ π]όλις

[Τιβέριον Κ]λαύδιον Πο[λυδάμαντα αἰ]ώνιον ἀγορανό[μον, προσδεξαμέ]νης τὸ ἀ[ν]άλωμα [τῆς θυγατρὸς αὐτοῦ,] Τιϐ. [δὲ] Κλα(υδίου) [Φ]λιασίου [γυναικὸς, Κλα(υδίας)] Δίττης, [ἣ ἐ]νθάδε [ταῖν θεαῖν ἐλειτού]ργησ[εν] ὑπ[ὲ]ρ τῆς Λυκα[ι]θιτ[ῶν] φυλῆς.

La ville (de Mégalopolis)
a élevé cette statue à Tiberius Claudius Polydamas (?), agoranome à vie. Les fonds (nécessaires à la dépense) ont été fournis par sa

accident qui a fait disparaître la barre transversale du Π, lors de la gravure sur bois. Je dois ajouter que la gravure a donné trop de maigreur aux lettres des trois fragments.

fille Claudia Ditté, femme de Tiberius Claudius Phliasius, laquelle a rempli un ministère sacré à la fête des grandes déesses, pour la tribu de Lycœtha.

Examinons maintenant en détail chacune des restitutions proposées; cet examen paraît d'autant plus nécessaire que nous ne possédons qu'un très-petit nombre d'inscriptions de Mégalopolis[3], qui toutes traitent de sujets différents et ne peuvent par conséquent s'expliquer l'une par l'autre[4].

A l'exception du nom de Polydamas, qui peut être remplacé par tout autre, commençant par les mêmes éléments, mais qui paraît un de ceux qui peuvent le mieux convenir, à cause du nombre des lettres qu'il contient, je crois que personne ne s'élèvera contre la restitution des trois premières lignes.

[3] Le *Corpus Inscript. gr.* de M. Boeckh n'en contient que quatre sous les nos 1536—1538, parmi lesquelles figurent celles que nous venons d'expliquer nos 1 et 3. En y ajoutant celle que nous avons donnée n° 2, et celle dont nous nous occupons ici, le nombre des inscriptions de Mégalopolis, connues jusqu'à ce jour, sera porté à six.

[4] Des nos 1536 et 1538 du *Corpus* qui ne figurent point ici, la première, composée de 47 lignes, et qui paraît, comme notre n° 4, se rattacher à la classe des inscriptions honorifiques, est beaucoup trop mutilée pour qu'on puisse, malgré quelques restitutions partielles dues à la sagacité du savant éditeur allemand, espérer d'en déterminer jamais le sens complet. On ne saurait nier d'ailleurs qu'elle appartienne à Mégalopolis, puisqu'il y est question du Φιλίππειον, portique qui, d'après le témoignage de Pausanias (VIII, 30, 8), était situé sur la place-publique de cette ville. Le n° 1538 est une inscription funéraire sans beaucoup d'importance, puisqu'elle ne contient que des noms propres au nominatif, précédés de la formule Χαίρετε. La seule particularité remarquable qu'elle présente, c'est que le nom Ἀστυκράτης y figure deux fois, lig. 3 et 5. M. Bœckh pense qu'il se rapporte à deux individus différents. Je croirais plutôt qu'il faut voir dans cette répétition une erreur du copiste ou une négligence du graveur.

On a déjà prouvé[5] que deux λάμϐδα rapprochés (ΛΛ) pouvaient facilement être confondus avec un **M**, et l'avaient été plus d'une fois. Rien de plus naturel par conséquent que ΛΑ[6] aient été pris ici pour un **M**. Dès lors on retrouve tout le nom **ΚΛΑΥΔΙΟΝ** dans la seconde ligne, car le premier trait peut très-bien avoir appartenu à un **K**. Or, le nom de Κλαύδιος appelle naturellement le prénom de Τιϐέριος[7], et si ce prénom, qui est le plus ordinairement indiqué par les initiales **TIB.**, est ici donné en toutes lettres, on peut dire qu'un tel fait n'est pas sans exemple[8].

[5] Voy. M. Boissonade sur le Pseudo-Diogène, Not. des mss., t. X, p. 225, sur les lettres d'Holsténius, p. 13, et *Commentat. Epigraph.*, p. 457. On trouve un exemple incontestable de la confusion de ΛΛ avec M dans cette épitaphe publiée par Fabretti, p. 144, reproduite par Muratori, et insérée par Brunck dans ses Analecta, III, 2, p. 288, et par M. Jacobs dans l'Anthologie de Leipzig, t. IV, n° 710, et dans l'appendix de l'Anthologie palatine, t. II, p. 873 :

ΤΥΜΒΟΣ ΟΔΕ ΚΡΥΠΤΕΙ ΚΟΥ
ΡΗΣ ΣΕΜΝΗΣ ΚΑΙ ΑΜΕΜΠΤΟΥ
ΣΩΜΑ ΚΑΤΟΙΧΟΜΕΝΗΣ ΠΕΡΙ
ΚΑΜΕϽϹ ΗΣ ΕΓΙΙΓΙΕΙΩΝ ΠΑΡ
ΘΕΝΙΚΗΝ ΖΩΝΗΝ ΟΥ ΤΙΣ
ΕΛΥΣΕ ΒΡΟΤΩΝ ❦ ΕΛΠΙΔΙ
ΑΔΕΛΦΗ ΓΛΥΚΥΤΑΤΗ·ΔΩΝΑΤΙΩΝ

Τύμβος ὅδε κρύπτει κούρης σεμνῆς καὶ ἀμέμπτου
σῶμα κατοιχομένης περικαλλέος, ἧς ἐπιγείων
παρθενικὴν ζώνην οὔ τις ἔλυσε βροτῶν.
Ἐλπίδι
ἀδελφῇ γλυκυτάτῃ Δωνατίων.

[6] Α et Λ se confondent facilement. Voy. M. Letronne, *Recherches pour servir à l'histoire d'Égypte*, p. 453.

[7] Ce rapprochement est d'ailleurs motivé par la ligne 4. Sur l'emploi fréquent en Grèce des noms Τιϐέριος Κλαύδιος, cf. t. I, p. 43.

[8] Voyez le n° 1415 du *Corp. Inscript. gr.*

Il est facile de reconnaître dans la troisième ligne le mot ΑΓΟ-ΡΑΝΟΜΟΝ; les quatre lettres qui précèdent doivent avoir appartenu au mot ΑΙΩΝΙΟΝ; car un Ι a pu facilement disparaître entre le Ν et l'Ο; et un Ω, effacé en partie, peut être confondu avec un C. La charge d'αἰώνιος ἀγορανόμος est très-souvent mentionnée dans les inscriptions du Péloponèse, et surtout de la Laconie [9].

J'ai cru devoir traduire : *a élevé cette statue*, parce que, si, comme l'a fait remarquer M. Boissonade [10] d'après les ellipses grecques [11], et d'après Villoison [12], l'accusatif dans les inscriptions dépend souvent du verbe ἐτίμησε, ou ἐτίμησαν, exprimé ou sous-entendu, il dépend plus souvent encore d'ἀνέθηκε [13], ou ἀνέθηκεν [14], ou ἀνέθηκαν [15], ou bien encore d'ἀνέστησεν [16] ou d'ἀνέστησαν [17].

La restitution de la ligne 4 paraît non moins certaine. La formule προσδεξαμένης τὸ ἀνάλωμα se rencontre très-fréquemment [18]. J'ai déja eu occasion d'en parler plus haut [19], et je lui ai donné un sens sur lequel je crois nécessaire de revenir. D'après la signification la plus ordinaire du verbe προσδέχομαι, *recevoir*, j'avais pensé que les statues décernées en l'honneur des princes, des magistrats ou des citoyens qui avaient bien mérité de la patrie, étaient exécutées par voie de souscription ou de cotisation, et qu'un seul ou plusieurs individus se chargeaient de recevoir les dons partiels; mais une in-

[9] Voyez, sur cette charge, Boeckh, *Corp. Inscr. gr.*, t. I, p. 610, col. II.

[10] Dans ses notes sur Eunape, p. 90.

[11] P. 657 de l'édition de Schæfer.

[12] Magasin Encycl. VIII, t. V.

[13] *Corpus Inscr. gr.* 1201, 1202, 1301, etc.

[14] Ibid. 358, 375, 387, 388, 1111, 1424, etc.

[15] Ibid. 374 et 1298.

[16] Ibid. 1125, 1221.

[17] Ibid. 1223, 1228, 1318. Nous avons publié cette dernière inscription, t. I, p. 45.

[18] Cf. *Corpus Inscr. gr.* 1344, 1360, 1365, 1372, 1379, 1398, 1444, 1449, etc

[19] T. I, p. 46.

scription[20] où la formule se trouve développée en termes plus précis, προσδεξαμένων τῶν γονέων τὸ ἀνάλωμα ἐκ τῶν ἰδίων, et un passage formel de Polybe[21], προσδεξαμένου ἐκείνου τὴν εἰς τὴν ὑπέρβασιν τῶν λέμβων δαπάνην, m'ont prouvé que mon interprétation n'était pas admissible, et que προσδέχομαι signifiait ici *prendre sur soi, se charger de, suscipere in se.* Du reste, cette formule n'était pas la seule qui fût usitée; on rencontre encore παρασχόντος τὰ ἀναλώματα[22], ἐξοδιασάντων τὸ ἀνάλωμα[23], ποιησαμένων τὸ ἀνάλωμα[24], qui offre beaucoup d'analogie avec notre locution *faire les fonds nécessaires*, τοῖς ἰδίοις ἀναλώμασι[25], ἐκ τῶν ἰδίων[26], etc.

La désinence du mot προσδεξαμένης prouve que les fonds ont été faits par une femme. Dans les inscriptions du Péloponèse, où, comme nous l'avons déja fait remarquer, ces formules se représentent fréquemment, c'est ordinairement soit la mère[27], soit la femme[28], soit

[20] *Corpus Inscr. gr.* 1367.

[21] IV, 19, 8.

[22] Dans l'inscription de Messène publiée t. I, p. 45.

[23] *Corpus Inscr. gr.* 1361.

[24] Ibid. 1226.

[25] Ibid. 1236.

[26] Ibid. 1298. Et M. Letronne, *Recherches*, etc., p. 420 et suiv. On disait aussi ἐκ τοῦ ἰδίου, comme dans cette inscription rapportée de l'Asie mineure par M. Jaubert, et conservée à la Bibliothèque royale, dans la salle du Zodiaque :

ΚΑΙ
ΔΙΙ ΚΕΡΑΥΝΙΩΙ
ΑΦΡΟΔΙΤΗΙ ΠΟΛΕΙ
ΔΗΜΟΙ ΟΜΟΝΟΙΑΙ
ΑΥΙΑΝΙΑ ΚΑΙ ΑΥΙΑΝΙΟΣ
ΤΑΣ ΣΤΟΑΣ ΚΑΙ ΤΑ
ΕΝ ΑΥΤΑΙΣ ΠΑΝΤΑ
ΕΚ ΤΟΥ ΙΔΙΟΥ.

[27] *Corpus Inscr. gr.* 1444.

[28] Ibid. 1344, 1365, 1372, 1379 et 1926, où le mot γυναῖκα vient comme ici en second lieu.

la fille [29], soit encore la nourrice [30], qui se charge de ce soin pieux. J'ai cru devoir choisir dans les quatre hypothèses qui m'étaient permises celle qui paraît la plus naturelle, et j'ai supposé qu'il s'agissait de la fille de Polydamas, le mot ΘΥΓΑΤΡΟϹ ayant d'ailleurs le nombre de lettres que semblait exiger la restitution.

Comment s'appelait cette fille? La ligne 5 nous l'apprend; car il est facile de reconnaître dans ΛΙΤΤΗϹ le nom ΔΙΤΤΗϹ, attendu la confusion fréquente de Λ et Δ [31]. Le nom de Δίττη, j'en conviens, est pour moi jusqu'ici sans exemple, mais j'y vois une imitation manifeste, bien que peu exacte, de l'*agnomen* romain GEMINA, GEMELLA et GEMELLINA [32], ce qui n'a pas lieu de surprendre à une époque où, sous tant de rapports, la Grèce se modèle sur Rome. Mais la fille devait en outre porter le nom de la *gens*, elle devait donc s'appeler *Claudia*.

Mais pour que ces noms de ΚΛΑ·ΔΙΤΤΗϹ soient rejetés à la ligne 6, il faut que Claudia Ditté ait été désignée non pas seulement comme fille, mais soit comme mère, soit comme épouse. Or, il paraît évident que le nom du fils ou de l'époux nous est donné, ligne 5, par les lettres ΛΙΑϹΙΟΥ qui indiquent suffisamment le nom ΦΛΙΑϹΙΟΥ, le Φ ayant disparu lorsque la pierre a été brisée. *Phliasius* est un nom peu commun, mais qui n'est cependant pas sans exemple, car, suivant Hygin [33], l'un des Argonautes s'appelait ainsi. Phliasius appartenait à la même *gens* que Claudia Ditté, puisqu'il porte

[29] Ibid. 360, 1450.

[30] Ibid. 1449, etc.

[31] Voyez Pl. 51, fig. I, lig. 2 et 3, ΑΛΜΑΡΗ pour ΔΑΜΑΡΗ; et fig. VII, lig. 2, ΙΟΥΛΙ pour ΙΟΥΔΙ. Il serait facile de multiplier les exemples. Du reste, cette confusion se rencontre même dans les manuscrits. Voy. M. Boissonade sur Eunape, p. 262, et Bast. *Commentatio palæographica*, p. 711 et 721.

[32] Gruter DCCCCXXX, 9, DCLXXVI, 18, et MXL, 6. Je ne me dissimule pas du reste que Διδύμη répondrait mieux à *Gemina*.

[33] Fabula 14, p. 38, ed. Munker. 1681. in-8°.

aussi les noms de *Tiberius Claudius*, et ce qui me dispose à croire qu'il était plutôt l'époux que le fils de Ditté, c'est que des deux mots, ΜΗΤΡΟϹ et ΓΥΝΑΙΚΟϹ, le dernier paraît mieux remplir la lacune existant sur la pierre.

On ne peut critiquer le δὲ que j'ai rétabli dans la ligne 5, parce qu'il n'est pas précédé de μὲν, car c'est ainsi qu'il se construit dans presque toutes les inscriptions [34].

Les deux dernières lignes sont celles où la restauration est le plus conjecturale, et celles par conséquent où elle présentait de plus grandes difficultés. Le seul mot complet que contiennent ces deux lignes est le mot φυλῆς. Il s'agit donc ici de l'une des tribus de Mégalopolis, mais malheureusement l'histoire ne nous en a pas conservé les noms. Tout ce que nous savons sur les divisions de cette ville, c'est ce que nous apprend Diodore de Sicile [35], c'est-à-dire que pour peupler Mégalopolis *on y jeta à la fois*, suivant l'expression pittoresque de l'écrivain, vingt bourgades des Ménaliens et des Parrhasiens de l'Arcadie, συῤῥίψαντες εἰς αὐτὴν κώμας εἴκοσι τῶν ὀνομαζομένων Μαιναλίων καὶ Παῤῥασίων Ἀρκάδων. Mais encore sur ce point le texte de Diodore n'est-il pas bien certain, car les anciennes éditions portent εἴκοσι ; un seul manuscrit de la Bibliothèque du Roi [36] donne τετταράκοντα (μ') que Wesseling a reçu dans son texte [37]. A-t-il eu raison d'adopter cette variante ? c'est ce qu'on ne peut décider avant d'avoir examiné la liste des κῶμαι introduites dans Mégalopolis, liste qui heureusement nous a été conservée par Pausanias [38] et que nous transcrivons ici :

[34] *Corpus Inscr. gr.* 2223, 2228, etc. Voyez aussi l'inscription d'Égine, publiée p. 45 de cet ouvrage, et surtout le n° 1227 du *Corpus*.

[35] XV, 72.

[36] M. C. O. Müller, *Doriens*, t. II, p. 449, cite le ms. sans nommer Diodore. C'est le n° 2539 de l'ancien fonds.

[37] T. VI, p. 539. Argentor. Ann. VII.

[38] VIII, 27, 3.

Ménaliens, 10.

1. Ἀλέα.
2. Παλλάντιον.
3. Εὐταία.
4. Σουματία.
5. Ἰασαία.
6. Περαιθεῖς.
7. Ἑλισσών.
8. Ὀρεσθάσιον.
9. Δίπαια.
10. Λυκαία, al. Ἀλυκαία.

Eutrésiens, 6.

11. Τρικόλωνοι.
12. Ζοίτιον.
13. Χαρισία.
14. Πτολέδερμα.
15. Κναῦσον.
16. Παρωρία.

Ægytiens, 5.

17. Σκιρτώνιον.
18. Μαλαία.
19. Κρῶμοι.
20. Βλένινα.
21. Λεῦκτρον.

Parrhasiens, 8.

22. Λυκοσουρεῖς.
23. Θωκνεῖς.
24. Τραπεζούντιοι.
25. Προσεῖς.
26. Ἀκακήσιον.
27. Ἀκόντιον.
28. Μακαρία.
29. Δασέα.

Cynuræens d'Arcadie, 4.

30. Γόρτυς.
31. Θείσοα ἡ πρὸς Λυκαίῳ.
32. Λυκοᾶται.
33. Ἀλίφηρα.

Orchoméniens, 3.

34. Θείσοα.
35. Μεθύδριον.
36. Τεῦθις.

Tripolis, 3.

37. Καλλία.
38. Δίποινα.
39. Νώνακρις.

Ce catalogue ne nous donne que 39 noms [39]. Quelle était donc la quarantième division de Mégalopolis? car il est à présumer que l'on

[39] Mannert, *Geogr. der Griechen und Römer*, t. VIII, p. 458, n'en a trouvé que 38; mais c'est évidemment une erreur.

ne s'en tint pas à un nombre tel que 39. Ce qui semble le prouver, c'est que nous retrouvons un nombre décimal dans celui des dix fondateurs de Mégalopolis dont Pausanias nous a conservé les noms [40], et dans ces dix mille représentants des Arcadiens [41] qui se rassemblaient à Mégalopolis, et que d'ailleurs un manuscrit donne ici le nombre 40, ce qu'il n'a pu faire sans quelque raison. Si je ne me trompe, la quarantième division, ou plutôt la première, dut se composer des mille Thébains d'élite envoyés par Épaminondas sous les ordres de Pamménès pour protéger la ville naissante, en cas d'attaque de la part des Lacédémoniens. C'était un témoignage de reconnaissance bien naturel, et Pausanias semble nous mettre sur la voie de cette supposition, puisque immédiatement après la mention de cette colonie thébaine, il cite les 39 bourgs dont nous venons de parler.

Il est deux noms qu'il conviendrait peut-être d'effacer du catalogue; car ils semblent n'y figurer que *pour mémoire*. Je veux parler des Trapézontiens et des Lycosuréens, qui refusèrent obstinément d'abandonner leurs anciennes demeures [42]. Toutefois comme leurs noms existaient encore sur la liste au temps de Pausanias, il est à présumer que cette résistance avait eu un terme, et que ces deux bourgs de l'Arcadie étaient représentés à Mégalopolis, bien que par un moindre nombre d'habitants. C'est ce que semble faire entendre cette phrase de Pausanias, qui s'applique aussi bien aux Trapézontiens et aux Lycosuréens qu'à deux autres bourgades, également récalcitrantes, les Lycæates et les Tricolonéens: οὐ γὰρ συνεχώρουν ἜΤΙ τὰ ἄστεα τὰ ἀρχαῖα ἐκλιπεῖν, passage où, sans autorité, Clavier s'est permis de changer ἐκλιπεῖν en ἐνοικεῖν.

[40] Loc. cit. 2. Ce furent Lycomède et Hopoléas, Mantinéens; Timon et Proxène de Tégée; Cléolaüs et Acriphius de Clitor; Eucampidas et Hiéronyme, Ménaliens; et enfin Pasicrate et Théoxène, Parrhasiens.

[41] Pausan. VIII, 32, 1.

[42] Idem. ibid. 27, 3 et 4.

Revenons maintenant au passage de Diodore, συῤῥίψαντες εἰς αὐτὴν κώμας εἴκοσι τῶν ὀνομαζομένων Μαιναλίων καὶ Παῤῥασίων Ἀρκάδων, et voyons si Wesseling était en droit de changer εἴκοσι en τετταράκοντα, même avec l'autorité d'un manuscrit. Parmi les peuples qui vinrent s'établir à Mégalopolis, Diodore ne cite que les Ménaliens et les Parrhasiens; or, dans la liste de Pausanias les premiers ne figurent que pour dix bourgades, les seconds que pour huit, ce qui donne pour les deux réunis dix-huit, nombre qui se rapproche beaucoup de celui qu'indiquent les éditions antérieures à celle de Wesseling.

Il faut donc reconnaître que le document que nous a transmis Diodore est incomplet, puisqu'il ne parle ni des Eutrésiens, ni des Égyptiens, ni des Cynuréens, ni de la Tripolis; mais il n'est pas permis de corriger son erreur par une autre erreur, puisque les bourgs des Ménaliens et des Parrhasiens ne peuvent en aucune façon être portés à quarante. La leçon du manuscrit cité par Wesseling vient sans doute de ce qu'un copiste, qui connaissait le passage de Pausanias, a trouvé le nombre vingt beaucoup trop faible, et aura jugé à propos de rétablir celui que lui fournissait sa mémoire, sans se rappeler que dans Pausanias il n'était pas question seulement de deux contrées, mais de sept.

Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'environ quarante bourgades contribuèrent à peupler Mégalopolis, et l'on peut conjecturer que ces bourgades donnèrent leurs noms aux différents quartiers, κῶμαι [43], de la ville. Plus tard cette dénomination de κῶμαι fit sans doute place à celle de φυλαὶ, comme cela eut lieu aussi pour Sparte, ainsi que le remarque M. Boeckh [44]. Peut-être même cette dénomination fut-

[43] Photius Lex. ed. Ric. Porson. Cantabr. 1832. P. 1, p. 197 : οἱ δὲ τοὺς ἐν τῇ πόλει δήμους κώμας φασὶ προσαγορεύεσθαι. Lex. Rhet. in Beckkeri Anecd., t. I, p. 274. Κῶμαι, τὰ μέρη τῆς πόλεως.

[44] *Jam vero horum titulorum ætate antiquæ tribus tres manifesto abolitæ pridem erant, ut Athenis Ionicæ : et quæ olim* κῶμαι *fuerunt eæ jam tribus* [φυλαὶ]

elle donnée dès l'origine aux différents éléments de la population de Mégalopolis, et il serait même facile de prouver, par le passage même de M. Boeckh, auquel nous venons de faire allusion, qu'à l'époque où Mégalopolis fut fondée, la dénomination de φυλαὶ, pour désigner les quartiers des villes, était beaucoup plus en usage que celle de κῶμαι. Quarante tribus seraient, j'en conviens, un nombre bien considérable ; mais rien ne s'oppose à ce qu'on admette que chacun des bourgs qui consentit à venir se renfermer dans la *grande ville*, fut récompensé de son dévouement en formant une tribu à part. D'ailleurs ce serait une erreur, de croire que le mot φυλὴ ait le même sens que le mot latin *tribus* et suppose, comme lui, trois divisions seulement [45]. Si à Sparte les tribus étaient d'abord au nombre de trois, à Athènes on en comptait quatre dans l'origine. Plus tard, ainsi que l'a prouvé M. Boeckh [46], quand, dans Sparte, on substitua à l'ancienne division dorienne la division topographique, le nombre des tribus fut porté à cinq, de même qu'à Athènes, quand Clisthène opéra un changement semblable, le nombre des tribus fut élevé de quatre à dix, et l'on sait que plus tard l'adulation accrut encore ce nombre [47].

Et ce n'est pas seulement à Sparte et à Athènes que le nombre primitif des tribus fut augmenté. A Argos, où exista dans le principe la même division qu'à Sparte la division dorienne, les *Hylléens*, les *Pamphyles* et les *Dumanes*, Ὑλλεῖς, Πάμφυλοι καὶ Δυμᾶνες, on ajouta plus tard la tribu Hyrnéthia, Ὑρνηθία (du nom d'Hyrnétho,

factæ sunt, ut Clisthenes vetustæ Ionicæ divisioni substituit topographicam.... Hinc fit ut grammatici eas κώμας *hinc inde* φυλὰς *vocent.* Corp. Inscr. t. I, p. 609.

[45] Loc. cit.

[46] Suivant Hesychius ce mot désigne le quartier d'une ville, Φυλή· τάγμα, μέρος πόλεως. S'il faut en croire Photius, Lex., P. 2, p. 605, la tribu n'était que le tiers de la φυλή. Τριττύς· τὸ τρίτον μέρος τῆς φυλῆς.

[47] Par l'addition des tribus Antigonide et Démétriade, remplacées plus tard, pour un semblable motif, par les tribus Ptolémaïde et Attalide.

héroïne d'Argos), ainsi que le prouvent les inscriptions de cette ville et le témoignage d'Éphore [48], καὶ προσετέθη ἡ Ὑρνιθία (lisez Ὑρνηθία). De même à Sicyone on ajouta la tribu *Ægialée* [49], à Mégare l'*Adrianide* [50].

Il serait facile de multiplier les exemples [51]; ceux que je viens de donner suffisent pour prouver que le mot φυλαὶ, pouvant s'appliquer à un nombre quelconque de divisions, soit de races, soit topographiques, rien n'empêche d'admettre qu'à Mégalopolis il existait quarante φυλαι, quelque extraordinaire que paraisse d'abord ce nombre.

Reste à déterminer quel est le nom de la tribu indiquée dans notre inscription. Il est certain, d'après ce qui précède, que ce nom doit être celui de l'un des bourgs qui furent incorporés à Mégalopolis, et que c'est dans Pausanias qu'il faut le chercher, puisque lui seul nous a transmis la liste de ces bourgs.

Avant tout il est bon de remarquer que la huitième ligne se termine par ces lettres : ΥΠ ΡΤΗϹΛΥ, où il est facile de reconnaître les deux mots ὑπὲρ et τῆς et la syllabe Λυ, qui pourrait bien être le commencement du nom de la tribu en question; d'où il s'ensuivrait que la fin du nom doit se trouver à la ligne 8, non pas dans l'alignement des autres lignes, puisque aucun nom grec ne serait assez long pour remplir un pareil espace, mais probablement au milieu de la ligne. Cette violation des lois de la symétrie n'est pas sans autorité. Il me suffira de citer les n°s 916, 1216, 1322, 1358 et 1445 du *Corpus Inscriptionum græcarum*.

Cela posé, je ne vois dans tous les noms conservés par Pausanias que celui du bourg de Lycæa, Λυκαία, qui puisse ici convenir, d'au-

[48] Apud Steph. Byzant. v. Δυμᾶν. Cf. Boeckh. *Corpus Inscr. gr.*, t. I, p. 579.

[49] C. O. Müller, Doriens, t. II, p. 77.

[50] Cf. Boeckh., *Corpus Inscr. gr.* 1073.

[51] Cf. Guasco *Inscript. Capitol.*, t. II, p. 1 sq. C. O. Müller Doriens, t. II, p. 75 sqq.

tant mieux que, suivant Étienne de Byzance[52], ce bourg avait aussi nom Λύκαιθα[53], dont l'ethnique Λυκαιθίτης peut être facilement retrouvé dans notre inscription; car on peut, sans trop de hardiesse, supposer qu'un **I** a disparu entre l'**A** et l'**Є** de la dernière ligne, et cet **Є** lui-même peut fort bien avoir été un **Θ**, de même que le chevron brisé qui précède le **Φ** peut être considéré comme les restes d'un **N**, ce qui donnerait facilement **ΛΥΚΑΙΘΙΤѠΝ**.

Mais quelles fonctions, quels devoirs Claudia Ditté a-t-elle remplis pour la tribu Lycæa ou Lycætha? car, si je ne me trompe, c'est bien le sens qu'il faut donner ici à ὑπέρ. Avant de répondre à cette question, observons que, ces devoirs, elle a dû les remplir dans l'intérieur même de Mégalopolis, car dans les dernières lettres de la ligne 6 il est facile de reconnaître le mot **ΕΝΘΑΔЄ**. Or Pausanias nous apprend qu'il existait à Mégalopolis une enceinte consacrée aux Grandes Déesses[54]; que Callignotus, Mentas, Sosigènes et Polus, avaient les premiers établi dans cette ville les mystères de ces deux divinités, et que ces mystères à Mégalopolis étaient une imitation de ceux qu'on célébrait à Éleusis[55]; enfin qu'il y avait dans la ville un très-grand temple dans lequel, de son temps encore, avait lieu cette solennité, καὶ ἄγουσιν ἐνταῦθα τὴν τελετὴν ταῖς θεαῖς[56]. Dès lors la question se résout facilement et la restitution se présente d'elle-même ἡ ἐνθάδε ταῖν θεαῖν ἐλιτούργησεν, car le **Φ** qui commence la ligne 7 peut très-bien provenir d'une erreur du copiste qui aura pris les restes d'un **Y** pour l'un des éléments du **Φ** et la sigle **Ϸ** pour le reste de cette lettre. Nous trouvons un exemple de cette sigle au n° 1251 du *Corpus Inscr. gr.*, col. 1, lig. 6. Rien n'est plus commun que ces sortes de combinaisons, et je citerai seulement celle

52 In v. Λυκαία.
53 Παρὰ δὲ Μενελάῳ Λύκαιθα μετὰ τοῦ θ.
54 VIII, 31, 11.
55 Ibid. 4.
56 Ibid.

du K et du P, n° 1259 du *Corpus*, celle du T et du P, n° 227 *b*[57], celle du B et du P, n° 2979, et surtout celle du Φ et de l'O proposée par M. Boeckh au n° 1787, et celle du Φ et de l'Y, n° 1251 du même recueil, parce que dans ces deux dernières, comme ici, la seconde lettre dépasse la première.

Quant à la formule ταῖν θεαῖν ἐλιτούργησεν, elle se rencontre fréquemment dans les inscriptions, surtout au participe, λιτουργήσασαν ταῖν θεαῖν[58]. Si j'ai employé l'indicatif, c'est que les lacunes ne paraissaient pas comporter une autre restitution.

Je ne sais ce qu'on pensera de ces conjectures ; mais si elles étaient approuvées, il en résulterait, je crois, quelques documents utiles. D'abord nous serions fixés sur la division topographique et politique de Mégalopolis ; nous aurions la preuve qu'au second siècle de notre ère, les mystères des Grandes Déesses étaient encore célébrés dans cette ville, et que par conséquent elle n'était plus dans un état de décadence aussi complet qu'à l'époque d'Auguste, alors que Strabon disait de cette cité : *la grande ville n'est plus qu'un grand désert*[59]. Enfin le recueil des sigles grecques et celui des noms grecs recevraient l'un et l'autre une addition assez importante, et le recueil des inscriptions de Mégalopolis s'enrichirait d'un monument curieux sous plus d'un rapport.

[57] Cf. *Corpus Inscr. gr.* 1350.

[58] *Ibid.*, 1435, 1456, etc.

[59] Ἐρημία μεγάλη ἐστὶν ἡ Μεγαλόπολις. Strab. VIII, 8, 1, p. 388.

Au moment où je termine cette explication des monuments écrits de Mégalopolis, je reçois le premier cahier des inscriptions grecques inédites publiées à Nauplie par M. Ross[1]. L'inscription qui concerne

[1] *Inscr. gr. ined.* Collegit ediditque Lud. Rossius, Antiquit. regni Græciæ conservandis colligendisque præfectus. Fasciculus I. Naupliæ, 1834, 4°.

le pont de Mégalopolis y figure sous le n° 11, et la copie qu'en donne l'éditeur ne diffère que sous très-peu de rapports de celles qui nous ont été remises. Je dois même dire qu'elle serait en tout point conforme à celle de M. Charles Lenormant, si à la fin de la seconde ligne elle ne donnait pas ΛΝΛΙ au lieu d'ΑΝΑΙ, à la ligne 5 ΕΠΟΗΣΕ et non ΕΠΟΙΗΣΕ, et si, au commencement de la troisième ligne, elle offrait l'S qui figure sur le texte de M. Lenormant.

Du reste, l'explication que présente M. Ross de ce monument se rapproche en beaucoup de points de la mienne. Je crois devoir la transcrire ici, parce que l'ouvrage où elle est consignée ne se trouve point encore dans le commerce.

Titulus apud Bœckhium 1531 *e Pouquevillio desumptus, qui perverso Cartwrighti apographo usus erat. Quapropter lapidem quem jam Sinani prope Megalopolin in ecclesia quadam asservo, accuratius descriptum in tabula repetii.*

V. 2. *Cartwrightus male* R—K—O HISEPATIANAE. V. 4 *et* 5. *Non observavit in Græco titulo puncta* (Δ) *hic illa inter voces, quemadmodum in Latinis assolent, interposita.* V. 5. *Omisit* THN. *Ibidem Græcum titulum male in duos* (leg. duas) *partes diremit.* V. 6. *Habet* ΑΓΑΘΟΣΔΟΓΜΑΤΩΝ ΣΙΝΕΔΡΩΚΕΦΩ, *quæ tantum non omnia nihili sunt. Leviores errores prætermitto.*

— — Cæsar)ri Aug. et civitati ita
— — — ut promiserat (A)n(ni)
us? — —) Tauriscus pontem fecit
— Αὐτοκρ)άτορι Καίσαρι καὶ τῇ πόλει
— — Ταυ)ρίσκος ἐπο(ί)ησε τὴν γέφυραν καθὼς
ὑπεσχέθη? κ)ατὰ τὸ δόγμα τῶν συνέδρων ἐφ' ᾧ
— — αὐτὸν τὸ ἐπινόμιον καὶ βαλανω — —
— — ἔχει θρεμμάτων διὰ βίου.

Pontem de quo hoc titulo agitur trans Helissontem fluvium inter septentrionalem et meridionalem Megalopolis partem fuisse probabile est, ubi hodieque pontis antiqui reliquiæ quædam visuntur. Eum pontem in honorem alicujus Cæsaris Augusti et civitatis (*sc.* Megalopolis) *faciendum Tauriscus quidam susceperat: quem promissis suis stetisse et opus absolvisse testatur titulus latinus. Qui sequitur Græcus titulus ad eandem rem referri neque aliud quidquam nisi versio præcedentis esse videtur* (*quamobrem post* καθὼς *conjeci* ὑπεσχέθη *sc.* UT PROMISERAT); *additis tamen conditionibus de quibus convenerat inter Tauriscum et synedros, quem senatum Megalopolitanorum esse probabile est. Post* ἐφ' ᾧ *verbum aliquid fuisse consentaneum est velut* μὴ ἀποφέρειν *vel* ἀποδιδόναι (τὸ ἐπινόμιον), *sed plura excidisse suspicor. In proximis bene observavit Bœckhius* βαλανω *ad glandes, quibus pecora vescuntur referendum videri; fortasse fuit* βαλάνων τὸν φόρον ὑπὲρ ὧν ἔχει θρεμμάτων διὰ βίου. *Hodieque Megalopolis ruderibus ab utraque fluminis parte querceta contigua sunt.*

Je me permettrai quelques légères critiques sur le travail de M. Ross, qui sans doute trouvera beaucoup plus encore à reprendre dans le mien. D'abord qu'entend-il par *alicujus Cæsaris Augusti?* Les noms de *Cæsar Augustus,* quand ils ne sont pas précédés d'un prénom ou suivis d'un surnom, ne peuvent désigner qu'Auguste. Or la ligne 4, la première de la partie grecque, prouve jusqu'à l'évidence qu'aucune addition de ce genre ne peut être supposée ici. C'est donc bien d'Auguste qu'il est question ici et non de *quelque* autre empereur. La note 2 de la page 48 du présent recueil, vient encore appuyer cette assertion.

Je demanderai ensuite à M. Ross s'il croit beaucoup à la forme ὑπεσχέθη : son point d'interrogation m'en ferait douter. Cette forme est certainement d'une époque bien postérieure au siècle d'Auguste[1];

[1] Voyez les lexiques de Schneider et de Passow, et Buttmann, *Ausf. Gr. Spr.*, t. II, p. 144. Matthiæ, il est vrai, dans sa Gr. gr., § 253, indique l'aor. 1,

et en admettant d'ailleurs qu'à cette époque on ait employé ὑπεσχέθη, on employait aussi ὑπέσχετο, et ce dernier répond beaucoup mieux à *promiserat*.

La restitution μὴ ἀποφέρειν ou ἀποδιδόναι est heureuse, j'en conviens, et je serais assez disposé à l'adopter, s'il ne me paraissait pas nécessaire que l'idée d'une décision fût exprimée ici plutôt que celle d'une condition. Une inscription de ce genre est un acte solennel qui résume tous les actes antérieurs, c'est un monument public conçu plutôt dans les termes d'un décret que dans le style d'un contrat; ce serait d'ailleurs supposer que Tauriscus agissait dans des vues de sordide intérêt. Un pareil sentiment pouvait bien entrer dans les mœurs de cette époque, mais se serait bien gardé de l'afficher sur un monument public.

Enfin les noms βαλάνων τὸν φόρον ὑπὲρ ὧν supposent une lacune beaucoup trop longue au commencement de la dernière ligne, et cette restitution est évidemment impossible, quelque satisfaisante qu'elle soit d'ailleurs sous le rapport du sens. En général, quand on restitue une inscription fruste ou un texte mutilé, on ne s'inquiète pas assez de la symétrie et de l'étendue des espaces à remplir; et cependant, pour qu'une conjecture soit admissible en pareil cas, il faut non-seulement qu'elle offre un sens satisfaisant, mais qu'elle soit contenue dans un nombre de lettres qu'on peut presque toujours déterminer rigoureusement à l'avance.

ὑπεσχέθην; mais il ne cite d'autre autorité que l'aor. 1. impér. ὑποσχέθητι (Plat. Phædr., 235 D), qui, d'après le témoignage de M. Bekker, n'est appuyé que par un très-petit nombre de manuscrits.

TÉGÉE.

Les trois inscriptions qui suivent ont été copiées à Piali, l'ancienne Tégée, par M. Charles Lenormant. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 86.)

12.

ΦΙΛΟΛΟΙ ΟΣΙΙ.....
ΕΑΥΤΟΙΣ
ΟΥΡΒΑΝΕ Χ.....
ΕΥΦΡΟΣΥΝΕ ΧΑΙΡΕ
ΟΓΕΠΤΕ ΧΑΙΡΕ

Cette inscription est évidemment la même que le nº 1528 du *Corpus*, bien qu'elle ait subi quelque altération à la première ligne et qu'elle contienne une ligne de moins, celle qui suit la première, et une de plus, la dernière de toutes. Elle a été publiée pour la première fois par M. Pouqueville [1], dont M. Boeckh a reproduit la copie que je transcris ici pour qu'on puisse juger des différences.

ΦΙΛΟΛΟΕΥΣ
. . . .
ΕΑΥΤΟΙΣ
ΟΥΡΒΑΝΕ..ΧΑ
ΕΥΦΡΟΧΥΛΙΕ.ΧΑ

[1] Voyage en Grèce, t. IV, p. 275 de la 1re édit.; t. V, p. 283 de la 2e.

Lors même que M. Pouqueville ne nous apprendrait pas que cette inscription est gravée sur un cippe, il serait facile d'y reconnaître une épitaphe qui peut être ainsi restituée :

ΦΙΛΟΛΟ[Γ]ΟΣ [ΚΑΙ . . .]
ΕΑΥΤΟΙΣ
ΟΥΡΒΑΝΕ ΧΑΙΡΕ
ΕΥΦΡΟΣΥΝΕ ΧΑΙΡΕ
[ΘΡ]ΕΠΤΕ ΧΑΙΡΕ.

Φιλόλογος καὶ . . . . . . ἑαυτοῖς.
Οὐρβανὲ χαῖρε.
Εὐφρόσυνε χαῖρε.
Θρέπτε χαῖρε.

Philologus et. . . . ont élevé ce monument pour eux-mêmes.

Adieu, Urbain! Adieu, Euphrosinus! Adieu, Threptus!

M. Boeckh restitue ainsi les deux premières lignes : Φιλο[ν]οεὺς ? [καὶ . . . . ἐποίησαν] ἑαυτοῖς [καὶ τοῖς etc., (probablement ἑαυτῶν); mais l'insertion d'ἐποίησαν et de καὶ τοῖς ἑαυτῶν, bien que réclamée par le sens, est tout-à-fait inadmissible ici : la place manque évidemment, car l'on ne saurait révoquer en doute l'exactitude de la dernière copie.

M. Ross reproduit cette inscription, dans son recueil [1], en autant de lignes qu'en contient la copie de M. Lenormant. Mais il n'indique la première ligne que par des points, et omet à la dernière le nom qui précède χαῖρε. Il nous apprend, en outre, que la pierre où l'inscription est gravée se trouve encastrée dans la fenêtre de l'église de Palæo Episkopi.

[1] P. 3, col. 2.

13.

ΧΑΛΛΙΚΩ
ΧΑΙΡΕ

Cette inscription gravée sur un cippe, a été également publiée pour la première fois par M. Pouqueville [1], et reproduite par M. Boeckh sous le n° 1527. M. Pouqueville a lu à la première ligne ΚΑΛΛΙΚΟ, que je regarde comme la véritable leçon; mais il est probable que ce mot n'est pas complet, et que la dernière syllabe a disparu. Je crois que l'épitaphe était ainsi conçue :

ΚΑΛΛΙΚΟ[ΜΗΣ]
ΧΑΙΡΕ

Καλλικόμης χαῖρε.

Adieu Callicome.

Je ne connais pas d'autre exemple du nom de Καλλικόμη, formé d'ailleurs très-régulièrement d'après la même analogie que Ἀϐροκόμης, On sait toute l'importance que les Grecs attachaient et attachent encore à la beauté de la *chevelure.*

M. Ross [2] a retrouvé ce monument dans l'église de Palæo Episkopi et confirme la leçon ΚΑΛΛΙΚΩ; mais comme il atteste que le monument avait une troisième ligne dont les lettres sont entièrement effacées, on peut admettre que la première ligne a eu également à souffrir des ravages du temps, et je persiste dans ma conjecture.

[1] Loc. cit.

[2] Op. cit., p. 3, col. 1 et 2.

14.

ΧΑΙΡΕΤΕ
ΟΚΡΙΤΕ ΑΓΗΣΙΣΤΡΑΤΕ

Χαίρετε [Θε]όκριτε, Ἀγησίστρατε.

Adieu Théocrite et Agésistrate!

Je ne donne pas la restitution de Θεόκριτε comme incontestable; d'autres noms, tels que Δημόκριτε, pourraient également convenir. Je me suis uniquement déterminé à préférer le premier parce qu'il remplit mieux l'espace vide et que, selon moi, on doit tenir grand compte de la symétrie, dans ces sortes de restitutions.

Le nom d'Agésistrate est connu. Il a été porté par un éphore de Sparte dont parle Xénophon[1].

Cette inscription paraît être inédite, car elle ne figure ni dans le *Corpus*, ni dans le recueil de M. Ross.

[1] Hist. Gr. II, 3, 10.

15.

Inscription copiée par M. Ch. Lenormant sur une pierre encastrée dans le mur d'une église sur la route de Tripolitza.

ΑΡΙΣΤΩΝ
ΧΑΙΡΕ

Ἀρίστων χαῖρε.

Adieu Ariston!

M. Ross publie dans son recueil une inscription qui offre beaucoup de ressemblance avec celle que nous donnons ici. Elle a été trouvée par lui sur un cippe sépulcral dans l'église de Sainte-Élie près de Neochorium, au pied du mont Artemisium, et est ainsi conçue:

ΑΡΙΣΤΙΩΝ ΧΑΙΡΕ

Mais comme cette inscription est gravée sur une seule ligne, tandis que la nôtre l'est sur deux, et comme d'ailleurs la copie de M. Lenormant n'indique aucun espace entre le Τ et l'Ω, je suis porté à croire que ces deux monuments ne doivent pas être considérés comme n'en formant qu'un seul, et je regarde par conséquent le nôtre comme inédit. Autrement il faudrait accuser l'un des deux copistes d'inexactitude, ce qui n'est pas admissible.

16.

Fragment d'inscription copié à Tripolitza par M. Ch. Lenormant sur le bord d'un puits. La pierre a 52 centimètres de longueur sur 37 de largeur.

. . . . ΕΟΤΑΤΟΣ ΕΥΣΧΗ . . . .
. . . . ΝΑΥΣ ΑΥΤΟΥ ΤΕΚ. . . . .
. . . . ΕΛΕΚΑΙΙΕΡΕΥΣΤ. . . . .
. . . . ΑΝΤΑΣ ΤΟΥ Ι ΕΝΤΑ . . . . . .
. . . . ΤΟΑΕΟΝΟΙΟΝ ΚΑΙ. . . . . . .
. . . . ΕΤΤΑΑΥΤΑΦ. . . . .
. . . . Υ ΟΛΟΝΑΜΩΙ . . . .
. . . . Κ ΕΝΤΕΥ . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . ΣΩ . . . .
ΕΙΓΕΓ . . . .
. . . .
. . ΑΡΓΑΞΟΜΕΝΑ. . . . .
. . . .
. . . . ΑΛΛΟΝ ΤΟΝ ΙΔΙΟΝ Β . . .
. . . . Ν . . . .
. . . . ΤΟΥΕΓΑΛΛΟΝΤΑΣ. . . .
. . . . ΤΕΣΔΕΚ. . . . . .
. . . . ΑΥΤΟΣΤΕΚΑ.ΑΤ . . . .
. . . . ΤΟΥΣΓ . . . .
. . . .

M. Trézel a trouvé plus tard *au côté droit de la porte de l'école à Tripolitza*, cette inscription à laquelle il donne vingt-quatre lignes. Il n'a pu lire que la dernière ligne qui, suivant lui, est ainsi conçue : **ΖΥΟΖΓΑΜΟΥΖΤΟΓ**. Depuis M. Ross l'a transcrite dans le même lieu, et l'a publiée[1] un peu plus complète qu'elle ne l'est dans la copie de M. Lenormant. Nous reproduirons ici ce nouveau texte pour éviter une longue énumération de variantes.

. . . . ΑΤΟΣΕΥΣ . . . . .
. . . . ΥΕΑΥΤΟΥΤΕΙ . . .
. . . . ΕΑΣΚΑΙΙΕΡΕΥΣΤΑΣ . .
. . . . ΑΥΤΑΣΤΟΥ.ΕΝΤΑ. . .
. . . . ΤΟΔΕΟΜΟΙΟΝΤΑΙΑ .
. . . . ΑΥΤΑΦ . .
. . . . ΕΥΚΟΛΟΝΑΜΩΙ . . .
. . . . ΕΝΤΕΥ . . . .
. . . . ΓΟ . . . .
. . . . ΕΧ . . . .
. . . .
. . . . ΕΕ . . . . . .
. . . . ΕΥΕΝΕΤΩΝΔΟΓΑ . . . . .
. . . . ΣΕΙ·ΕΣΤΙΑΦΙΙΦΑ . . . . .
. . . . ΕΘΝΑΝΕΓΙΤΑΞΑΣ . . . .
. . ΙΓΑΤΟ . . . Ω ΙΤΟΝΕΝΤΑΙΓΟΛΕΙ . . . .
. ΟΝΕ . · ΔΕΣ . . . .
. ΙΟΣ . . . . ΑΛΛΟΝΤΟΝΙΔΙΟΝ . . . .
ΙΑΙ . . . . . ΤΟΥΣΕΝΙΙΑΛΛΟΝΤΑΣ . . . . . .
. . . . ΛΟΚΑΓΟΙΟ . . ΤΕΣΔΕΚΑ . . . . .
. . . . ΑΥΤΟΣΤΕΚΑΙΑ . . . .
. . . . ΣΤΟΥΣΓΑΜΟΥΣΤΩΝ . . .
. . . .

[1] Op. cit., p. 1, et Pl. I, 1.

M. Ross nous apprend que cette inscription est gravée sur une plaque de marbre blanc dont la partie gauche est intacte, mais dont la gauche est mutilée, ce qui ne permet pas de déterminer la longueur des lignes. Il ignore du reste d'où cette pierre provient, mais il conjecture, d'après la nature des lacunes, qu'avant son encastrement dans le mur de l'école, elle a dû appartenir à quelque fondation ou à un escalier. Nous sommes mieux instruits que M. Ross, sur ce point, car nous savons par M. Lenormant que ce marbre a été long-temps sur le bord d'un puits. . . . .

Ce monument est beaucoup trop fruste pour qu'on puisse affirmer à quelle classe il appartient. Il est probable que c'était un décret honorifique, à en juger du moins par la ligne 21 qui, si je ne me trompe, devait être ainsi conçue : αὐτός τε καὶ τ[ὰ] τ[έκνα] αὐτοῦ. Du reste, si cette pierre contenait un décret, il paraît évident qu'elle devait avoir plus d'étendue, car le préambule ordinaire ne s'y rencontre pas. . . . .

. . . .

Voici tout ce qu'il me paraît possible d'en tirer en combinant les deux copies : . . . .

. . . .

Ligne 1. [ἐνδο]ξότατος, εὐσχη[μονέστατος]. . . . .

Ligne 2. [τὰς] ναὺς αὐτοῦ τε κ[αὶ] . . . .

Ligne 3. καὶ ἱερεὺς τας [Ἀθάνας], conjecture très-vraisemblable de M. Ross. On sait que Minerve était l'objet d'un culte particulier chez les Tégéates[1]. . . . .

Ligne 4. αὐτὰς τοὺς ἐν τᾷ [πόλει], Cf. ligne 16.

Ligne 5. τὸ δὲ ὅμοιον τᾷ Ἀ[θάνᾳ?], conjecture de M. Ross.

Ligne 6. αὐτά. . . .

Ligne 7. εὔχολον ἁμῶν. . . . .

Ligne 14. εἴπερ . . . . . . Ἑστία. . . . .

. . . .

[1] Pausanias VIII, 45.

Ligne 15. ἀνεπιτάξας ou ἀνεπιτάξασα.
Ligne 16. ἁρπαζομένω[ν] τῶν ἐν τᾷ πόλει.
Ligne 18. ἄλλον τὸν ἴδιον β[ίον].
Ligne 19. τοὺς ἐμ[ϐ]άλλοντας.
Ligne 20. ποιο[ῦν]τες δὲ καὶ. . . . .
Ligne 21. αὐτός τε καὶ [τ]ὰ τ[έκνα αὐτοῦ].
Ligne 22. τοὺς γάμους τῶν. . . . .

M. Ross pense avec raison que ce monument provient de Tégée, et il fonde cette opinion sur la mention de Minerve; ce qui est une preuve peu concluante, puisque Minerve ne figure sur cette inscription que par suite d'une conjecture; et de plus, ce qui est beaucoup plus certain, sur ce que les ruines de Tégée sont voisines de Tripolitza et ont probablement servi à construire cette dernière ville. Quant à l'âge du monument, M. Ross ne peut rien donner de certain à cet égard; mais d'après la forme des lettres et d'après la première ligne, où dans ΑΤΟΣ et ΕΥ, il croit retrouver les éloges donnés ordinairement aux empereurs romains, il pense que cette inscription appartient au premier siècle de notre ère. J'avoue que ces raisons me paraissent peu convaincantes, ce que j'ai peine surtout à voir dans ΑΤΟΣ et ΕΥ, ou plutôt ΕΥΣΧΗ, tout ce que M. Ross veut y voir.

17.

Fragment copié par M. Ch. Lenormant à Tripolitza, sur la cuve d'une fontaine.

ΘΗΡΙΝ ΠΟΛΙΣ ... ΤΕ
ΙΠΠΩΝΟΣ

M. Boeckh a publié ce monument n° 1516, d'après la copie de J. Cartwright, reproduite par M. Pouqueville [1]. Il était beaucoup plus complet quand le voyageur anglais l'a transcrit; car il était ainsi conçu :

ΘΗΡΙΝ. . . .ΗΠΠΟΝΟΣΠΟΛΙΣΤΕΓΕΑΤΩΝ ΑΡΕΤΑΣ
ΕΝΕΚΕΝ

Θηρι[ππίδαν] Ἵππωνος πόλις Τεγεατῶν ἀρετᾶς ἕνεκεν.

La ville des Tégéates a élevé ce monument à Térippidas, fils d'Hippon, en récompense de son courage.

Ce fragment prouve, sans aucun doute, que les ruines de Tégée ont servi à la construction de Tripolitza.

[1] T. IV, p. 275 de la première édition; t. V, p. 279 de la seconde.

18.

Ce fragment, ainsi que le suivant, a été trouvé à Tripolitza, dans les matériaux employés à la construction de l'école près de la grande Mosquée. Le premier a été copié par MM. Ch. Lenormant et Trézel, la copie du second est due à M. Trézel seulement.

ΓΑΣΣΙVΟVΟ
ΛΕΥΚΙΟΣ ΜΟΜΜ

M. Boeckh a publié ce monument, n° 1530, d'après deux copies, l'une de Fourmont et l'autre de M. Mustoxydi. Toutes deux diffèrent entre elles.

Ligne 1, Must. ΓΑϹϹΙΟΨΟ Fourm. ΓΑΣΣΤΥΟΧ; *Ligne* 2. Must. ΛΕΔΚΟΚ ΜΟΜΜ, Fourm. ΙΟΣ ΜΟΜΜΙΟΣΛΕ.

On voit que la copie de M. Lenormant présente aussi des variantes assez importantes.

M. Boeckh doute avec raison que ces deux lignes écrites, l'une en caractères anciens, l'autre en caractères beaucoup plus récents appartiennent à une seule et même inscription. Il lit à la ligne 1 : Ϝασστύοχος ou Ϝασστυόχου, c.-à.-d. ἀστύοχος ou ἀστυόχου, s'appuyant sur ce que le mot ἄστυ est au nombre de ceux qui recevaient le digamma, et sur ce que dans les temps anciens le σ se redoublait souvent devant une consonne [1].

La seconde ligne ne présente pas de difficulté. En combinant les trois copies, il est facile d'en tirer Λεύκιος Μόμμιος Λε[υκίου υἱός. M. Boeckh conjecture avec toute vraisemblance qu'il s'agit de Lucius Mummius Achaïcus, qui fut consul l'an de Rome 608.

[1] Voy. *Corpus Inscr. gr.*, t. I, p. 42, col. 1.

19.

ΥΙΛΥΤοΝΑΕΙ
οΤΑΙΕΙΣΤΕΘΕΟΥΣΓΑ
ΓΕΤΑΥΑΘΑΝΑΤΟΣ

Ce fragment appartenait-il au précédent, ou formait-il un monument distinct? c'est ce qu'il est bien difficile d'affirmer. Tout ce qu'on peut lire c'est, *ligne* 1, τὸν ἀεὶ; *ligne* 2, εἴς τε θεούς; *ligne* 3, ἀθάνατος.

20.

Fragment d'un cippe encastré dans le mur de l'église moderne de Panaia Paneronesi, dans le carrefour de la plaine qui s'étend de Tripolitza à Mantinée. Copié par M. Virlet.

ΟΥΙΓΓΙΟΥ
ΟΥΜΕ
ΘΟ

21.

Inscription trouvée dans une église du moyen âge, située au milieu des collines à l'ouest de Thana près de Tripolitza. Elle a été copiée par M. Trézel.

ΔΙΑΝCΑΔΡΙΑΝΩ
ΓΑΝΕΛΛΗΝΙΩΙ
ΚΑΙΟΥΑΛΕΡΙΑΣ
ΤΟΒΑΛΛΑΗΕΙ
ΔΙΤΗΝΣΤΟΑΝ
ΑΤΕΣΚΕΥΑΣΛ

Cette inscription a déja été publiée par M. Boeckh n° 1521, d'après une copie qui lui a été envoyée par M. Mustoxydi. L'église où elle se trouve est celle d'Ἅγιος Εὐθύμιος.

Variantes des deux copies.

Ligne 1, Must. ΛΙΑΝΩ.
Ligne 3. ΝΑΙΟΥ Λ ΛΕΡΙΑΣ.
Ligne 4. Ι...ΤΟ, etc.
Ligne 5. ΑΙΤΗΝ, etc.

Des deux copies combinées, on peut, je crois, tirer la restitution suivante :

ΤΡ]ΑΙΑΝΩ ΑΔΡΙΑΝΩ [ΔΙΙ]
ΓΑΝΕΛΛΗΝΙΩΙ
[ΟΙΓ]ΝΑΙΟΥ ΚΑΙ ΟΥΑΛΕΡΙΑΣ
[Υ]Ι[ΟΙ] ΤΟ ΒΑΛΑΝΕΙ[ΟΝ]
[Κ]ΑΙ ΤΗΝ ΣΤΟΑΝ
[Κ]ΑΤΕΣΚΕΥΑΣΑ[Ν]

Τραϊανῷ Ἀδριανῷ Διὶ Πανελληνίῳ οἱ Γναίου καὶ Οὐαλερίας υἱοὶ τὸ βαλανεῖον καὶ τὴν στοὰν κατεσκεύασαν.

En l'honneur de Trajan Hadrien, Jupiter Panhellénien, les fils de Cnéus et de Valéria ont construit ce bain et ce portique.

M. Boeckh, dans sa restitution, se tait sur la troisième ligne et sur le commencement de la quatrième. Je ne prétends pas avoir été plus heureux que lui. Si j'ai rencontré juste, il est bien singulier que les fils ne soient pas nommés et que le père soit uniquement désigné par un prénom. Il fallait que tous, ils fussent bien connus.

INSCRIPTIONS

GRECQUES ET LATINES,

RECUEILLIES EN GRÈCE

PAR LA COMMISSION DE MORÉE,

ET EXPLIQUÉES

PAR PH. LE BAS,

MAITRE DE CONFÉRENCES DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE GRECQUES
A L'ÉCOLE NORMALE.

2e CAHIER.

LACONIE.

PARIS,

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 24.

1836.

III.

LACONIE.

III.

LACONIE.

SPARTE.

Les inscriptions et fragments d'inscriptions recueillis tant à Mistra qu'à Sparte par les différents membres de la commission de Morée sont au nombre de 24, que l'on peut réduire à 22, attendu que deux d'entre elles n'appartiennent pas aux temps anciens.

Sur ce nombre de 22, 13 ont été déja publiées, et 9 paraissent être inédites. Je crois donc devoir les diviser en trois classes.

La *première classe* contient celles d'entre les inscriptions déja publiées, qui avaient été transcrites dans le siècle passé par Fourmont, et qui figurent dans le recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque royale, que M. Boeckh reproduit dans son *Corpus Inscriptionum græcarum,* d'après la copie prise à Paris par M. Bekker.

Les nouvelles copies qui m'ont été remises et qui ont été faites sur les lieux mêmes, présentent une particularité dont je ne puis me dispenser de faire ici mention, parce qu'elle jette du jour sur l'un des points d'une grave question restée jusqu'ici indécise, malgré la longue et savante discussion qu'elle a occasionnée.

Tout le monde sait à quel acte de stupide vandalisme Fourmont prétendait s'être porté dans plusieurs villes du Péloponèse. Jaloux d'assurer à sa patrie la gloire exclusive de ses découvertes, il crut, dit-il lui-même dans une lettre au comte de Maurepas, devoir prendre la précaution de briser, de mutiler et d'enfouir *en quelques endroits* les

monuments écrits dont il avait transcrit les caractères[1]. Cette assertion, ainsi que beaucoup d'autres du même voyageur, a été révoquée en doute. On a voulu y voir une précaution (assez imprudente, il faut en convenir), prise par un faussaire pour *empêcher les voyageurs futurs de reconnaître ses erreurs et de publier ses impostures*. Peut-on soutenir que telle fut l'intention de Fourmont? M. Raoul Rochette le nie, M. Boeckh l'affirme; il est bien difficile de se prononcer entre deux autorités aussi imposantes et aussi impartiales. Mais ce qu'on ne saurait nier, c'est le fait matériel en lui-même. M. Boeckh le jugeait probable lors de la publication de 1er cahier de ses inscriptions; aujourd'hui j'en ai la certitude, il le déclarerait hors de doute.

En effet, sur les deux ou trois cents inscriptions recueillies à Sparte par le voyageur français, et dont deux cents au moins ont été admises dans le *Corpus inscriptionum græcarum* comme étant d'une authenticité incontestable, les membres de la commission scientifique de Morée n'en ont retrouvé que onze; et, chose remarquable, celles d'entre elles qui étaient intactes au temps de Fourmont, ont toutes, à l'exception d'une seule, subi des altérations sensibles; celles qui alors étaient déja mutilées, le sont encore beaucoup plus aujourd'hui. Si de 300 inscriptions il n'en reste plus que onze, si ces onze sont dans un état de détérioration qu'on ne saurait attribuer ni au temps, ni aux indigènes, ne faut-il pas rigoureusement en conclure que Fourmont n'a rien avancé que d'exact, et qu'au moins sa véracité est à l'abri de tout soupçon[2]?

[1] Voyez M. Raoul Rochette, Lettres à milord comte d'Aberdeen sur l'authenticité des inscriptions de Fourmont, p. 10.

[2] M. Ross, venu après les membres de la commission, avec le dessein et la mission de tout recueillir, n'a pu retrouver que neuf des monuments décrits par Fourmont. Ce sont les nos 1285, 1330, 1352, 1357, 1381, 1398, 1409, 1425, 1448. De ces neuf inscriptions quatre figurent dans notre travail sous les nos 22, 23, 25 et 26. Ainsi donc on peut affirmer que des 300 monuments trouvés par Fourmont, il n'en subsiste plus que 12, et encore sont-ils presque tous méconnaissables.

Je laisse à d'autres le soin de déduire toutes les conséquences que l'on peut tirer de ce fait que je me borne à constater. Lors même que je pourrais avoir le désir de me constituer le défenseur de Fourmont, ce ne serait point ici le lieu de recommencer une discussion que M. Boeckh a d'ailleurs résumée avec une loyauté et un talent qui laissent peu de chances de succès à ceux qui viendront après lui.

La *seconde classe* renferme les inscriptions découvertes et publiées postérieurement au voyage de Fourmont.

Dans la *troisième classe* sont réunis les monuments qui ne figurent ni dans le *Corpus Inscriptionum græcarum*, ni dans le recueil de M. Ross, et que l'on peut par conséquent considérer comme inédits.

PREMIÈRE CLASSE.

INSCRIPTIONS CONNUES DE FOURMONT.

22.

Inscription gravée sur un piédestal en marbre blanc trouvé près des murs de l'ancienne ville de Sparte, et copiée par M. Ravoisier. (*Voyez Expéditions cientifique de Morée*, t. II, p. 67, et, *pour la forme du monument et des lettres*, *Ibid.*, Pl. 51, fig. I et II.)

ΗΠΟΛΙΣ
ΠΜΕΜΜΙΟΝΔΑ
ΜΑΡΗΠΜΕΜΜΙ
ΟΥΣΙΔΕΚΤΑΥΙΟΝ
ΚΑΛΩΣΠΕΠΟΛΙ
ΤΕΥΜΕΝΟΝΛΑ
ΒΟΝΤΑΤΑΣΤΗΣ
ΑΡΙΣΤΟΠΟΛΙΤΕΙ
ΑΣΤΙΜΑΣΚΑΤΑΤΟΝ
ΝΟΜΟΝ

Ἡ πόλις Πό(πλιον) Μέμμιον Δαμάρη Πο(πλίου) Μεμμίου Σ[ε]ιδέκτα υἱὸν, καλῶς πεπολιτευμένον, λαβόντα τὰς τῆς ἀριστοπολιτείας τιμὰς κατὰ τὸν νόμον.

La ville a élevé cette statue à Publius Memmius Damarès, fils de Publius Memmius Sidectès, pour sa bonne administration; il reçoit ainsi les honneurs accordés par la loi aux bons administrateurs.

Cette inscription, la seule qui soit restée intacte, peut-être à cause de ses dimensions, a été publiée par M. Boeckh sous le n° 1352. La seule variante que présentent les deux copies se rencontre lignes 2 et 3 où M. Ravoisier a lu ΛΑΜΑΡΗ au lieu de ΔΑΜΑΡΗ. Nous avons déja parlé de la confusion du Λ et du Δ. Les petites lettres qui terminent les lignes 4, 8 et 9 sont données par M. Boeckh en caractères de la même dimension que les autres. En outre le savant éditeur du *Corpus* pense qu'il faut lire, lignes 5 et 6, ΓΕΓΟΛΕΙΤΕΥΜΕΝΟΝ pour suivre l'orthographe de la ligne 8. Rien n'annonce sur la pierre que cette correction doive être admise. La confusion de I et de EI est continuelle sur les monuments.

Le nom de Damarès figure assez souvent et d'une manière honorable dans les inscriptions de Sparte. Un Damarès fut patronome éponyme au temps des Antonins [1]. Un Sextus Pompeius Damarès, probablement différent du précédent, fut ἔνσιτος vers la même époque [2]; et enfin un P. Memmius Damarès fut éphore et νομοφύλαξ vers le règne de Caracalla [3]. Ce dernier est-il le même que le nôtre? c'est ce qu'on ne peut guère affirmer. Si l'on admet cette supposition, il faudra penser qu'il n'a été éphore et νομοφύλαξ que postérieurement aux honneurs qui lui sont décernés ici, car on

[1] Voyez M. Boeckh, t. I, p. 607, col. 1, et n° 1243, 16.
[2] *Ibid.*, et n° 1242, 27.
[3] *Ibid.*, et n°s 1241 et 1250.

n'eût pas manqué de rappeler cette dignité dans l'énonciation de ses titres à la reconnaissance publique. Le nom de Damarès se représentera encore dans le fragment inédit que nous publions sous le n° 18.

Le nom Σιδέκτης, qui est plus communément écrit Σειδέκτης, et qui, comme l'a remarqué M. Boeckh [4], est une forme du dialecte dorien pour Θεοδέκτης [5], se rencontre non moins fréquemment que celui de Damarès sur les inscriptions de Sparte. Il est également porté par des personnages éminents, entre autres par un patronome éponyme sous Hadrien [6].

On n'est pas bien d'accord sur le sens du mot ἀριστοπολιτεία; cependant, à en juger par la formule fréquente λαβὼν τὰς τῆς ἀριστοπολιτείας τιμὰς κατὰ τὸν νόμον, il paraît certain que c'était non une magistrature, mais un genre d'honneurs réglé par une loi et décerné en récompense de services administratifs. Celui qui en était l'objet s'appelait ἀριστοπολιτευτὴς, et la formule αἰώνιος ἀριστοπολιτευτὴς [7] prouve que ces honneurs étaient accordés soit à vie, soit pour un temps, ce qui était le cas le plus ordinaire.

[4] N° 1239.

[5] Il en est de même des noms Σείτιμος, Σείπομπος et Σειμήδης.

[6] N° 1241, 1.

[7] N°s 1349, et 1375.

23.

Inscription gravée sur un piédestal en marbre blanc et mutilé, trouvé à Sparte près de l'agora, et copiée par M. Charles Lenormant et par M. Ravoisier. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 68, et Pl. 51, fig. III.)

......
ΓΙΠΠΟΝ
ΓΙΠΠΟΥ
ΕΑΛΛ
ΙΤΕΥΟΜΕ
\ΛΩΣΚΑ
ΣΙΑΡΧΟΥΝΙ/
ΛΟΨΥΧΟΣΠ
ΔΕΞΑΜΕΝΟΥ
ΝΑΛΩΜΑΣΕΚ
ΟΝΑΣΙΚΡΑΤΟΥ
ΡΕΟΣΤΩΝΣΕΒ

Variantes des deux copies.

Ligne 4. Lenormant ΕΑΛΑ. Le dernier Α doit être nécessairement un Λ.

Ligne 5. Rav. ΠΕΥΟΜΕ; Len. ΙΙΕΟΥΜΕ.

Ligne 6. Le jambage qui précède le Λ est dû à la copie de M. Lenormant.

Ligne 7. Les deux derniers éléments sont fournis par la copie de M. Lenormant.

Ligne 8. La copie de M. Ravoisier a un Η au lieu d'un Π comme dernière lettre.

Ligne 9. Rav. Σ au lieu de Ξ, confusion que font fréquemment les copistes.

Ligne 11. Len. ne donne pas l'Y.

Ligne 12. Len. TON.

Le monument que nous reproduisons figure dans le recueil de M. Boeckh, sous le n° 1357. M. Boeckh l'a publié d'après la copie de Fourmont, beaucoup plus complète que la nôtre, comme on peut s'en assurer en comparant cette dernière avec le texte du *Corpus* que nous croyons devoir ajouter ici. Toutes les lettres contenues entre crochets sont données par la copie de Fourmont.

[Η ΠΟΛΙΣ]
[ΓΟΡ]ΓΙΠΠΟΝ
[ΓΟΡ]ΓΙΠΠΟΥ
[ΤΑΤ]ΕΑΛΛ[ΑΠΟ]
[ΛΕ]ΙΤΕΥΟΜΕ[ΝΟΝ]
[ΚΑ]ΛΩΣΚΑ[ΙΓΥΜΝΑ]
ΣΙΑΡΧΟΥΝΤ[ΑΜΕΓΑ]
ΛΟΨΥΧΟΣΠ[ΡΟΣ]
ΔΕΞΑΜΕΝΟΥ[ΤΟΑ]
ΝΑΛΩΜΑΣΕΚ [ΠΟΜΠΗ̄]
ΟΝΑΣΙΚΡΑΤΟΥ[ΣΑΡΧΙΕ]
ΡΕΩΣ ΤΩΝ ΣΕΒ[ΑΣΤΩΝ]

Ἡ πόλις Γόργιππον Γοργίππου τά τε ἄλλα πολειτευόμενον καλῶς καὶ γυμνασιαρχοῦντα μεγαλοψύχ[ω]ς, προσδεξαμένου τὸ ἀνάλωμα Σεκ. Πομπη(ίου) Ὀνασικράτους, ἀρχιερέως τῶν Σεβαστῶν·

La ville (a élevé cette statue à) Gorgippe, fils de Gorgippe, pour la sagesse de son administration présente, et pour la géné-

rosité dont il fait preuve dans les fonctions de gymnasiarque. Les fonds nécessaires ont été fournis par Sextus Pompéïus Onasicrate, grand-prêtre des Augustes.

Le texte de Fourmont comparé à notre copie ne présente que deux variantes :

Ligne 7. Fourm. ΣΙΑΡΧΟΝΤΑ, faute manifeste.
Ligne 12. ΡΕΩΣ, ce qui est la véritable leçon.

Nous avons peu de choses à dire sur ce monument.

Le n° 1251 du *Corpus* fait mention d'un Gorgippe, fils de Gorgippe, πρέσϐυς des νομοφύλακες. Il est très-présumable que c'est le nôtre. La sigle ΣΕΚ. est employée ici pour Σέξτου[1], prénom commun dans la famille des Pompée à laquelle plusieurs familles importantes de Sparte étaient affiliées. Les Σεϐαστοὶ, dont il est question, sont probablement, d'après l'opinion de M. Boeckh, M. Aurèle et Lucius Vérus. Cette conjecture est très-vraisemblable.

[1] Voyez M. Boeckh, n° 1345.

24.

Fragment d'un cippe en marbre blanc, trouvé par M. Lenormant, à Sparte, dans l'agora, sur l'acropole. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 68, et Pl. 51, fig. V.)

ΗΓΟ
ΣΕΚ̄ΜΘΗ
ΝΑ¯

Variantes des deux copies.

Ligne 2. Le Κ est dans la copie de M. Lenormant surmonté du trait horizontal qui indique ordinairement les noms propres. Ce signe manque dans la copie de M. Ravoisier. (Voyez la Pl. 51.)

Ibid. Au lieu de la sigle que nous avons reproduite, la copie de M. Lenormant donne Μ̄.

Ligne 3. La barre horizontale qui suit l'Α manque dans la copie de M. Ravoisier.

A ce fragment M. Lenormant en joint trois autres qu'il croit appartenir au même monument, ce qui paraît impossible, pour le troisième, comme nous allons avoir occasion de le prouver. Voici ces trois fragments :

1.	2.	3.
		ΙΙΗΝ
ΙΙ	ΟΥ	ΝΑΣΙΑΡΧΟ
Τ		ΟΙΑΣΧΑΡΙΝ

Le fragment qui fait l'objet actuel de notre travail a dû, si l'on en juge par la dimension des lettres, appartenir à une base honorifique au moins aussi importante que celles qui sont figurées sur la Pl. 51, fig. I et III. En le comparant aux inscriptions contenues dans le

Corpus, on peut se convaincre qu'il offre la plus grande ressemblance avec le début du n° 1369 que ce recueil donne en entier d'après Fourmont, et qu'il paraît même devoir être considéré comme ayant fait partie de cette pierre avant la mutilation qu'elle a subie sous les mains du voyageur français.

Voici l'inscription dans son entier. Nous donnons entre crochets ce qui en est resté.

[Η Π]ΟΛΙΣ
[ΣΕΚ ΠΟ ΘΕ]ΟΞΕΝΟΝ
ΤΟ[Ν ΑΞ]ΙΟΛΟΓΩΤΑΤΟΝ
ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΝ
ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡΑΚΑΙΦΙ
ΛΟΠΑΤΡΙΝΑΓΑΘΟΝ
ΚΑΙΔΙΚΑΙΟΝΕΠΙΤΗ
ΤΟΥΠΟΛΕΙΤΕΥΜΑ
ΤΟΣΛΑΜΠΡΟΤΗΤΙ
ΠΡΟΣΔΕΞΑΜΕΝΩΝ
ΤΟΑΝΑΛΩΜΑΤΩΝΤΕ
ΚΝΩΝΑΥΤΟΥΣΕΚΠΟ
ΘΕΟΞΕΝΟΥΜΗΝΟ
ΦΑΝΟΥΣΠΟΛΛΗΣ

Ἡ πόλις Σέκ· (i. e. Σέξτον) Πομ(πήϊον) Θεόξενον, τὸν ἀξιολογώτατον γυμνασίαρχον, φιλοκαίσαρα καὶ φιλόπατριν, ἀγαθὸν καὶ δίκαιον, ἐπὶ τῇ τοῦ πολειτεύματος λαμπρότητι, προσδεξαμένων τὸ ἀνάλωμα τῶν τέκνων αὐτοῦ Σέκ. (Σέξτων) Πομ(πηΐων) Θεοξένου, Μηνοφάνους, Πόλλης (ou Πώλλης).

La ville a élevé cette statue à Sextus Pompée Théoxène, le très-estimable gymnasiarque, ami de César et de la patrie, le bon et le juste, pour l'éclat de son administration. Les fonds ont

été fournis par ses enfants, Sextus Pompée Théoxène, Sextus Pompée Ménophane et Pollé.

Si maintenant on rapproche de cette inscription les morceaux 1, 2 et 3, copiés par M. Lenormant, on verra que les morceaux 1 et 2 peuvent y avoir appartenu. En effet le morceau 1 paraît contenir le premier **N** du mot **ΘΕΟΞΕΝΟΝ** ligne 2, et le **T** qui se trouve immédiatement au-dessus ligne 3. Quant à la diphthongue **ΟΥ** que contient uniquement le morceau 2, elle figure plus d'une fois dans notre inscription [1].

Reste le morceau 3. La formule **[ΕΥΝ]ΟΙΑΣ ΧΑΡΙΝ** par laquelle il paraît se terminer, prouve jusqu'à l'évidence qu'on ne peut en aucune façon le rattacher au n° 1369 du *Corpus*, et qu'il faut y voir un monument tout à fait distinct. Nous ne nous en occuperons donc pas ici; mais nous le reproduirons plus tard, n° 6, et nous chercherons alors à l'expliquer.

[1] Lignes 8, 12, 13, 14.

25.

Inscription gravée sur une base en marbre, trouvée dans les ruines de Sparte, et copiée par M. Ravoisier et par M. Ch. Lenormant. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 69, et Pl. 51, fig. IV.)

ΗΓ.ΛΙC
ΥΡΗ..ΝΧΡΥCΟΓΟ
ΟΝCΩ...ΙΔΑΓΥΜΝΑ
.ΧΟΝ..ΙΠΡΩCΓΥ
CΙΑΡΧΟΥΝΤΑΕΠΙ
.ΩΦΡΟCΥΝΗΚΑΙ
ΙΑΠΑCΙΠΕΡΙΤΗΝ
ΙΙΔΑΕΥΝΟΙΑ.
ΟCΔΕΞΑΜΕΝΟΥ
ΑΝΑΛΩΜΑΜ̄ΑΥΡΗΛΙ
ΧΡΥCΟΓΟΝΟΥΤΟΥ
ΩΝΟCΤΟΥ ΓΑΜΒΡΘ

Variantes des deux copies :

Ligne 1. M. Lenormant donne seul le Λ.

Ligne 2. M. Ravoisier omet l'Υ qui commence la ligne.

Ligne 3. M. Ravoisier ne donne pas l'Ο qui précède le Ν, d'où l'on pourrait tirer cette conséquence que le monument a subi de nouvelles mutilations entre le jour où M. Lenormant l'a vu, et celui où M. Ravoisier l'a retrouvé, car d'après le *fac-simile* de la pierre donné par ce dernier, il ne reste plus de place pour l'Ο.

Ligne 4. M. Lenormant laisse plus d'espace que M. Ravoisier entre le bord de la pierre et le Χ; il donne en plus le dernier jambage du Μ qui doit précéder le Π.

Ligne 7. M. Ravoisier lit NEPI pour ΠEPI. Le N et le Π sont deux lettres qui peuvent facilement être confondues.

Ligne 8. Les deux premières lettres manquent dans la copie de M. Ravoisier. M. Lenormant prend la troisième lettre pour un Λ, M. Ravoisier pour un Δ; cette dernière leçon est la seule bonne.

Ligne 9. Les lettres OC sont imparfaitement indiquées par M. Lenormant, ƆΓ (*sic*).

Ligne 10. La barre qui indique les noms propres, manque sur le second M dans la copie Lenormant.

Ligne 11. M. Lenormant XPYΣOΓONOΣ; ce qui prouve qu'il est possible de confondre Σ avec Y.

Ligne 12. M. Ravoisier ONOC. — Ibid. M. Lenormant. OY au lieu de la sigle.

Cette inscription a été publiée par M. Boeckh, sous le n° 1381, d'après les papiers de Fourmont; et suivant l'usage, la copie de Fourmont est beaucoup plus complète que le monument qu'il a laissé derrière lui. On peut en juger par la transcription suivante où nous renfermerons entre crochets ce qui a disparu du monument depuis Fourmont.

HΠ[O]ΛIC
[M̄A]YPH[ΛIO]NXPYCOΓO
[N]ONCΩ[THP]IΔAΓYMNA
[CIAP]XON[ΛAM]ΠPΩCΓY
[MNA]CIAPXOYNTAEΠI
[TEC]ΩΦPOCYNHKAI
[THEN]AΠACIΠEPITHN
[ΠAT]PIΔAEYNOIA
[ΠP]OCΔEΞAMENOY
[TO]ANAΛΩMAM̄AYPHΛI
[OY]XPYCOΓONOYTOY
[ΔI]ΩNOC TOY ΓAMBP⊗

Ἡ πόλις Μ(άρκον) Αὐρήλιον Χρυσόγονον Σωτηρίδα, γυμνασίαρχον λαμπρῶς γυμνασιαρχοῦντα, ἐπί τε σωφροσύνῃ καὶ τῇ ἐν ἅπασι περὶ τὴν πατρίδα εὐνοίᾳ, προσδεξαμένου τὸ ἀνάλωμα Μ(άρκου) Αὐρηλίου Χρυσογόνου τοῦ Δίωνος, τοῦ γαμβροῦ.

La ville a élevé cette statue au gymnasiarque M. Aurèle Chrysogone Sotéride, remplissant sa charge d'une manière brillante, pour sa sagesse et son dévouement envers la patrie dans toutes les circonstances. S'est chargé des frais M. Aurélius Chrysogone, fils de Dion, son gendre.

Variantes du texte de Fourmont.

Lignes 1 et 10. ΑΥΡΙΛΙΟΝ.
Ligne 4. ΛΑΜΓΡΟϹ.
Ligne 7. Fourmont réunit en une seule sigle, mais fort à tort, l'Ι d'ΑΓΑϹΙ et le Γ suivant.
Même ligne. Il réunit en une sigle l'Η et le Ν de ΤΗΝ.
Ligne 8. ЄΥΝΟΙΑϹ.
Ligne 10. Μ et non $\overline{\text{M}}$.
Ligne 11. ΥΙΟΥ au lieu de ΤΟΥ qu'il faut préférer.

M. Boeckh pense que le gendre de Chrysogone porte le nom de son beau-père par suite d'adoption.

16.

Inscription gravée sur un marbre blanc à demi enterré au pied de l'un des murs de la ville de Sparte, et copiée par M. Lenormant et par M. de Gournay. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 70, et Pl. 51, fig. VII.)

ΑΓΟ
\ΙΩΙΟΥΛΙ
ΛΑΝΩΗΡΩ
ΝΑΛΩΜΑΑ \
ΙΕΛΟΥΜΕΝΗΣ
ΤΗΣΑΝΕ

Variantes des trois copies.

Ligne 2. De Gournay ΙΟΥΔΙ..
Ligne 4. *Id.* ΝΛΛΩΜΑΑ.
Ligne 5. *Id.* omet le Σ.

Cette inscription a été recueillie par Fourmont; elle figure par conséquent, et un peu plus complète, dans le *Corpus* de M. Boeckh, n° 1398. La voici telle que la donne ce savant; seulement, nous renfermons entre crochets ce que contient en plus la copie de Fourmont comparée à la nôtre.

ΑΓΟ
[ΙΑ]ΙΩΙΟΥΛΙ
[Κ]ΛΑΝΩΗΡΩ
[Α]ΝΛΛΩΜΑΑ
ΙΕΛΟΥΜΕΝΗΣ
ΤΗΣΑΝΕ

Voici comment M. Boeckh propose de restituer ce monument :

Ἁ π[όλις]
Γαΐῳ Ἰουλί[ῳ Ἡρ]
κλανῷ ἥ[ρωι ? προσδεξαμέν . .]
[τὸ] ἀνάλωμα Α[ὐ . . .
[ἐπιμ]ελουμένης
τῆς Ἀνε . . . .

La ville au fortuné Caius Julius Herculanus. Les frais ont été faits par A. . . . . ; . . . . . *s'est chargée du soin* . . . .

Cette restitution me paraît incontestable. Seulement à la ligne 3 προσδεξαμένου ou προσδεξαμένης me paraît un peu long eu égard aux proportions de la pierre. Je préférerais ποιοῦντος ou ποιούσης.

Le nom d'Ἡρκλανὸς se retrouve au n° 1306 du *Corpus*. Le nom d'*Herculanus,* qui lui correspond, se rencontre aussi dans les inscriptions latines[1], où la variété d'*Herculanius* se présente également[2]. Il est bon de remarquer que ces deux mots n'indiquent pas toujours un nom propre, et que souvent aussi ils désignent un sacerdoce; mais dans ce cas ils sont toujours accompagnés de l'épithète d'*Augustalis*[3].

L'emploi du mot ἥρως, avec le sens de ὁ μακαρίτης, est très-fréquent dans les inscriptions funéraires postérieures aux premiers siècles de l'époque romaine, et surtout au siècle d'Auguste[4]. De là le mot ἡρῷον, en latin *heroum*, a reçu la signification de *tombeau*[5].

[1] Orelli, *Inscript. lat. sel. ampl. collectio,* n° 3934.

[2] Gruter DCCXIX, 8, et DCCCVII, 12.

[3] Orelli, 2679, 3934, 3935.

[4] Voyez Alciphr. III, 37, où le mot μακαρίτης précède et explique, pour ainsi dire, le mot ἥρως; Jacobs sur l'Anth. Palat., t. III, p. 311; Welcker, *Sylloge Epigr. gr.*, p. 32 et 33; le *Corpus Inscr. gr.* passim.

[5] Welcker, l. c. Orelli, op. cit., n° 4530 sq.

La formule ἐπιμελουμένης est très-fréquente; je me contenterai donc d'en citer pour exemple, une inscription du recueil de Gruter [6] souvent répétée depuis [7], mais dont on n'a jusqu'ici présenté aucune explication entièrement satisfaisante. Serai-je plus heureux? La voici telle que Gruter l'a publiée :

ΤΥΜΒΟΝ
ΚΑΙ. ΒΩΜΟΝ
ΜΕΛΕΑΓΡΩ
ΕΝΤΑΔΕ· (*sic*) ΤΕΞΑΝ
ΚΥΡΙΑ . ΚΕΙΜΑΙ
ΤΟΥΔΕ.. ΠΑΡΟΣ
ΠΡΟΓΗΓΩΣΑ . ΣΥΝΕΥ
ΝΟΣ . ΥΙΟΙ . ΔΗΜΑΓΝΟΣ
ΚΛΕΟΝΙΚΟΣ . ΓΛΥΚΥ
ΤΑΤΩ. ΓΕΝ...ΤΗ . ΜΝ...
ΜΟΣΥΝΟΙΟ . ΧΑΡΙΝ

ΣΕΚΟΥΝΔΟΥ ΕΠΙΜΕ
ΛΟΥΜΕΝΩΝ.

M. Welcker [8] reproduit ainsi ce monument, en caractères courants :

Τύμβον καὶ βωμὸν Μελεάγρῳ ἐνθάδ' ἔτευξαν·
Κύρια κεῖμαι, τοῦδε πάρος προγεγῶσα σύνευνος.
υἱοὶ δὲ Μάγνος, Κλεόνικος
γλυκυτάτῳ γεν[έ]τῃ, μνημοσύνοιο χάριν.
Σεκούνδου ἐπιμελουμένων (l. ἐπιμελουμένου).

[6] DCCCVII, 8.
[7] Voyez M. Welcker, *Sylloge epigramm.*, p. 52.
[8] L. c.

Suivant M. Welcker, cette inscription contient deux épitaphes. La première, celle du père, se compose du premier hexamètre et du pentamètre; la seconde, celle de la mère, est contenue dans le second hexamètre, qui, par une inadvertance du graveur, n'aura pas été mis à sa véritable place. La troisième ligne, suivant lui, n'a jamais appartenu à un vers.

Cette conjecture est ingénieuse sans doute, mais elle me semble peu vraisemblable. Je croirais plutôt qu'il faut ne voir ici qu'une seule et même inscription en l'honneur de Méléagre, dont le nom n'a pas été sans dessein mis en évidence à la troisième ligne; seulement je pense que le deuxième vers est en parenthèse et qu'une ligne, venant après la huitième, et contenant le nom grec de *Magnus*, ainsi que la conjonction καὶ qui devait précéder le nom de *Cléonicus*, aura été maladroitement omise par le copiste. D'après cette supposition, je lirais ainsi sans changer δὴ en δὲ, bien que je reconnaisse que la confusion des deux lettres E et H est fréquente[9] bien et que nous en ayons un exemple ici dans le mot ΠΡΟΓΗΓΩΣΑ :

Τύμβον καὶ βωμὸν Μελεάγρῳ ἐνθάδε τεῦξαν
(Κύρια κεῖμαι, τοῦδε πάρος προγεγῶσα σύνευνος)
υἱοὶ δὴ Μάγνος [. . . . . καὶ] Κλεόνικος
γλυκυτάτῳ γενέτῃ μνημοσύνοιο χάριν.
[. . . . . καὶ] Σεκούνδου ἐπιμελουμένων.

Ce tombeau et cet autel ont été élevés à Méléagre, non pas par moi Cyria, autrefois son épouse, car je l'ai devancé en ce lieu; mais bien par ses fils Magnus ... et Cléonicus qui ont consacré ce souvenir à la mémoire d'un père chéri.
.... et Secundus ont surveillé (la construction).

Il suffit d'avoir parcouru l'Anthologie pour savoir que les épitaphes métriques se composent souvent de deux ou trois hexamètres suivis d'un seul pentamètre.

[9] Voyez M. Jacobs sur l'Anth. Pal., t. III, p. 66 et suiv.

27.

Fragment d'inscription copié par M. Ch. Lenormant à Sparte, dans l'agora sur l'acropole. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 71.)

ιΙΗΝ
ΝΑΣΙΑΡΧΟ
ΟΙΑΣΧΑΡΙΝ

C'est le fragment dont nous avons parlé plus haut, p. 103 et 105, et que nous avons prouvé ne pouvoir appartenir à l'inscription n° 24, comme M. Lenormant l'avait pensé d'abord.

En comparant ce fragment aux inscriptions de Fourmont publiées par M. Boeckh, j'ai acquis la certitude qu'il a dû faire partie du n° 1340 du *Corpus* que nous répétons ici, pour ne laisser aucun doute à cet égard. Nous indiquons entre crochets ce qui reste du monument.

Η ΓΟΛΙΣ
ΓΟΓΛΙΜΕΜΔΕΞΙ
ΜΑΧΩΝΓΡΑΤΟΛΑ
Ο.ΥΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡΑ
ΚΑΙΦΙΛΟΓΑΤΡΙΝΙΕ
ΡΕΑΜΒΑΓΟΔΙΟ
ΣΚΟΥΡΩΝΑΙΩΝΙ
ΘΝΑΡΙΣΤΟΓΟΛΕΙ
ΤΕΥ[ΤΗΝ]ΤΟΝΓΥ
Μ[ΝΑΣΙΑΡΧΟ]ΝΕΥ
Ν[ΟΙΑΣΧΑΡΙΝ]
ΓΡΟΣΔΕΞΑΜΕΝΩΝ
ΤΟΑΝΑΛΩΜΑΜΕΜ
ΜΙΩΝΜΝΑΣΩΝΟΣ
ΚΑΙΓΡΑΤΟΛΑΟΥΤΩ
ΥΙΩΝΑΥΤΟΥ

Ἡ πόλις Πόπλι(ον) Μέμ(μιον) Δεξίμαχον Πρατολάου, φιλοκαίσαρα καὶ φιλόπατριν, ἱερέα μβʹ ἀπὸ Διοσκούρων, αἰώνιον ἀριστοπολειτευτὴν, τὸν γυμνασίαρχον, εὐνοίας χάριν· προσδεξαμένων τὸ ἀνάλωμα Μεμμίων Μνάσονος καὶ Πρατολάου τῶν υἱῶν αὐτοῦ.

La ville a élevé cette statue à Publius Memmius Deximachus, ami de César et de la patrie, quarante-deuxième prêtre des Dioscures dont il descend, ayant obtenu pour toute la durée de son existence les honneurs de l'Aristopolitie, de plus gymnasiarque; en récompense de son dévouement.

Se sont chargés des frais, Memmius Mnason et Memmius Pratolaüs, ses fils.

Le nom de Pratolaüs est encore l'un des noms distingués de Sparte. Il est porté entre autres par un Memmius Pratolaüs, fils de Deximachus[1] et patronome éponyme, que M. Boeckh regarde avec vraisemblance comme le fils du personnage auquel est consacré le monument qui nous occupe[2].

Le sens que j'ai attribué à ἱερέα μβʹ est conforme à l'opinion de M. Boeckh[3] qui, d'après cette donnée, conjecture que notre inscription appartient au second siècle de notre ère.

[1] *Corpus Inscr. gr.*, 1240, 1261.

[2] Voyez pour les autres Pratolaüs, nos 1299, 1341, 1342, 1343, 1426 et 1446.

[3] M. Boeckh fonde son opinion sur la formule plus complète des nos 1353 et 1355 : ἱερέα κατὰ γένος μηʹ ἀπὸ Ἡρακλέος, μδʹ ἀπὸ Διοσκούρων.

28.

Inscription copiée à Mistra par M. Virlet, qui a ajouté la note suivante : « Inscription formant un des degrés de l'escalier du « monastère et que l'on pourrait avoir entière en levant le degré « placé au-dessus. » (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 71.)

ΑΠΟ
ΤΕΙΣΑΛ
ΛΑΜΙΠΠ
ΑΒΟΛΗΤ
ΑΛΚΙΒΙΑ
ΤΕΙΣΑΜ
ΤΑΝΤΟΥΓ
ΔΟΞΑΝΤΑ
ΟΥΑΡΕΤΑ
ΣΑΜΕΝΟΙ

Cette inscription a dû être déplacée depuis l'époque où Fourmont l'a copiée *à Sparte*, près du temple de Lycurgue. Elle était alors plus étendue quoique déjà incomplète. On pourra en juger d'après le texte publié par M. Boeckh sous le n° 1361. Nous indiquons entre crochets ce que donne en plus la copie de Fourmont.

Α ΠΟ[ΛΙC]
ΤΕΙΣΑ[ΜΕΝC]
ΛΑΜΙΠΠ[ΟΥΤ]
ΑΒΟΛΗΤ[ΟΥΚ]
ΛΛΚΙΒΙΑ[ΣΤ]
ΤΕΙΣΑΜ[ΕΝ]
ΤΑΝΤΟΥΓ[ΕΝ]
ΔΟΞΑΝΤ[ΑΤ]
ΟΥΑΡΕΤΑ[ΓΙ]
ΣΑΜΕΝΟΝ

Voici comment M. Boeckh remplit les lacunes de cette dernière copie :

Ἁ πόλις Τεισαμενὸ[ν Δ]αμίππου τ[οῦ] Ἀϐολήτου κ[αὶ] Ἀλκιϐίας τ[ῆς] Τεισαμέν[ου], τὰν τοῦ γέ[νους] δόξαν τᾷ [ἑαυτ]οῦ ἀρετᾷ πι[στω]σάμενον.

La ville à Tisamène, fils de Damippus, fils d'Abolétus et d'Alcibia, fille de Tisamène, parce qu'il a justifié par sa vertu la gloire de sa famille.

Le *Corpus Inscriptionum græcarum* contient, sous le n° 1433, un monument élevé par la ville de Sparte à la mémoire de la mère de Tisamène, et qui ne laisse aucun doute sur l'interprétation que je viens de donner.

Α ΠΟΛΙΣ
ΑΛΚΙΒΙΑΝ ΤΙΣΑΜΕ
ΝΟΥ ΔΙΑ ΤΕ ΟΙΚΕΙ
ΑΝ ΑΡΕΤΑΝ ΚΑΙ
ΔΙΑ ΤΑΣ ΕΚ ΤΩΝ
ΠΡΟΓΟΝΩΝ ΕΥ
ΕΡΓΕΣΙΑΣ ΚΑΙ
ΤΑΝ ΑΜΕΜΠΤΟΝ
ΜΕΤΑ ΑΝΔΡΟΣ ΔΑ
ΜΙΠΠΟΥ ΤΟΥ ΑΒΟ
ΛΗΤΟΥ ΕΞΕΚΟΝ
ΤΑ ΕΤΗ ΣΥΜΒΙΩΣΙΝ

Ἁ πόλις Ἀλκιϐίαν Τισαμενοῦ διά τε οἰκείαν ἀρετὰν καὶ διὰ τὰς ἐκ τῶν προγόνων εὐεργεσίας καὶ τὰν ἄμεμπτον μετὰ ἀνδρὸς Δαμίππου τοῦ Ἀϐολήτου ἑξήκοντα ἔτη συμϐίωσιν.

La ville à Alcibia, fille de Tisamène, pour sa propre vertu et pour les bienfaits de ses ancêtres, ainsi que pour avoir vécu soixante ans irréprochable avec son époux Damippus, fils d'Abolétus.

On trouve un certain Tisamène dans la liste des Patronomes[1] de Sparte; mais rien ne dit que ce soit le nôtre, non plus que le père d'Alcibia.

[1] Voyez Boeckh, *Corp. Inscript. gr.*, t. I, p. 606 *b*, et nº 1282.

29.

Inscription trouvée à Mistra par M. Ch. Lenormant à l'extérieur de la porte d'une petite église, τῆς Παναγίας suivant Fourmont. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 72.)

К
ΛΟΓΟϹ
ΧΑΙΡΕ
ΝΕΙΚΑΙ
ΕΥΣ
ΕΤΩΝ
ΜΒ
ΓΛΥΚΩΝ
ΧΑΙΡΕ

[Εὔ]λογος, χαῖρε, Νικαιεὺς, ἐτῶν μϐ'· Γλύκων χαῖρε.

Adieu, Euloge de Nicée, âgé de 42 ans. Adieu Glycon.

Ce monument avait déjà été copié à Mistra par Fourmont, et c'est d'après cette copie que M. Boeckh l'a publié sous le n° 1501.

Variantes des deux copies.

Ligne 1. Le К manque sur la copie de Fourmont.
Ligne 2. Fourm. ΛΟΓΟΕ.
Ligne 5. Lenorm. omet l'Ε de la syllabe ΕΥΣ.
Ligne 8. Fourm. ΚΛΥΚΩΝ.

La restitution du nom Εὔλογος, que je propose, paraîtra, je l'espère, assez vraisemblable. Le K et l'Y sont deux lettres que les copistes confondent facilement, et l'E peut avoir été omis ici comme il l'a été ligne 5. Je ne connais, dans les recueils épigraphiques, aucun autre exemple de ce nom qui fut porté par un martyr de l'église espagnole; mais j'en puis citer un du nom féminin Εὐλογία. Il se trouve au n° 2924 du *Corpus*.

M. Boeckh avait déjà conjecturé qu'il fallait lire ΓΛΥΚΩΝ à la ligne 8.

30.

Fragment d'inscription copié à Mistra par M. Ch. Lenormant. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 72).

ΟΛΙΣ
ΟΝΤΑΓΥ
ΤΕΑ·ΛΑΚΑ
ΕΝΟΝΚΑΙ

Ce fragment présente les plus grands rapports avec le n° 14 du recueil de M. Ross[1]; mais, chose singulière, ce dernier est beaucoup plus complet, car il a quatorze lignes. Le voici :

[1] *Inscriptiones Græcæ ineditæ*, Naupliæ, 1834, 4°, Fasciculus I. Insunt inscriptiones Arcadicæ, Laconicæ, Argivæ, Corinthiæ, Megaricæ, Phocicæ.

ΟΛΙΣ
ΟΝΤΑ.ΓΥ
ΤΕΑ.ΛΛΚΑ
ΕΝΟΝΚΑΙ
.ΑΣΙΑΡΧΙΑ
ΕΓΑΛΟ
ΤΑΚΑ
ΧΑΡΙΝ
ΟΑΝΑ
ΥΔΑΜΟΙ
ΝΔΡΙΔΑΑ
ΣΒΑΣΤΟ
ΠΡΟΓ
ΚΑΙΣ
Ο

Il y a tout lieu de présumer que le monument n'était pas entièrement déterré quand M. Lenormant l'a copié, car la conformité des premières lignes est trop frappante pour admettre deux inscriptions différentes.

Du reste M. Ross pense avec raison que cette base honorifique n'est autre que le n° 1363 du *Corpus*. L'histoire de ce monument est assez singulière. Il était intact lorsque Cyriaque d'Ancône en a pris copie [a]; à l'arrivée de Fourmont en Grèce, de nombreuses lacunes s'y faisaient remarquer. Aujourd'hui, grace sans doute au vandalisme de Fourmont, quatre lignes de la fin ont disparu.

[a] Voyez Cyriaque, p. xxxix, n° 251.

M. Ross fait de plus observer que les 15 lignes de son *fac-simile* en comprennent 16 dans la copie de Fourmont, qui pour cette fois seulement a démenti la scrupuleuse exactitude qu'on remarque dans ses transcriptions.

Nous croyons devoir insérer ici le monument complet, en conservant la division des lignes indiquée par M. Ross, d'ailleurs fort différente de celle qu'a suivie M. Boeckh. Les lettres entre crochets sont données par les textes de Cyriaque, de Muratori et de Fourmont.

[ΗΠΟ]ΛΙΣ
[Μ.ΑΙΛΙΟΝΛΕ]ΟΝΤΑ[Ν]ΓΥ[ΜΝΑ]
[ΣΙΑΡΧΟΝΤΑ]ΤΕΑΛ[Α]ΑΚΑ[ΛΩΣ]
[ΠΟΛΙΤΕΥΣΑΜ]ΕΝΟΝ ΚΑΙ [ΜΑΛΙ]
[ΣΤΑΤΗΝΓΥΜΝ]ΑΣΙΑΡΧΙΑ[ΝΦΙΛΟ]
[ΤΕΙΜΩΣΚΑΙΜ]ΕΓΑΛΟ[ΠΡΕΠΩΣ]
[ΕΚΤΕΛΟΥΝ]ΤΑΚΑ[ΙΤΗΣΑΛ]
[ΑΗΣ ΑΡΕΤΗΣ] ΧΑΡΙΝ [ΠΡΟΣΔΕ]
[ΞΑΜΕΝΟΥ Τ]Ο ΑΝΑ[ΛΩΜΑ]
[ΠΟ.ΑΙΛΙΟ]Υ ΔΑΜΟ[ΚΡΑΤΙ]
[ΔΑΤΟΥΑΛΚΑΝ]ΔΡΙΔΑ Α[ΡΧΙ]
[ΕΡΕΩΣ ΤΟΥ Σ]ΕΒΑΣΤΟ[ΥΚΑΙ]
[ΤΩΝΘΕΙΩΝ]ΠΡΟΓ[ΟΝΩΝ]
[ΑΥΤΟΥΦΙΛΟ]ΚΑΙ Σ[ΑΡΟΣ]
[ΚΑΙ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΔ]Ο[Σ]
[ΑΙΩΝΙΟΥΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΠΛΕΙ
ΣΤΟΝΕΙΚΟΥΠΑΡΑΔΟΞΟΥΚΑΙ
ΑΡΙΣΤΟΥ ΕΛΛΗΝΩΝ ΠΡΕΣΒΕ
ΩΣΝΟΜΟΦΥΛΑΚΩΝ

Ἡ πόλις Μ. Αἴλιον Λεοντᾶν, γυμνασίαρχον, τά τε ἄλλα καλῶς πολιτευσάμενον καὶ μάλιστα τὴν γυμνασιαρχίαν φιλοτείμως καὶ μεγαλοπρεπῶς ἐκτελοῦντα καὶ τῆς ἄλλης ἀρετῆς χάριν, προσδεξαμένου τὸ ἀνάλωμα Ποπλίου Αἰλίου Δαμοκρατίδα τοῦ Ἀλκανδρίδα, ἀρχιερέως τοῦ Σεβαστοῦ καὶ τῶν θείων προγόνων αὐτοῦ, φιλοκαίσαρος καὶ φιλοπάτριδος, αἰωνίου ἀγορανόμου, πλειστονείκου παραδόξου, καὶ ἀρίστου Ἑλλήνων, πρέσβεως νομοφυλάκων.

La ville a élevé cette statue à M. Aelius Léontas gymnasiarque, parce qu'il s'est bien acquitté de tous ses devoirs envers l'État, et qu'il s'est surtout distingué par son zèle et sa magnificence dans sa gymnasiarchie; par là aussi elle récompense ses autres mérites. S'est chargé des frais Publius Aelius Damocratidas, fils d'Alcandridas, grand-prêtre de l'Empereur et de ses divins aïeux, ami de César et de la patrie, agoranome à vie, célèbre par ses nombreuses victoires dans les jeux, ayant mérité le titre du meilleur des Grecs, chef des nomophylaques.

Cette inscription qui, à en juger par le nom d'Αἴλιος, doit appartenir au règne d'Hadrien, serait susceptible d'un commentaire fort étendu; mais le temps et l'espace me manquent pour entrer dans de longs développements. Je me contenterai donc de renvoyer aux notes de M. Boeckh, et surtout à son introduction sur les inscriptions de la Laconie, ch. IV et V, pour les titres de πρέσβυς et d'ἀγοράνομος.

31.

Fragment d'inscription copié par M. Edgard Quinet à l'angle d'une maison près de l'emplacement de Sparte.

ΖΩΤΗΡΙΑΣ
ΕΥDΙΑΙΤΟΥ
ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΗΣ
ΕΥΔΑΜΙΔΑ Μ
ΩΛΟΧΙΣΛΥΣΙ
ΤΕΦΙΛΟΧΑΡΕΙ
ΝΟΥΒΟΑΓΟΣ
ΕΠΙΑΓΗΤΟΡΙ
ΝΟΜΟΦ
ΠΡΕΣΒΥΣ
ΚΛ

Ce fragment est assurément l'une des preuves les plus concluantes en faveur de l'opinion que j'ai émise plus haut sur les assertions de Fourmont. La liste de magistrats à laquelle il appartient, et qui est publiée dans le *Corpus* sous le n° 1240, se composait, quand Fourmont l'a copié, de trois colonnes : la première, de 37 lignes; la seconde, de 38; la troisième, de 30. Aujourd'hui il n'en reste plus que les lignes 11-21 de la première colonne, qui présentent dans Fourmont les variantes suivantes :

Ligne 11. ΣΟΤΗΡΙΑΣ.
Ligne 12. Le Δ a la forme ordinaire.
Ligne 14. Pas d'espace avant le Μ qui termine la ligne.
Ligne 15. Un Ο au lieu du premier Ω; ΛΙΣΙ au lieu de ΛΥΣΙ.

Ligne 16. ΓΙΣ au lieu de ΤΕ. ΚΑ au lieu de ΧΑ qui est la véritable leçon.

Ligne 17. ΒΟΥΑΓΟΣ.

Ligne 18. Fourmont donne en plus un Α après le dernier Ι.

Ligne 20. ΩΝΠΡΕΣΒΥΣ.

Ligne 21. ΕΙΡΑΝΙΩΝ ΚΛΕ.

Je ne crois pas devoir entrer dans de plus grands détails sur ce fragment. On peut voir dans le *Corpus* l'explication du monument complet. La copie de M. Quinet a cela d'utile qu'elle confirme la correction faite par M. Boeckh, ligne 16 (Φιλοχαρείνου), et prouve que le nom de ΣΩΤΗΡΙΑΣ ne peut être changé en ΣΩΤΗΡΙΔΑΣ à moins de supposer que le Δ et le Α avaient été combinés en une sigle, comme aux lignes 12 et 18 de la 3e colonne du n° 1230, ce qui est du reste très-probable.

32.

Fragment d'inscription copié à Mistra par M. Edgard Quinet.

ΩΘΛΥΒΙΟϹ ΧΑΡΙϹ
ΓΕΡΟΥϹΙΑ Ι

Nouvelle et dernière preuve du vandalisme de Fourmont. Le fragment copié par M. Quinet appartient au n° 1245 du *Corpus ;* il formait les lignes 16 et 17 de ce monument qui contenait aussi une liste de magistrats. Au lieu de ΧΑΡΙϹ Fourmont donne ΧΑΡΙΔϹ.

SECONDE CLASSE.

INSCRIPTIONS DÉCOUVERTES ET PUBLIÉES POSTÉRIEUREMENT AU VOYAGE DE FOURMONT.

33.

Fragment d'inscription trouvé à Sparte dans un temple à l'E. du théâtre, et copié par M. Ch. Lenormant. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 73.)

ΑΡΙΣΤΟΔΑΜΣ
ΜΟΥΔΕΙΝΟΚ
ΔΙΑΒΙΟΥΕΓΕΙ
ΩΙΒΑΝΕΝΙΚΑ
ΜΟΑΥΛΟΣ

M. Boeckh a publié ce fragment d'après Dodwell[1], sous le n° 1471. La copie que nous en donnons offre quelques variantes assez importantes. On en pourra juger par le texte de M. Boeckh que nous transcrivons ici.

ΑΡΙΣΤΟΔΑΜΙ
ΜΟΥΔΕΙΝΟΜ
ΔΙΑΒΙΟΥΕΜΕ
ΩΒΑΝΕΝΙΚΑΙ
ΓΟΑΥΛΟΕΙ

1 Voyage en Grèce, t. II, p. 402.

La nature de ce fragment, les dimensions et l'état de la pierre où il est gravé, n'ayant pas été indiqués par les copistes, il est bien difficile d'arriver à une restitution plausible; aussi je ne hasarde qu'avec beaucoup d'hésitation celle que je vais proposer :

ΑΡΙΣΤΟΔΑΜΟ[ΝΑΡΙΣΤΟ]
ΔΑ]ΜΟΥΔΕΙΝΟΚ[ΡΑΤΗΣΞΥΣΤΑΡ]
[ΧΗΣ]ΔΙΑΒΙΟΥΕΠΕΙ[ΤΑΝ]
ΩΒΑΝΕΝΙΚΑ[ΣΕ]
[ΠΥ]ΘΑΥΛΟΣ

Ἀριστόδαμο[ν Ἀριστοδά]μου Δεινοκ[ράτης ξυστάρχης] διὰ βίου ἐπεὶ [τὰν] ὠβὰν ἐνίκα[σε πύ]θαυλος (?).

A Aristodème, fils d'Aristodème, Dinocrate, chef à vie du gymnase, parce qu'il a vaincu l'obe (à laquelle il appartient) dans le combat de la flûte aux jeux pythiens.

M. Boeckh, d'après les données de sa copie, conjecture, à la première ligne, Ἀριστοδαμίδας ou Ἀριστοδαμία ; à la deuxième, Δεινομένης ou Δεινόμαχος ; du reste il se tait sur la première syllabe ΜΟΥ de cette ligne. Je crois être plus près de la vérité; mais je le dois uniquement à une copie plus exacte, sans aucun doute.

A la ligne 3, M. Boeckh affirme que les mots διὰ βίου ont dû être précédés de ἱερεὺς ou ἀρχιερεύς. La restitution que j'ai préférée est autorisée par le n° 1428 du *Corpus*.

Ligne 4, l'emploi du mot ὠβά est très-rare dans les inscriptions. On en trouve cependant des exemples n°s 1272-1274 du recueil de M. Boeckh.

A la même ligne, M. Boeckh lit ἐνίκα ; j'ai préféré l'aoriste comme beaucoup plus fréquemment employé dans ce genre de monuments.

Enfin, ligne 5, le même savant conjecture πυθαύλη, mais regarde la chose comme incertaine. J'ai cru, tout en adoptant les premiers éléments de ce mot que l'on peut déduire plus immédiatement

de ma leçon que de celle du *Corpus*[2], devoir conserver la terminaison donnée par la copie de M. Lenormant. La forme πυθαύλης est sans doute la seule connue, mais πύθαυλος peut avoir aussi existé; seulement la syntaxe a, j'en conviens, quelque chose d'insolite. J'aimerais mieux lire πύθαυλον en prenant ce mot pour le nom du combat, et alors tout le membre de phrase répondrait à la formule si fréquente νικάσαντα παῖδας πένταθλον[3]. J'avoue même que s'il eût été possible de tirer πένταθλον des éléments de la copie, j'aurais préféré ce mot à tous les autres.

Au surplus, il est plus d'une fois question des jeux pythiens dans les inscriptions de Sparte[4]; et personne n'ignore que la douzième pythique de Pindare est consacrée à la victoire qu'un certain Midias remporta comme habile joueur de flûte, dans les jeux pythiens de l'olympiade 71, 3, ou 72, 3; ce qui prouve que ce genre d'exercice n'avait pas été supprimé dès la seconde épreuve qu'on en avait faite. Le chant seul avait été proscrit comme trop lugubre[5].

[2] La syllabe ΠΥ se tire plus facilement d'un Μ que d'un Π.

[3] *Corpus Inscr. gr.*, n° 1418.

[4] *Ibid.*, 1420, 1429, etc.

[5] Voyez M. Boeckh dans ses notes sur le titre de cette pythique, t. III, p. 343 de son édition de Pindare.

34.

Fragment d'inscription copié à Sparte par M. Ch. Lenormant, dans un temple à l'E. du théâtre. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 74.)

ΩΣ ΤΟ
ΙΣ ΓΕΓΟΙ
ΕΚΑΣΤΟΝ ΤΩΝ
ΤΕ ΑΡΕΓΙΔΗΜΟΥ
ΤΡΙΔΙ ΑΥΤΟΥ Κ Α

Ce fragment est évidemment le même que celui qui a été publié par M. Ross sous le n° 25; seulement il était plus complet quand M. Lenormant l'a copié. Le voici tel que le donne M. Ross, en annonçant qu'il se trouve maintenant dans le musée de Sparte :

ΓΕΓ
ΕΚΑΣΤΟΝ ΤΩΝ
ΤΕ.ΑΙΕΓΙΔΗΜΟΥ
ΓΙΔΙ ΑΥΤΟΥ ΚΑΤΑΤΟ

Il est impossible de donner une restitution complète de cette inscription, qui devait appartenir à la classe des monuments honorifiques. Voici, je crois, tout ce qu'on peut en tirer :

Ligne 1. [καλ]ῶς ou [λαμπρ]ῶς τὸ... — *L.* 2. [καλῶ]ς πεποι[ημένον] ou plutôt πεπο[λιτευμένον]. — *L.* 3. ἕκαστον τῶν. — *L.* 4. ἐπὶ δήμου ou ἐπιδήμου. — *L.* 5. [πα]τρίδι αὐτοῦ κατὰ τὸ[ν νόμον].

TROISIÈME CLASSE.

INSCRIPTIONS INÉDITES.

35.

Fragment d'inscription copié à Mistra par M. Ch. Lenormant, sur un tronçon de colonne. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 74.)

ΤΟΒ
ΩΝ ΤΟΒ
ΦΙΛΙΠΠΟΣ 3 ΣΙΔΕΚΤΑΚ ΤΟΒ
ΕΥΗΜΕΡΟΣ ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΥ ΤΟΒ
ΔΡΑΚΩΝΚΛΕΑΡΧΟΥ ΤΟΒ
ΘΕΟΦΙΛΟΣ ΞΕΝΟΚΡΑΤΟΥΣ
ΑΤΙΠΠΟΣ ΠΟΛΛΙΩΝΟΣ
ΝΙΚΙΠΠΟΣ ΑΓΗΣΙΠΠΟΥ
ΑΣΙΩΝ ΕΠΙΓΟΝΟΥΙΕΘΝΙΑ

Le signe qui suit le mot ΦΙΛΛΙΠΠΟΣ, ligne 3, indique que ce mot doit être répété au génitif[1].

Quant au Κ qui suit le mot ΣΙΔΕΚΤΑ, je pense qu'il faut y voir cette sigle qui se rencontre très-fréquemment dans les inscriptions de la Laconie et dont M. Boeckh a le premier trouvé la véritable signification[2]. Il y voit le mot κάσις qu'Hésychius explique par la glose

[1] Voyez M. Boeckh, *Corpus Inscr. gr.*, Introduction aux Inscr. de la Laconie, ch. VII, p. 613, col. 2, et n[os] 1265, 1383 et passim.

[2] Loc. cit., ch. VI, 4, p. 613, col. 1. La sigle Κ se rencontre n° 1243, lig. 16.

ἡλικιώτης et qu'il dit avoir été usité dans la Laconie. Or, ce mot κάσις se rapporte, suivant le docte éditeur du *Corpus*, à un individu qu'un patronome éponyme a choisi, pendant sa magistrature, parmi ceux qui avaient autrefois appartenu à la même ἀγέλη que lui[3], pour lui servir d'assesseur dans sa charge. C'est ainsi qu'à Athènes l'archonte éponyme avait pour *parèdres* quelques-uns de ses collègues. Cette sigle n'est pas toujours représentée de la même manière; on rencontre encore les formes suivantes ; K[4], K'[5], K̄[6], ΚΑΣ[7], ΚϹΤ[9], ΚϹΕΝ[9], ΚΑΣΝΓΑΙΟΥ[10] qui toutes ne se prêtent pas également à l'interprétation de M. Boeckh. La plus embarrassante est sans contredit ΚϹΕΝ, si toutefois elle a été bien lue et s'il ne faut

[3] Hésych. Κάσις· οἱ ἐκ τῆς αὐτῆς ἀγέλης, ἀδελφοί τε καὶ ἀνεψιοί· καὶ ἐπὶ θηλειῶν οὕτως ἔλεγον Λάκωνες, καὶ Εὐριπίδης Ἑκάβῃ. Ce passage d'Hésychius me paraît altéré. La leçon κάσιοι que donne le manuscrit de Venise (voyez Schow *Hesychii lex. cod. Biblioth. D. Marci restitutum*. Lipsiæ, 1792, in-8°, p. 407) ne saurait être admise ici; les mots καὶ Εὐριπίδης Ἑκάβῃ s'y opposent, puisque dans le passage d'Euripide (v. 365, ed. Porson) on rencontre non κάσιος, mais κάσις. Mais le singulier κάσις ne peut convenir non plus, puisque l'explication du mot est au pluriel; je crois donc qu'il faut lire κάσεις et non κάσιοι. Mais là ne s'arrêtent pas les difficultés que présente le passage d'Hésychius. Comment se fait-il que le lexicographe semble attribuer aux seuls Laconiens l'emploi du mot κάσις, en parlant des femmes, et ajoute l'indication d'un passage d'Euripide, où le mot est employé dans ce sens? D'un autre côté, comment ne constaterait-il pas l'usage particulier que ce peuple faisait du mot κάσις, usage dont les inscriptions de Sparte ne permettent pas de douter? Je pense donc qu'il faut lire ainsi tout le passage :

Κάσεις· οἱ ἐκ τῆς αὐτῆς ἀγέλης, Λάκωνες; ἀδελφοί τε καὶ ἀνεψιοί. Καὶ ἐπὶ θηλειῶν οὕτως ἔλεγον, καὶ Εὐριπίδης Ἑκάβῃ.

[4] Nos 1242, 1265.

[5] N° 1249, col. 2, vs. 12.

[6] Nos 1244, 1286.

[7] N° 1249, col. 2, 7.

[8] N° 1249, col. 2, vs. 9.

[9] N° 1249, col. 2, vs. 14.

[10] N° 1249, col. 2, vs. 7.

pas lui préférer ΚϹΙΝ ; car quant à ΚϹΤ et à ΚΑΣΝΓΑΙΟΥ, qui, dans l'exemple unique qu'on en possède, me paraît avoir été mal lu ou mal gravé, au lieu de ΚΑΣΓΝΑΤΟΥ, j'y vois sans hésitation, quoique M. Boeckh ne me paraisse pas de cet avis, une manière plus ou moins abrégée de représenter le mot κασίγνατος, qui probablement avait le même sens que κάσις dont il est dérivé.

Le préambule de cette inscription manque : mais à en juger d'après le n° 1265 du *Corpus*, il devait contenir l'indication du patronome éponyme. Je crois donc devoir lire ce monument de la manière suivante :

[Ἐπὶ πατρονόμου . . . .
. . . . Γοργί]ων τὸ β′,
Φίλιππος Φιλίππου Σιδέκτα κάσις τὸ β′,
Εὐήμερος Ἀφροδισίου τὸ β′,
Δράκων Κλεάρχου τὸ β′,
Θεόφιλος Ξενοκράτους,
Ἄ[γ]ιππος Πολλίωνος,
Νίκιππος Ἀγησίππου,
Ἀσίων Ἐπιγόνου, Ἴ[σ]θ[μ]ια.

Sous le patronome . . . .
ont été vainqueurs aux jeux isthmiques :

. . . . Gorgion (?), pour la deuxième fois;
Philippe, fils de Philippe, l'assesseur du patronome Sidectès, pour la deuxième fois;
Évhémère, fils d'Aphrodisius, pour la deuxième fois;
Dracon, fils de Cléarque, pour la deuxième fois;
Théophile, fils de Xénocrate;
Agippe, fils de Pollion;
Nicippe, fils d'Agésippe;
Asion, fils d'Épigone.

Ce monument est d'autant plus curieux qu'il n'en existe qu'un seul du même genre dans les inscriptions de la Laconie; c'est le n° 1265 cité plus haut. M. Osann, qui a publié ce monument [11] antérieurement au travail de M. Boeckh, y a vu avec raison, selon moi, un catalogue de vainqueurs dans les jeux. M. Boeckh combat cette assertion, et cela surtout à cause de la sigle K qui se rencontre aussi sur le monument, et d'après laquelle il juge que la pierre reproduit un catalogue de magistrats, et peut-être de sénateurs. Mais aujourd'hui, si, comme je l'espère, il adopte la correction que je propose à la dernière ligne de l'inscription copiée par M. Lenormant (ΙΣΘΜΙΑ au lieu de ΙΕΘΝΙΑ), il changera d'opinion sur le n° 1265 et en reviendra à l'avis de M. Osann que, pour ma part, j'adopte avec la plus entière conviction.

J'ajouterai que la leçon ΣΙΔΕΚΤΑ de la ligne 3 semble prouver que κάσις ne se construit pas toujours avec le datif, comme l'a remarqué M. Boeckh d'après tous les monuments qu'il avait sous les yeux. Cependant, attendu le grand nombre d'exemples qu'il cite, je ne me refuserais pas à voir ici le datif Σιδέκτᾳ, nom du reste qui, à en juger par le tableau des patronomes éponymes qu'a dressé M. Boeckh [12], prouve que notre marbre date du règne d'Hadrien.

[11] *Sylloge Inscr.* II, 3, p. 251.

[12] T. I, p. 606, col. 1 ad fin. — Il existait déja trois inscriptions où le nom de ce patronome figure (*Corpus Inscr. gr.*, 1241, 1244, 1247); celle que nous publions porte ce nombre à quatre. Le n° 1244 est probablement postérieur de plusieurs années à notre monument, car un fils de notre Évhémère et les synéphèbes de Sidectès, y sont devenus éphores; dans le n° 1247 le fils d'Évhémère est mentionné comme υἱὸς τῆς πόλεως.

36.

Fragment d'inscription copié à Sparte, dans l'agora sur l'acropole, par M. Ch. Lenormant. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 75.

ΑΕΟΗΤΙΒΚΛ
ΙΚΟΝΒΡΑΣΙΔΕ
ϽΛΟΓΩΤΑΤΟΝ
ΤΙΡΩΤΟΝΙΕΡ
ΙΗΣΑΡΧΙΕΡΕΑ
ΕΒΑΣΤΩΝΚΑΙ
ΤΩΠΩΙΓΙΠ

Ce monument, malgré ses nombreuses lacunes, peut être restitué en grande partie. Voici ce que je crois pouvoir en tirer :

. . . . . ΤΙΒ. ΚΛ. [ΑΡ]
[ΜΟΝΕ]ΙΚΟΝ ΒΡΑΣΙΔ[ΟΥ]
[ΤΟΝ ΑΞΙ] ΟΛΟΓΩΤΑΤΟΝ [ΒΟΥ]
[ΑΓΟΝ ΚΑΙ] ΠΡΩΤΟΝ ΙΕΡ[ΕΑ]
[ΤΗΣ ΣΕΒΑΣ]ΤΗΣ ΑΡΧΙΕΡΕΑ [ΔΕ]
[ΤΩΝ Σ]ΕΒΑΣΤΩΝ ΚΑΙ
[ΤΩΝ ΘΕΙΩΝ ΠΡΟΓΟΝΩΝ ΑΥΤΩΝ]

[Ἡ πόλις]

Τιϐ. Κλ. [Ἀρμόνειχον (?)] Βρασίδ[ου τὸν ἀξι]ολογώτατον [βουαγὸν καὶ] πρῶτον ἱερ[έα τῆς, Σεϐασ]τῆς ἀρχιερέα [δὲ τῶν Σ]εϐαστῶν καὶ [τῶν θείων προγόνων αὐτῶν].

La ville à Tibérius Claudius Harmonicus (?), fils de Brasidas, très-estimable bouague, premier prêtre de l'Augusta et grand-prêtre des Augustes et de leurs divins ancêtres.

Je suis loin de garantir la certitude de cette restitution, mais je la crois probable, et je dois par conséquent la justifier par quelques explications.

Ligne 1. Je ne sais quel parti l'on peut tirer des quatre premières lettres ΑΕΘΗ. Si la copie offrait une lacune de deux lettres avant ΤΙΒ., on pourrait y voir les traces altérées des mots Α ΠΟΛΙΣ; mais cette supposition est peu admissible, et d'ailleurs ces deux mots forment le plus ordinairement une ligne à part.

Lignes 1 et 2. Le nom d'Harmonicus n'était pas le seul qui pût remplir l'espace donné; mais je l'ai préféré parce qu'on le rencontre plus d'une fois dans les inscriptions de Sparte[1] et qu'il est porté, entre autres, par un Spartiate affilié à la *gens Claudia*[2].

Ligne 2, βρασίδ[ου]. L'absence de toute autre désignation me fait présumer qu'il faut voir ici le patronome éponyme qui figure sur la liste dressée par M. Boeckh[3]. En effet, c'est ainsi qu'il est désigné aux n°s 1286 et 1329 du *Corpus*. Une autre conjecture serait encore possible et même préférable, attendu l'absence de l'article τὸν qui désigne ordinairement le fils[4] : au lieu de ΒΡΑΣΙΔ[ΟΥ] on pourrait lire ΒΡΑΣΙΔΑ Κ̄, c'est-à-dire βρασίδᾳ κάσις. Mais dans l'ignorance où nous sommes sur les fonctions de ces magistrats et sur leur nombre, j'ai cru devoir préférer la première leçon, attendu que le n° 1286 du *Corpus* nous fait déja connaître un Decmus, fils de Decmus, assesseur de Brasidas, et que jusqu'ici tout semble annoncer que le patronome éponyme n'en avait qu'un seul. Des cinq monuments de Sparte où se rencontre le nom de Brasidas, quatre présentent ce nom

[1] *Corpus Inscr. gr.*, n°s 1249 *bis*, 1260.
[2] *Ibid.*, n°s 1346, 1347.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 607, col. 2.
[4] L'article se rencontre au n° 1329.

précédé de Κλαύδιος[5]; trois d'entre eux accompagnent ce dernier nom du prénom de Τιβέριος[6], ce qui indique une même famille.

Ligne 3. Le mot βοαγὸν est une pure conjecture, mais je crois qu'il a dû exister sur le monument : d'abord il remplit convenablement la lacune; de plus cette charge est du nombre de celles qu'accompagne ordinairement l'épithète d'ἀξιολογώτατος[7], et on la voit souvent réunie à la grande-prêtrise[8] et à d'autres fonctions non moins importantes qui annoncent des personnages éminents[9].

Ligne 4, πρῶτον ἱερ[έα τῆς Σεβασ]τῆς. Ce passage prouve que les Grecs, au moins sous les empereurs, avaient l'usage d'établir un ordre numérique parmi les prêtres d'une même divinité. Il est probable qu'ils avaient voulu en cela, comme sous tant d'autres rapports, imiter les Romains leurs maîtres[10]. Nous avons déja, plus d'une fois, remarqué cette réaction de Rome sur la Grèce.

Mais quelle est l'*Augusta*, quels sont les Augustes dont il est question? Peut-être, d'après le n° 381 du *Corpus*, pourrait-on penser que c'était Antonia, mère de Germanicus et de l'empereur Claude. On sait par Dion Cassius[11] que Caligula donna à Antonia le titre d'*Augusta*, et Pline[12] parle d'un temple élevé à Rome en

[5] Ce sont les nos 1259, 1329, 1343, 1426.

[6] Nos 1329, 1343, 1426.

[7] Nos 1350, 1426 (dans ce dernier numéro il est question d'un fils de Brasidas qui fut aussi ἀξιολογώτατος βοαγός).

[8] N° 1370.

[9] Voyez M. Boeckh, *Corpus Inscr. gr.*, t. I, p. 612, col. 1. Il traite au long de cette magistrature et de la forme du mot qui l'exprime.

[10] On trouve de rares exemples de cette classification, dans l'épigraphie latine. Ainsi une inscription du recueil de Gruter (CCCLXXII, 7) est consacrée à un *L. Aurelius* SACER. PRIM. CORP. AVGVSTALIVM. Une autre, rapportée de Muratori, n° 575, 1, fait mention d'un certain *Sennius* MERCURII. MARTIS ATQVE DIANAE PRIMVS SACERDOS.

[11] Lib. LIX, § 3. Suivant Suétone, Vie de Claude, chap. 11, il lui fut donné par Claude.

[12] Lib. XXXV, 36, 16.

l'honneur de cette princesse. D'un autre côté, on ne doit pas s'étonner que Claude, si plein de respect pour sa famille[13], ait permis que son frère, auquel il consacra des médailles [14], et dont il *honora la mémoire en toute occasion*, fût associé aux honneurs divins qui lui étaient décernés. Les noms Τιϐ. Κλ., qui ont dû commencer à devenir plus fréquents sous Tibère [15], donneraient une nouvelle vraisemblance à notre conjecture. On peut donc penser, avec quelque certitude, que cette inscription date du règne de Claude.

Ligne 6, τῶν Σεϐαστῶν. Notre inscription a été découverte par M. Lenormant sur l'ancienne agora de Sparte. Or, c'est précisément sur l'agora qu'étaient situés, au temps où voyageait Pausanias [16], le temple de César et celui d'Auguste, qui sans aucun doute portait pour inscription du vivant de ce prince, Θεᾷ Ῥώμῃ καὶ Σεϐαστῷ [17]. Ainsi le monument qui nous occupe a été retrouvé sur l'emplacement même de l'édifice sacré où il devait avoir été élevé.

Ligne 7. La restitution que je propose peut se tirer de la première partie des éléments qui subsistent, tandis que ceux qui terminent la ligne, sembleraient la rendre peu vraisemblable; mais dans l'état de mutilation où est la pierre, on peut douter que la copie reproduise cette ligne avec une rigoureuse exactitude, quel qu'ait été d'ailleurs le soin extrême apporté par M. Ch. Lenormant dans ses transcriptions.

[13] Suétone; Vie de Claude, ch. 11 et 41.

[14] Eckhel, *Doctr. Numism.*, t. VI, p. 210.

[15] Voyez ce que j'ai dit à ce sujet, p. 17.

[16] III, 11.

[17] Voyez Eckhel, *Doctr. Numism.*, t. II, p. 466, et t. VI, p. 160 et suivants.

37.

Fragment d'inscription copié à Mistra par M. Trézel sur une marche d'escalier. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 76, et Pl. 42, fig. IV.)

ΗΣΟΜΟΝΟΙΑΣ
ΚΑΙ ΤΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΙ.....
ΥΜΠΙΟΥ ΚΛΑΥΔΙΟΣ
ΑΓΑΘΟΣ ΑΘΗΝΑΝ
ΝΑΔΕΟΝ ΑΠΟΙΚΩ.....
ΘΥΝΝΑΡΟ.....

Il est à regretter que ce monument n'ait pu être lu en entier, car il paraît être d'une grande importance, au moins par sa forme dont je ne connais pas d'exemple jusqu'ici. Si je ne me trompe, il devait être conçu à peu près en ces termes :

[ΥΠΕΡ Τ]ΗΣ ΟΜΟΝΟΙΑΣ
[ΤΩΝ ΣΩΤΗΡΩΝ] ΚΑΙ ΤΟΥ ΕΛΕΥΘΕΡΙ[ΟΥ ΔΙΟΣ]
[ΚΑΙ ΤΟΥ ΟΛ]ΥΜΠΙΟΥ ΚΛΑΥΔΙΟΣ
. . . . Ο] ΑΓΑΘΟΣ ΑΘΗΝΑΝ
[ΥΠΕΡ ΤΩΝ ΣΥΝ]ΝΑΔΕ[Ω]Ν ΑΠΟΙΚΩ[Ν]
[ΚΑΙ ΤΩΝ] ΘΥ[ΜΒΡ]ΑΡ[ΩΝ]

[Ὑπὲρ τ]ῆς ὁμονοίας [τῶν Σωτήρων] καὶ τοῦ Ἐλευθερί[ου Διὸς καὶ τοῦ Ὀ]λυμπίου Κλαύδιος [. . . . ὁ] ἀγαθὸς, Ἀθηνᾶν [ὑπὲρ τῶν Συν]ναδέων ἀποίκων [καὶ τῶν] Θυ[μϐρ]άρ[ων].

A cause de la concorde des Sauveurs, et de Jupiter Éleuthérien, et de Jupiter Olympien, Claudius . . . . ., le bon, a consacré cette statue de Minerve pour les colonies de Synnada et de Thymbrara.

De toutes les conjectures que j'ai pu proposer dans cet ouvrage, celles que je présente ici ne sont assurément pas les moins certaines à mes yeux : je crois cependant devoir les défendre, parce qu'elles ont, plus que beaucoup d'autres, besoin d'être justifiées.

Ligne 1. [ὑπὲρ τ]ῆς ὁμονοίας. C'est le premier exemple de cette formule que j'aie rencontré jusqu'à présent. Mais elle me paraît avoir été calquée sur la formule ὑπὲρ τῆς σωτηρίας, *Pro salute*, assez fréquente même à l'époque des Antonins[1], qui, comme je vais essayer de le prouver, doit être celle de notre inscription. Du reste la formule correspondante ὁμονοίᾳ se trouve dans l'inscription que j'ai citée plus haut, p. 66, note 26, et à laquelle on peut ajouter ces deux inscriptions latines que j'emprunte au recueil de M. Orelli[2] :

1.

CONCORDIAE
COLLEGI
BRACTEARIORUM
7 INAVRATORVM[3]
Q. HORDIONIVS
PRIMIGENIVS
Q. HORDIONIVS PANNYCHVS
S. P. D. D.

2.

BERICAI CENIONI VAL
ENTINI PONTIF. DECVRIA II IX ƆIII M. MACRINI
VALERIANI CENTVRIA XII
L. SCRIPONI PETRONIANI
DECVRIA PR. LXXXIII
SALVI VITALIS SECVNDI
CENTVRIA PR
CVRATORIB. AN. III COLL. FABR. ET CENTO
CARI. ANN. CXXVII
CONCORDIAI EORVM
L. PARIVS HERMES.

[1] *Ibid.*, LXXXV, 1, 3, 4; CXIV, 1, 2 et passim.

[2] Nos 4067 et 4137. Pour des exemples d'OMONOIA sur les médailles, voyez Visconti, Mus. P. C., t. III, p. 249, ed. de Milan; Eckhel, D. N., t. III, p. 110; et Winckelmann, Mon. inéd., p. XVII de la tr. de Desodoars.

[3] Id est ET INAURATORUM.

Il est bien vrai que dans ces divers exemples OMONOIAI et CONCORDIAE sont employés ou d'une manière vague, ou pour des corporations d'un ordre secondaire; mais ce qui prouve qu'on pouvait aussi en faire usage pour des personnages plus distingués, et même pour les empereurs, c'est la légende si fréquente sur les inscriptions : CONCORDIA AVGG.

Ligne 2, τῶν Σωτήρων. Cette restitution ne pouvant être justifiée que par l'explication des mots qui suivent, je crois devoir avant tout motiver le sens que je leur donne.

Καὶ τοῦ Ἐλευθερίου Διὸς. Ces mots ne peuvent s'entendre que d'Antonin le Pieux, témoin cette inscription trouvée par Fourmont à Athènes[4], et qui se rapporte probablement à une offrande faite soit par les Spartiates, soit par toute autre ville dorienne :

ZANI
.ΛΕΥΘΕ
.PIOANTO
NINOIΣΩ
THPIO

Ζανὶ Ἐλευθερίῳ Ἀντονίνῳ Σωτηρίῳ, et non pas Σωτῆρι comme lit M. Boeckh.

Témoin encore cette autre inscription trouvée également par Fourmont à Sparte[5] :

ZANI
EΛEYΘEPIOI
ANTONEINOI
ΣΩTHPI

Ζανὶ Ἐλευθερίῳ Ἀντωνείνῳ Σωτῆρι.

[4] *Corpus Inscr. gr.*, n° 350.

[5] *Ibid.* N° 1314. V. le *Corpus* pour la forme des lettres qu'on n'a pu reproduire ici. Le n° 1313 est conçu dans les mêmes termes et offre les mêmes caractères.

Je vais prouver maintenant que par les mots καὶ τοῦ Ὀλυμπίου (Διός), il faut entendre Hadrien; je tirerai mes preuves des nombreuses inscriptions où cet empereur est ainsi désigné [6], et je me contenterai d'en citer un seul exemple.

ΣΩΤΗΡΙ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΗ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ
ΑΔΡΙΑΝΩΙ
ΟΛΥΜΠΙΩΙ [7]

Σωτῆρι καὶ κτίστῃ αὐτοκράτορι Ἀδριανῷ Ὀλυμπίῳ [8].

On sait d'ailleurs que ce nom est souvent donné à Hadrien sur les médailles [9].

On voit maintenant pour quel motif j'ai préféré τῶν Σωτήρων à τῶν Σεβαστῶν qui s'était présenté d'abord à mon esprit. Mais pourquoi les épithètes qui désignent Antonin précèdent-elles celles qui désignent le prince qui l'a adopté? Je crois pouvoir en donner une raison plausible. Selon moi, le monument dont il s'agit fut gravé après la mort d'Hadrien, alors qu'Antonin prit les rênes du gouvernement, et l'on conçoit que le prince régnant ait été mentionné avant son prédécesseur. Certes le monde romain eut à se louer de la *bonne intelligence*, de l'*unanimité de sentiments* qui avait déterminé Hadrien à choisir un successeur tel qu'Antonin le Pieux, et cela explique peut-être pourquoi la formule ὑπὲρ τῆς ὁμονοίας a été préférée à τῇ ὁμονοίᾳ, et pourquoi ὑπὲρ a été employé dans le sens d'*à cause de* et non dans celui de *pour*. Peut-être est-ce à cette circonstance

[6] *Ibid.*, nos 321 et suiv., 1312, etc.

[7] *Ibid.* N° 321.

[8] Voyez encore l'inscription expliquée par Biagi, Mon. gr., p. 57, et celle que M. Ross vient de publier, p. 2, pl. 1, 4 de son recueil.

[9] Voyez Eckhel, *D. N.*, vol. VI., p. 518.

que veut faire allusion Hérode Atticus dans l'inscription rapportée par M. Boeckh, n° 537.

ΟΜΟΝΟΙΑΣ ΑΘΑΝΑΤ..
ΠΥΛΗ
ΗΡΩΔΟΥΟΧΩΡΟΣ
ΕΙΣΟΝΕΙΣΕΡΧΕ..

J'ajouterai qu'il existe une médaille d'Antonin portant au revers CONCORDIAE [10]; mais on ne peut rien en conclure pour l'explication de notre monument, car elle paraît se rappporter au mariage de M. Aurèle avec Faustine la jeune.

Ligne 4. Je n'ai pas cru devoir prendre ΑΓΑΘΟΣ pour la fin du nom grec de ΚΛΑΥΔΙΟΣ, j'ai préféré y voir l'épithète de ὁ ἀγαθὸς donnée si fréquemment aux magistrats par les inscriptions de Sparte [11].

L'interprétation des dernières lignes offrait d'assez grandes difficultés. Que faut-il entendre par le mot ΑΘΗΝΑΝ ? S'agit-il d'une statue de Minerve offerte par Claudius.... au nom des habitants de deux colonies (ἀποίκων) dont les noms sont indiqués par les lettres ΝΑΔΕΟΝ d'une part et ΘΥΝΝΑΡΟ de l'autre? je crois pouvoir le prouver de manière à laisser peu de doutes.

Pausanias [12] nous apprend qu'à Sparte, non loin de l'enceinte de Neptune Tenarius, située elle-même dans la même rue que le temple de Minerve, il existait une statue de cette déesse qui passait pour être une offrande des colonies lacédémoniennes de l'Italie et de Tarente : Ἀθηνᾶς ἄγαλμα, ὃ τοὺς ἐς Ἰταλίαν τε καὶ Τάραντα ἀποικισθέντας ἀναθεῖναι λέγουσι. Mais des différentes villes qui revendiquaient l'honneur d'avoir été fondées par les Lacédémoniens, telles

[10] *Ibid.*, *D. N.*, vol. II, p. 14.

[11] Voyez *Corpus Inscr. gr.*, n[os] 1252, 6; 1239, col. 1 extr., et 1240, col. 1 extr. Voyez aussi plus haut, n° 3, p. 69.

[12] III, 12, 5.

qu'Amyclées près de Terracine, et Formies, je n'en vois pas dont le nom puisse concorder avec les données de notre inscription. Sans doute les établissements des Lacédémoniens en Italie ne se bornaient pas à Tarente et aux deux villes que je viens de citer : on sait encore qu'à tort ou à raison, ce que je n'examinerai point ici, les Sabins[13] et plusieurs villes du Samnium[14] prétendaient avoir une origine lacédémonienne; mais, comme ces villes ne sont pas désignées nominativement dans les auteurs, on ne pourrait se livrer ici qu'à des conjectures très-hasardées. D'ailleurs le texte de Pausanias me paraît prouver que la statue de Minerve, dont parle cet écrivain, était regardée comme une offrande faite depuis un certain temps, peut-être même au temps de l'établissement des colonies; et d'un autre côté, pour admettre que notre inscription se rapporte au même monument, il faudrait supposer que Pausanias, qui voyageait sous le règne d'Antonin, n'avait pas lu la dédicace gravée sur la base, ce qui serait assez peu probable sans être cependant tout-à-fait impossible.

On ne peut donc chercher à compléter les lignes 5 et 6 à l'aide de noms empruntés à la géographie de l'Italie et l'on se voit réduit à chercher ailleurs, c'est-à-dire en Asie. Or il me paraît très-vraisemblable que les lettres **ΝΑΔΕΟΝ** ont appartenu au mot **ΣΥΝΝΑΔΕΩΝ**. D'après le témoignage d'Étienne de Byzance, l'éthnique de Σύνναδα, ville de Phrygie, était Συνναδεύς. Cette ville, sur la foi d'un passage corrompu du géographe que je viens de citer, a été considérée longtemps comme une colonie des Macédoniens. Mais il résulte d'une ingénieuse conjecture de M. Raoul Rochette[15] qu'aux Macédoniens asiatiques, conduits par Docimus, lieutenant d'Antigone, s'étaient réunis des habitants de la Hellade appartenant à différentes races. Cette opinion est confirmée par de nombreuses médailles, tant

[13] Denys d'Halic. II, 29. Voyez M. Raoul Rochette, Hist. de l'établissement des colonies grecques, t. III, p. 113.

[14] Strabon, liv. V, p. 250.

[15] Histoire de l'établissement des colonies grecques, t. IV, p. 215 et suiv.

autonomes qu'impériales, de la ville de Synnada, qui portent presque toutes pour inscription ΣΥΝΝΑΔΕΩΝ ΙΩΝΩΝ ou ΔΩΡΙΕΩΝ, et souvent ΔΩΡΙΕΩΝ ΙΩΝΩΝ[16]; d'où il faut conclure que la race dorienne et la race ionienne pouvaient également revendiquer cette colonie[17], que Sparte, aussi bien qu'Athènes, était en droit de s'en déclarer la métropole. La restitution que je propose ajouterait une nouvelle force à cette déduction qui, à son tour, peut lui servir de preuve.

Reste à expliquer le mot ΘΥΝΝΑΡΟ. Il paraît certain que ces sept lettres, probablement mal lues par le copiste, devaient appartenir au nom d'une autre ville située comme Synnada en Asie Mineure, et, comme cette dernière, prétendant à l'honneur de figurer parmi les colonies de Sparte. Des deux cités de l'Asie Mineure dont le nom se rapproche des éléments conservés sur notre marbre, Athymbra et Thymbrara, la première seulement nous est donnée par les écrivains de l'antiquité comme faisant remonter son origine à une émigration lacédémonienne[18]. Mais cette ville, située en Carie[19], est très-éloignée de Synnada, et il est difficile d'admettre qu'il existât entre elles des relations assez intimes pour qu'elles envoyassent de concert une offrande à la métropole. D'ailleurs, et c'est selon moi l'objection la plus forte, la terminaison ΡΟ ne peut convenir à cette ville dont l'ethnique, au témoignage d'Étienne de Byzance, est Ἀθυμβρεύς. J'ai donc cru devoir préférer Thymbrara, parce qu'elle est, comme Synnada, située en Phrygie, et que ses habitants sont appelés par Xénophon[20]

[16] Eckhel *D. N.*, t. III, p. 172 et suiv.

[17] Voyez Eckhel, loc. cit., p. 175.

[18] Strabon XIV, 1, 46.

[19] Étienne de Byzance : Ἄθυμβρα, πόλις Καρίας, πρὸς Μαιάνδρῳ, Ἀθύμβρου κτίσμα, ἥ τις μετὰ ταῦτα Νύσσα ἐκλήθη. Τὸ ἐθνικὸν Ἀθυμβρεύς, τῷ λόγῳ τῶν Καρικῶν.

[20] Cyrop. VII, 1, 45. Étienne de Byzance, v. Θύμβραρα, prétend que Xénophon les appelle Θυμβραραῖοι; mais tous les manuscrits sont d'accord pour donner à ce mot l'autre terminaison. Du reste il ne serait pas étonnant que le graveur de la pierre eût maltraité le nom de cette ville sur lequel presque aucun manuscrit n'est d'accord. Voyez les notes de Schneider sur la Cyropédie, VI, 2, 11.

Θύμβραροι, nom qui se rapproche beaucoup plus des données de notre monument.

Mais quelle était l'origine de Thymbrara, ville du reste assez importante, puisqu'au temps de Xénophon c'était le point où se réunissait une partie des forces militaires des Perses [21] ? Peut-on admettre qu'elle prétendait, comme Athymbra, à l'honneur d'avoir été fondée par un Lacédémonien ? Je crois qu'il est facile, malgré le silence apparent des Grecs sur ce point, de prouver que cette supposition n'est pas sans quelque vraisemblance. Strabon [22] nous apprend que trois frères, Athymbrus, Athymbradus et Hydrélus, partis de Lacédémone, fondèrent en Asie *les* trois villes à chacune desquelles ils ont donné leur nom ; mais qu'ensuite la population de ces trois villes s'étant affaiblie, elles se réunirent pour fonder *Nysa*, qui, du reste, au temps de Strabon, reconnaissait encore Athymbrus pour son fondateur. Quelles furent les trois villes fondées par les trois émigrés lacédémoniens ? Il est évident, d'après le texte de Strabon, τὰς ἐπωνύμους ἑαυτῶν κτίσαι πόλεις, qu'elles étaient bien connues du temps de ce géographe, et il est à regretter qu'il n'ait pas été un peu moins concis sur ce point. Essayons de suppléer à son silence. La première, sans doute, fut Athymbra, sur l'emplacement de laquelle s'éleva plus tard Nysa. La ville bâtie par Hydrélus fut Hydréla, placée, par Étienne de Byzance [23], en Carie, et, par Tite-Live [24], sur les frontières de la Carie et de la Phrygie. Mais l'établissement d'Atymbradus, quel fut-il ? Comme il n'existe pas de ville nommée *Athymbrada*, je n'hésite

[21] Ἔνθα καὶ νῦν ὁ σύλλογος τῶν ὑπὸ βασιλέα βαρβάρων τῶν κάτω Συρίας. Cyrop. VI, 2 ; 11. Fischer, dans ses notes sur ce passage, prouve que par τῶν κάτω Συρίας, il faut entendre les peuples de la Cilicie et de la Cappadoce.

[22] L. c. Ἱστοροῦσι δὲ τρεῖς ἀδελφοὺς, Ἄθυμβρόν τε, καὶ Ἀθύμβραδον, καὶ Ὕδρηλον, ἐλθόντας ἐκ Λακεδαίμονος, τὰς ἐπωνύμους ἑαυτῶν κτίσαι πόλεις· ἐξ ἐκείνων δὲ συνοικισθῆναι τὴν Νύσαν, καὶ νῦν Ἄθυμβρον ἀρχηγέτην νομίζουσιν οἱ Νυσαεῖς.

[23] Ὕδρηλα, τῆς Καρίας.

[24] XXXVII, 56. Il existe une médaille de cette ville. Voyez Eckhel, *Doctr. Numism.*, t. II, p. 58.

pas à croire que ce fut Thymbrara. Cette ville aura été probablement appelée Athymbrara dans le principe; mais, avec le temps, le préfixe α, mobile de sa nature, aura disparu[25]. Si cette conjecture était admise, il faudrait en conclure que le nom du fondateur de Thymbrara était Athymbrarus et non Athymbradus, comme le porte le texte de Strabon[26].

Je n'examinerai point si la tradition mentionnée par cet écrivain est vraie ou fausse; mais je ne puis me dispenser de remarquer qu'elle a au moins un caractère de vraisemblance, et que si ce n'est qu'une fiction, c'est au moins une fiction bien faite, surtout quand elle est complétée à l'aide des secours qu'offre la géographie. Ainsi, les trois frères débarquent sur les côtes de la Carie et pénètrent dans l'intérieur des terres : l'un d'eux se fixe sur les rives du Méandre; le second remonte plus au nord et s'arrête sur les confins de la Carie et de la Phrygie; le troisième va plus loin encore, toujours dans la même direction, et s'établit en Phrygie, sur les rives du Pactole[27]; mais la ville que fonda ce dernier, trop éloignée des côtes, trop voisine de Sardes pour n'être pas subjuguée d'abord par les Lydiens, puis par les Perses, finit sans doute par perdre le souvenir de son origine, et ne le retrouva que lorsqu'à la suite des conquêtes d'Alexandre, l'Asie Mineure devint vraiment grecque, et surtout lorsque le calme où la laissa quelque temps la domination des Césars, lui permit de jeter un regard sur le passé et de recomposer ses titres.

Au moment où je termine cette explication, je reçois le deuxième cahier du volume II du *Corpus* et j'y trouve sous le n° 2454 une

[25] Ce qui prouve à quel point ce suffixe était peu stable, et confirme pleinement ma conjecture, c'est que suivant Méthodius, cité par le Grand Étymologue au mot Ἄχαρα, le fleuve qui traversait Nysa s'appelait Ἄθυμβρος ou Θύμβρος.
Le ρ et le δ sont deux lettres faciles à confondre.

[26] Étienne de Byzance : Θύμβραρα, πόλις Ἀσίας, τῷ Πακτώλῳ συνεχής, ὡς Ξενοφῶν.

inscription de Théra où se rencontre la formule ὑπὲρ τῆς ὁμονοίας, et qui du reste confirme la plupart de mes conjectures. Je me contenterai d'en reproduire le début en caractères courants :

Ὑπὲρ τῆς τοῦ θεῶν ἐμφανεστάτου Αὐτοκράτορος Νέρβα Τραϊανοῦ Καίσαρος Σεβαστοῦ, Γερμανικοῦ, Δανικοῦ, Ὑγείας καὶ διαμονῆς καὶ ἱερᾶς συγκλήτου καὶ δήμου Ῥωμαίων ὁμονοίας, Ἀγαθόπους Εὐτύχου καὶ Πολυεῦχος καὶ Ἀριστόδαμος οἱ Καρτιδάμα τὴν στοὰν ἐστέγασαν κ. τ. λ.

38.

Fragment d'inscription copié par M. Trézel à Mistra. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 78, et Pl. 42, fig. IV.)

ΔΕΞ
Τ. . . . ΑΛ
Ρ

Ce fragment appartenait à une base honorifique, à en juger par les mots προσ]δεξ[αμένου] τ[ὸ ἀν]άλ[ωμα] dont il est facile de reconnaître les traces.

39.

Fragment d'inscription copié à Mistra par M. Trézel. (Voyez *Ibid.*, et Pl. 61, fig. IV.)

ΚΡΑΤΙΣ. . . .
ΧΙΔΣΝΙΚΟΚ. .
ΙΔΑΜΑΡΗ

Ce fragment paraît être le renversement de celui qu'a publié M. Ross dans son recueil, Pl. III, n° 19 et qui est ainsi conçu :

ΕΙΛ
ΙΔΑΜΑΡΗ
ΙΧΙΑΣΝΙΚΟΚ
ΚΡΑΤΗΣΑ
ΝΕ

Le seul mot entier que présentent ces deux fragments est le nom de Δαμάρης dont il est plus d'une fois question dans les inscriptions de Sparte[1] et qui fut celui d'un patronome éponyme[2]. Peut-être aussi à la deuxième ligne faut-il lire Ἀρχίας Νικοκλέους.

[1] *Corpus Inscr. gr.*, n°s 1341, 1342, 1352, 1477.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 607.

40.

Fragment d'inscription lu par M. Trézel sur une pierre encastrée dans la muraille d'une maison à Mistra. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 78.)

ΛΑΟΥΩΝΠΡΕΣ
=ΗΜΩΝ

Ce fragment paraît se rapporter à un catalogue de magistrats, du moins à en juger par les mots ὧν πρέσβυς, qui se rencontrent très-fréquemment[1] sur les monuments de ce genre. La forme des lettres paraît annoncer une époque un peu antérieure à la domination romaine. ΛΑΟΥ est la fin du nom que portait le père d'un magistrat. ΗΜΩΝ est probablement aussi la fin du nom du πρέσβυς.

[1] *Corpus Inscr. gr.*, n°s 1252, 7; 1261, 1268, 1291.

41.

Fragment d'inscription copié aux environs de Palæochorio ou Sparte, par M. Edgard Quinet. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 79.)

ΟΥΟΥΟ
ΣΠΡΟΚΡΑΤΟΥ
ΠΟΣΥΠΕΡ
ΥΣΕΙΔΚΙ
ΟΥΔΙΟΣ
ΔΕΙΖ

Ce fragment paraît avoir appartenu à une liste de magistrats. J'ai vainement cherché dans le *Corpus* de quel monument il pouvait avoir fait partie; je suis donc porté à le croire inédit, car il ne se trouve pas non plus dans le recueil de M. Ross. Il contient, ligne 4, les premières lettres du nom de Σειδέκτης dont nous avons déja parlé [1].

[1] N° 3.

42.

Fragments d'inscription trouvés par MM. Lenormant et Virlet, à Mistra, dans la maison d'Andriotiko Mostiri d'Andros, suivant la note de M. Virlet. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 79.)

1.	2.
ΙΜΕΛΥΣΙΝΕΙΚ	ΛΥΣΙΝΕΙΚΟΥΠ [illegible] ΓΟ
ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΣ ΚΑ	ΓΙΠΠΙΔΑΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦ
ΔΑΜΟΣΘΕΝΕΙΑ	ΛΥΣΙΝΕΙΚΟΥ ΥΙΟΝ ΤΟ

Variantes des deux copies.

1[er] *Fragment.* M. Virlet, au lieu du K qui termine la ligne 1, donne un I.

Ligne 3. M. Lenormant lit ΔΑΜΟΣΘΕΝΕΑ.

2[e] *Fragment.* Ligne 3. M. Virlet omet le jambage de Λ qui commence cette ligne.

Ces deux fragments, qui sont encastrés dans un mur, en regard l'un de l'autre, appartenaient manifestement à un même monument plus étendu, et doivent se suivre dans l'ordre indiqué par les numéros qu'ils portent. Ils peuvent être, je crois, restitués de la manière suivante :

[Π].ΜΕΛΥΣΙΝΕΙΚ[ΗΣ]
ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΣ ΚΑ[Ι]
ΔΑΜΟΣΘΕΝΕΙΑ
ΛΥΣΙΝΕΙΚΟΥ Π ΜΕ ΓΟ[Ρ]
ΓΙΠΠΙΔΑΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦ[ΟΝ]
[Λ]ΥΣΙΝΕΙΚΟΥ ΥΙΟΝ ΤΟ[Ν]
. . . .

Πό(πλιος) Μέ(μμιος) Λυσινείκης Φιλάδελφος καὶ Δαμοσθενεία Λυσινείκου Πό(πλιον) Μέ(μμιον) Γοργιππίδαν Φιλάδελφον, Λυσινείκου υἱὸν τὸν. . .

Publius Memmius Lusinice (surnommé) Philadelphe, et Damosthénie, tous deux enfants de Lusinice, ont consacré ce monument à Publius Memmius Gorgippidas (surnommé aussi) Philadelphe, fils (comme eux) de Lusinice, ayant. . . .

Cette inscription se rapporte évidemment à la classe des monuments funéraires. Lusinice, probablement fils d'un autre Lusinice[1], secondé par sa sœur Damosthénie, consacre un souvenir à la mémoire de son frère. Les deux frères, sans doute, s'aimaient tendrement, et de là l'épithète de *Philadelphe*. C'est le premier exemple que je rencontre dans l'épigraphie grecque, d'un surnom donné à un simple particulier; mais indépendamment de notre inscription, un passage remarquable de Plutarque[2] semble prouver qu'aux rois seuls n'était pas réservé l'honneur d'ajouter à leur nom une épithète tirée d'une action d'éclat, d'un événement, du caractère, de la figure, ou, comme ici, de quelque vertu.

Sur la sigle restituée à la première ligne, et qui se retrouve à la quatrième, voyez n° 22, p. 97. Les deux lettres ΜΕ, qui viennent immédiatement après, sont une abréviation du nom de Memmius; on les retrouve combinées en forme de sigle à la ligne 4. Il paraît par les inscriptions de Sparte qu'un grand nombre de familles de cette ville appartenaient à la clientelle de la *gens Memmia*.

[1] Peut-être la première ligne se terminait-elle par la sigle Ʒ.

[2] Vie de Coriolan, ch. 11. Δῆλόν ἐστιν, ὅτι τῶν ὀνομάτων ἴδιον ἦν ὁ Γάϊος· τὸ δὲ δεύτερον, οἰκίας ἢ γένους κοινὸν, ὁ Μάρκιος· τῷ δὲ τρίτῳ ὕστερον ἐχρήσατο, πράξεώς τινος, ἢ τύχης, ἢ ἰδέας, ἢ ἀρετῆς ἐπιθέτῳ. Καθάπερ Ἕλληνες ἐτίθεντο πράξεως μὲν ἐπώνυμον, τὸν Γρυπόν· ἀρετῆς δὲ τὸν Εὐεργέτην καὶ τὸν Φιλάδελφον· εὐτυχίας δὲ τὸν Εὐδαίμονα, καθάπερ τῷ δευτέρῳ τῶν Βάττων. Ἐνίοις δὲ τῶν βασιλέων καὶ σκώμματα παρέσχεν ἐπικλήσεις, ὡς Ἀντιγόνῳ τὸν Δώσωνα, καὶ Πτολεμαίῳ τὸν Λάθυρον.

43.

(Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 79.)

ΑΝΙΛΙΑΑΦΡΟΔΕΙΤΩΕΑΥΤΗ
ΚΑΙ ΤΩΔΙΩΑΝΔΡΘΙΒΕΙΘΥΙ
ΚΑΙ ΤΕΚΝΩΤΕΡ ΥΛΛΙΩΝΙ
ΜΝΕΙΑC ΧΑΡΙΝ

Cette inscription, gravée sur une pierre où sont sculptés les bustes d'un homme et d'une femme avec un enfant au milieu d'eux, a été copiée à Mistra par M. Virlet, et paraît devoir être lue de la manière suivante :

[Μ]ΑΝΙΛΙΑ ΑΦΡΟΔΕΙΤΗ ΕΑΥΤ[ΗΙ]
ΤΕ] ΚΑΙ ΤΩ[Ι] ΙΔΙΩ[Ι] ΑΝΔΡΕΙ ΒΕΙΘΥ[ΝΙΩΙ]
ΚΑΙ ΤΕΚΝΩ[Ι] ΤΕΡ[Τ]ΥΛΛΙΩΝΙ
ΜΝΕΙΑC ΧΑΡΙΝ

Μανιλία Ἀφροδίτη ἑαυτῇ, καὶ τῷ ἰδίῳ ἀνδρὶ Βιθυνίῳ, καὶ τέκνῳ Τερτυλλίωνι μνείας χάριν.

Manilia Aphrodite à elle-même et à son époux Bithynius, et à son fils Tertullion, souvenir.

Le nom de Τερτυλλίων, dont je ne connais pas d'autre exemple, est formé par la même analogie que les noms de Τερτύλλα et de Τερτυλλιανὸς que l'on rencontre dans les inscriptions[1].

[1] Gruter DCCLI, 10. *Corpus Inscr. gr.*, nos 3001 et 3042. Les fastes consulaires font mention de deux consuls du nom de Tertullus, l'un en 158, l'autre en 195 après J. C.

44.

Inscription copiée par M. Trézel sur une pierre de la fontaine des cinq arcades à Mistra. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 79 et 80.)

ΖΗΘΙΚΥΡΑΚΟΚΑΝΔΡΑΡΙCΙΟCΛΑΚЄΔΑΙΜ
ΙΟΥΓΙΚΛΗΝΚΡЄΒΑΤΑΚΥΔΙΒΙΑΓΧΙΝΟΒΑΝЄΓ
ΓΡΟCΙΑΤ...Λ.ΚΑΙΓΑΡΗΑΡΑΚΛΗCЄCΙΓΑΝΤ
ЄΚΒΑΟΡΑΝЄΓЄΙΡΚΡȣΝȣCΤȣCΔ.ΑΓΑΝΤΑC
CΥΝΤΡΗΑCΙЄΟΡΗΤΑΔЄΓΗ.ΑCЄЄCΓЄCΙΑΗΤЄ
Τ϶ȣΑΥΓȣCΤΟΥΚ϶Η

Cette inscription, qui évidemment n'appartient pas à l'antiquité, consiste en cinq hexamètres. Les caractères, assez beaux du reste pour le temps, doivent en être fort altérés, car ils ont donné lieu à un assez grand nombre de confusions qui rendent la lecture du monument très-difficile. Une étude longue et attentive des six lignes qui composent cette inscription m'a conduit à reconnaître plusieurs particularités qui la distinguent de toutes les autres. 1° La terminaison OC y est représentée (ligne 2) par un B dont les deux demi-cercles sont séparés par un léger intervalle, ce qu'on n'a pu figurer ici à l'aide des caractères ordinaires. 2° La terminaison ΩN est partout omise (lignes 1, 2 et 3), ce qui donne lieu de croire qu'elle était représentée en interligne par un signe que le temps aura effacé ou qui aura échappé au copiste. 3° La diphthongue OY y est figurée par une sigle que l'on retrouve non seulement dans une inscription de l'époque byzantine que M. Boeckh vient de publier sous le n° 2552, mais même n° 2154 sur une base consacrée à Septime Sévère. 4° Enfin ce qui, plus que tout autre indice, annonce un monument byzantin, l'inscription porte une date qui ne peut être rapportée qu'à l'ère mondaine de Constantinople.

Cette date doit être le 20 août de l'an 6300 ou 6362 (808 ou 854 après J.-C.). En effet, la lettre Τ qui commence la ligne 6 indique évidemment 300, devant lequel on ne peut supposer d'autre signe que ͵Α ou ͵Ϛ. Le premier nous porterait au quatorzième siècle de l'ère vulgaire, époque où les Grecs du Péloponèse, par suite de l'influence des Latins, pouvaient avoir substitué l'ère des Occidentaux à l'ère de Constantinople; car on verra plus tard, par plusieurs inscriptions de Patras et de Vostitza, que cette nouvelle supputation était en pleine vigueur au milieu du quinzième siècle. Mais ici cette date serait beaucoup trop récente. Comment supposer qu'à une époque où l'épée de tant de conquérants étrangers avait sillonné le sol du Péloponèse, la langue poétique eût aussi peu souffert, quand nous voyons, par la chronique de Morée, combien la langue vulgaire elle-même avait été altérée? On ne peut donc admettre ici que l'ère mondaine de Constantinople.

Reste à déterminer ce qu'indiquent les deux signes placés entre le Τ et le mot ΑΥΓȣCΤΟΥ. La première idée qui s'offre à l'esprit c'est qu'ils représentent les deux mots ἑξηκοστῷ δευτέρῳ (ξβῳ). Mais alors que représente le signe qui suit le Κ vers la fin de la même ligne? Évidemment on ne peut y voir l'indication du nombre 60 (ξ'), et la seule supposition possible c'est qu'il est là pour annoncer un adjectif numéral abrégé (εἰκοστῇ s. e. ἡμέρᾳ). S'il en est ainsi, le signe qui suit le Τ a-t-il ici la même fonction comme il a la même forme, et le double Β qui l'accompagne est-il une abréviation de la terminaison ῳ comme le simple Β est une abréviation de ΟC? C'est une question que, dans l'absence de monuments semblables, il est impossible de résoudre, mais qui permet d'hésiter entre les dates 6300 et 6362.

Du reste il paraît bien évident que notre inscription se rapporte à la construction de la fontaine sur laquelle elle a été lue, ce qui prouverait que Mistra n'est point une ville moderne, comme on l'a prétendu, que c'est, non pas la ville, mais seulement la citadelle

de ce nom, qui doit sa fondation à Guillaume de Ville-Hardouin[1], et que la ville existait déja au neuvième siècle, portant probablement le nom de Lacédémone pour les Grecs, mais déja appelée Mistra par les Slaves, dont les dernières invasions eurent lieu dans les années 746 et 747[2]. Par qui fut-elle fondée? c'est ce qu'il est difficile de décider; mais ce qu'on peut affirmer, c'est que le nom de Mistra est un nom slave[3].

Il serait trop long d'indiquer ici la marche que j'ai suivie pour arriver à trouver le sens de ce monument, le plus difficile peut-être que j'aie rencontré jusqu'ici. Je me contenterai de faire connaître le résultat que j'ai obtenu.

Ζῆθι, κυρὰ κο[ρ]ῶν, ἀνδράριστος Λακεδαίμων!
[τ]οὐπίκλην Κρεβατᾶ κύδ[ρ]ὸς [κ]άγκίνοος Ἄν[θας]
προστατ[έει χώρ]α[ς]· καὶ γὰρ [π]αρακλήσεσι πάντων
ἐκ βά[θ]ρων ἀνεγείρων κρουνοὺς τούσδε ἅπαντας,
συντρή[σ]ας [ἐ]ς ὄρη τάδ' ἐπή[λ]ασε [θ]εσπεσία[ν] τε.
[Ἐν ἔτει ,ς] τῷ (ou [,ς]τξβῳ) Αὐγπύστου ῆ.

[1] Le passage de la Chronique de Morée relatif à cette fondation ne laisse aucun doute à cet égard : « Dans le tour que Guillaume de Ville-Hardouin « fit dans ces contrées (après la capitulation de Monembasie, qui eut lieu « trois ans après l'arrivée de Ville-Hardouin), il trouva, à une lieue de « Lacédémonia, un petit monticule situé d'une manière pittoresque au-dessous « d'une plus haute montagne. Cette situation lui parut convenable pour y placer « un fort; il en fit en effet construire un sur cette montagne et lui donna le nom « Mésithra qu'il porte encore aujourd'hui. Il en fit une belle place et un fort des « plus imprenables. » Traduct. de M. Buchon, p. 186. — M. Narcisse Landois prépare en ce moment une édition critique du texte de cette chronique si importante.

[2] Voyez M. Zinkeisen, Histoire de la Grèce depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, Leipzig, 1832, t. I, p. 740 et suivantes.

[3] M. Zinkeisen, loc. cit., p. 855 et suivantes.

Vis, ô Lacédémone patrie des vierges et des héros! Le fils de celui qu'on a surnommé Krébatas, l'illustre et habile Anthas, préside aux destinées de ce pays; et en effet, réveillant et réunissant toutes ces sources, il les a conduites par un canal commun jusqu'à ces collines, jusqu'à cette terre que protége la divinité.

L'an 6300 (*ou* 6362), *le* 20 *août.*

Il est à présumer que la ville, privée d'eau par suite de la perte des sources qui entretenaient ses fontaines, avait eu à souffrir de quelque épidémie, et qu'un magistrat, un προστάτης, lui avait rendu sa salubrité première en réparant l'aqueduc ou les canaux qui y amenaient l'eau. Cela expliquerait l'emphase du début : Ζῆθι, etc.

L'épithète de κυρὰ κορῶν donnée à Lacédémone paraît être une imitation du Σπάρτην ἐς καλλιγύναικα d'Homère[4]; celle d'ἀνδράριστος ne se trouve pas dans les lexiques, mais elle est aussi conforme aux lois grammaticales relatives à la composition des mots, que les expressions ἀνδραγαθία, ἀνδραγαθήτης, etc.

Le nom de Κρεϐατὰς est évidemment dérivé du mot κράϐϐατος ou κράβατος, dont la langue vulgaire a fait κρέϐατος, comme de κραϐϐάτιον elle a fait κρεϐάτι[5].

L'ellipse de γῆν que je suppose au dernier vers n'a rien qui doive choquer[6]. Sans doute dans cette ellipse, l'adjectif est le plus communément précédé de l'article, mais en poésie comme en prose l'article est souvent omis[7].

[4] Odyssée, XIII, 412.

[5] Voyez Ducange, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis.* V. κράϐϐατος, et Coray Ἄτακτα, t. I, p. 111 et 238.

[6] Voyez Lamberti Bos, *Ellipses græcæ*, p. 78, ed. Schæfer. La langue allemande connaît aussi cette ellipse; Gœthe, Wilhelm Meister, VII, 1 : *Wir fühlen dabei dass wir nicht ganz in der Fremde sind.*

[7] Æschyl. Agam. 417, ed. Klausen : ἐχθρὰ δ' ἔχοντας ἔκρυψεν. Thucyd. II, 11 et passim : ἐν πολεμίᾳ.

45.

(Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. II, p. 80.)

Je terminerai la publication des inscriptions grecques de Sparte par un monument beaucoup plus récent trouvé par M. Virlet dans une maison du vieux Mistra (ὁ ἅγιος Δημήτριος). C'est la fin d'une inscription qui devait être beaucoup plus longue et porte la date de l'année 1802. Elle est écrite dans l'original en caractères *gothiques* accompagnés des accents. Je la transcris en caractères courants pour compléter l'histoire de l'épigraphie lacédémonienne.

Καὶ αὕτη δι' ἰδίων Χρυσάνθου τε τῶν ἀναλωμάτων
ὅστις πηδαλιοῦχος Λακεδαίμονος καὶ ἔφορος πραγμάτων·
πατρίς τε αὐτῷ ἐστιν ὁ τῆς ἰδίας τόπος·
ἱεράρχης τε ὁμοῦ καὶ τῶν καλῶν (lis. κακῶν) ὁ τρόμος.
Εὔχεσθε λοιπὸν ἅπαντες ὑπὲρ αὐτοῦ (sic)
τοῦ οἰκοδόμου τοιούτου καλοῦ καὶ ἀγαθοῦ·
καὶ οἱ πίνοντες ὕδωρ (f. suppl. ὃ ὑμῖν) ἐδῶ (lis. ἔδω),
ἐγκώμια δότε τῷ ἐκτελεστῇ αὐτῷ.
Ἔτη (lis. ἔτει) σωτηρίῳ ͵αωβῳ :· ἐν μηνὶ αὐγούστῳ :· ἰνδικτιῶνι εῃ :·

Elle l'a construite à ses propres frais, secondée par Chrysanthe, le gouverneur et l'éphore de Lacédémone, dont la patrie est Lacédémone elle-même, et qui est tout à la fois le chef du culte et la terreur des méchants. Du reste priez tous pour l'habile architecte de ce bel et bon (édifice?); et vous qui buvez l'eau qu'il vous a donnée, accordez des éloges à celui qui a accompli l'œuvre.

L'an du salut 1802, *au mois d'août*, *indiction* 5.

AMYCLES.

46.

Inscription copiée par M. Charles Lenormant. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. III.)

ΝΕΙΑΝ ΤΗΝ
ΟΥ ΚΑΙ ΔΑΜΟϹΘΕΝΕ
ΙΠΑϹΗϹ ΑΡΕΤΗϹ
ΕΝ ΓΥΝΑΙϹΙΝ ΕΙΝΕΚΕΝ ΠΡΟϹ
ΔΕΞΑΜΕΝΟΥ ΤΟ ΑΝΑΛΩΜΑ
ΤΟΥ ΠΡΟϹΦΙΛΕϹΤΑΤΟΥ ΠΑΤΡΟϹ
ΑΥΤΗϹ ΤΙΒ. ΚΛΑΥ. ΕΥΔΑΜΟΥ
ΤΟΥ ϹΠΑΡΤΙΑΤΙΚΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩϹ
ΤΩΝ ϹΕΒΑϹΤΩΝ ΚΑΙ ΤΩΝ
ΘΕΙΩΝ ΠΡΟΓΟΝΩΝ ΑΥΤΩΝ
ΑΡΙϹΤΟΠΟΛΕΙΤΕΥΤΟΝ.

Cette inscription que M. Boeckh a publiée sous le n° 1445 était beaucoup plus complète lorsque Fourmont l'a copiée, mais elle se trouvait déjà dans l'état où nous la donnons aujourd'hui lorsque le comte Aberdeen l'a transcrite [1]; d'où l'on peut conclure que sa mutilation est postérieure à l'époque où Fourmont l'a vue et peut être attribuée comme tant d'autres à ce voyageur.

Je crois devoir rapporter ici le début du monument dans son intégrité en plaçant entre crochets les lignes et portions de ligues qui ont disparu.

[1] Voyez Walpole, Travels, p. 583, n° 45.

[ΤΗΝ ΕΥΓΕΝΕϹΤΑΤΗΝ ΚΑΙ]
[ϹΩΦΡΟΝΕϹΤΑΤΗΝ ΚΛΑΥ.]
[ΔΑΜΟϹΘΕ]ΝΕΙΑΝ ΤΗΝ
[ΕΥΔΑΜ]ΟΥ ΚΑΙ ΔΑΜΟϹΘΕΝΕ[ΙΑϹ]
[ΘΥΓΑΤΕΡΑ] ΠΑϹΗϹ ΑΡΕΤΗϹ
ΕΝ ΓΥΝΑΙϹΙΝ ΕΙΝΕΚΕΝ κ. τ. λ.

Le reste est conforme à la copie de M. Lenormant, à l'exception de la dernière ligne qui se termine par un **Y** et non par un **N**.

Voici maintenant la transcription de toute l'inscription en caractères courants :

Τὴν εὐγενεστάτην καὶ σωφρονεστάτην Κλαυ(δίαν) Δαμοσθένειαν τὴν Εὐδάμου καὶ Δαμοσθενείας θυγατέρα, πάσης ἀρετῆς ἐν γυναι[ξ]ὶν εἵνεκεν, προσδεξαμένου τὸ ἀνάλωμα τοῦ προσφιλεστάτου πατρὸς αὐτῆς Τιβ. Κλαυ(δίου) Εὐδάμου τοῦ Σπαρτιατικοῦ, ἀρχιερέως τῶν Σεβαστῶν καὶ τῶν θείων προγόνων αὐτῶν, ἀριστοπολειτευτοῦ.

[La ville a honoré de cette récompense], la très-noble et la très-sage Claudia Damosthénie, fille d'Eudamus et de Damosthénie, parce qu'entre toutes les femmes elle s'est distinguée par une vertu parfaite. Les frais ont été faits par son père Tibérius Claudius Eudamus, fils de Spartiaticus, grand prêtre des Augustes et de leurs divins ancêtres, ayant mérité les honneurs de l'aristopolitie.

Le nom de Spartiaticus ne se rencontre que sur deux inscriptions de la Laconie [1], et dans l'une et l'autre il se rapporte au même individu dont M. Boeckh, à l'aide des monuments, a dressé la généalogie jusqu'à la seconde génération. Du reste il n'est pas sans exemple

[1] Au n° 1445 que nous reproduisons ici, et au n° 1350.

que les adjectifs en ικος, dérivés d'un nom de peuple, de ville ou de pays aient été employés comme noms propres. Je me contenterai de citer Ἀττικός et Ἀχαϊκός [3].

[3] Épitre aux Corinthiens, I, 16, 17. — Je ne parle pas ici du mot Ἑλλάνικος, attendu qu'il est considéré par quelques critiques comme une abréviation de Ἑλλανόνικος, et cela parce que la pénultième de ce mot est longue dans ce vers de Tzetzès (Posthomer. 778):

Κείνῃ νυκτὶ Λέσβιος Ἑλλάνικος ἀείδει.

M. Passow, il est vrai, dans son lexique, oppose à l'autorité de Tzetzès celle d'Avien qui abrège cette même syllabe au vers 43 de ses *Ora maritima :*

Hellanicusque Lesbius, Phileas quoque
Atheniensis;

mais l'autorité d'Avien ne peut être d'aucun poids, car il altère continuellement la quantité des Grecs : ainsi, vers 46, il fait brève la première syllabe du mot *Sige*, et, vers 50, il allonge l'antépénultième de *Thucydides*. On ne peut non plus objecter l'épigramme citée par Diogène de Laerte, livre 1, chap. 8, § 103, où le mot Ἑλλανικοῖς termine un pentamètre, parce que la correction Ἑλλαδικοῖς reçue par Ménage et par Huebner, paraît incontestable. Ce qui, selon moi, lève toute incertitude, c'est l'accentuation de ce mot qui annonce que la pénultième syllabe est longue, à en juger du moins par cette règle d'Arcadius, p. 51 : Τὰ εἰς χος ὑπερδισύλλαβα, εἰ παραλήγοιτο ῑ μακρῷ, βαρύνεται. M. Gœttling, p. 222 de la nouvelle édition de son traité sur les accents (Jena 1835), paraît avoir mal compris cette règle qu'il confond avec celle que donne Arcadius sur les noms en υχος (υ bref).

47.

Fragment copié par M. Ch. Lenormant sur l'acropole d'Amycles.
(Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. III.)

ΛΑΜΥΚΛ
VEYTEΛ

Il est facile de reconnaître à la première ligne les premiers éléments du mot Ἀμύκλαι ou de l'un de ses dérivés, et peut-être à la seconde pourrait-on lire Εὐτελής ou Εὐτέλεια, noms propres. Mais la chose est loin d'être certaine.

3.

Fragment copié sur l'acropole d'Amycles par M. Ch. Lenormant, aux environs de Palæochorio ou Sparte par M. Edgard Quinet.* (*Voyez Expédition scientifique de Morée*, t. III.)

ΔΕΞΙΜΑΧΟΥΑΜΙ
ΟΥΕΚΑΤΟΝΒΕΟ
ΓΕΙΣΑΤΟ
ΛΟΝΟϹΓΡΟϹΟΞϹ
ΚΑΤΑΤΑ ΟΝ

Ce fragment a été publié par M. Boeckh sous le n° 1474 d'après la copie de Fourmont, portant l'indication suivante : « Στῇ Γουδένῃ *in Ecclesia D. Cyriacæ.* » La transcription de M. Lenormant que nous avons donnée ci-dessus, est la plus complète des trois, quoique bien insuffisante pour arriver à un sens satisfaisant. Voici les variantes que présentent les trois copies.

Ligne 1. Fourmont ne donne que le second chevron brisé du Χ; M. Quinet l'omet entièrement. Au lieu de ΑΜΙ, Fourmont lit ΜΥΩ; M. Quinet ΛΜ.

Fourmont termine la seconde ligne par un Ρ peu marqué qui ne se trouve sur aucune des deux autres copies.

Ligne 3. Fourm. ΓΕ..Τ.. Quin. Ε..ΩΤ.

Ligne 4. Fourm. ⁝ΛΩΓΟΓΟϹΓΡΟΕΟΙ; Quin. ΑΩΙ Ι ϹΓΙΟΓΟ.

Ligne 5. Fourm. ΚΑΤΑΤΟ..Ο.ΟΝ, ce que je crois être la véritable leçon. M. Quinet ne donne à cette ligne que les trois lettres ΑΤΑ.

M. Boeckh, réduit à une seule copie, n'a pu proposer que quelques restitutions partielles. Les secours plus nombreux dont j'ai pu disposer m'ont suggéré la restitution suivante :

* « Cette inscription a été copiée sur une grande pierre plus haute que large et debout comme celle d'un dolmen : j'ai cru y reconnaître le montant de la porte d'un temple de très-ancienne construction. Du haut de la colline isolée sur laquelle s'élève ce débris de monument, on découvre dans toutes les directions de petites églises ruinées dont la réunion indique l'étendue de Sclavo-Chorio (et non Palæo-Chorio), qui est l'ancienne Amyclæ. La position de cette colline

. . . .

ΔΕΞΙΜΑΧΟΥ ΑΜ[ΥΚΛΑΙ]
[Τ]ΟΥ ΕΚΑΤΟ[Μ]Β[ΑΙ]Ο[ΙΣΕ]
[Σ]ΠΕΙΣΑΤΟ
[ΑΠΟΛ]ΛΩΝΟΣ [ΠΡΟ[Π]Ο[Λ]Ο[Σ]
ΚΑΤΑΤΟ[Ν Ν]ΟΜ[Ο]Ν

. . . . Δεξιμάχου, Ἀμυκλαΐτου, ἑκατομβαίοις ἐσπείσατο Ἀπόλλωνος πρόπολος, κατὰ τὸν νόμον.

N., fils de Deximachus d'Amycles, a fait les sacrifices aux Hécatombées comme ministre d'Apollon, conformément à la loi.

Eustathe [1], d'après Strabon [2], nous apprend qu'en Laconie on célébrait tous les ans une fête nommée Ἑκατόμβαια, et cela, s'il faut l'en croire, parce que ce pays avait eu autrefois cent villes : Ἡ Λακωνικὴ τὸ παλαιὸν μὲν ἑκατόμπολις, καὶ τὰ Ἑκατόμβαια διὰ τοῦτο ἐκεῖ κατ' ἔτος [3]. Mais là se bornent les renseignements qui nous restent sur cette fête. Essayons d'étendre plus loin nos connaissances à cet égard.

Le culte d'Apollon à Amycles est prouvé par l'antique statue de ce dieu qui y était conservée [4], par ce trône célèbre où tant de scènes mythologiques étaient reproduites [5], par la tunique que chaque année les femmes de Sparte tissaient pour l'Apollon d'Amycles [6], et par

au milieu des ruines d'Amyclæ, rappelle d'une manière frappante la manière dont l'acropolis de Sparte s'élève au-dessus de la plaine lacédémonienne; c'est cette comparaison qui m'a fait donner, à la colline d'Amyclæ, le nom d'acropolis de cette ville. Le temple de l'Apollon Amycléen devait se trouver sur l'acropolis de la ville d'Amyclæ, de même que celui d'Athéné Chalciœcos ornait celle de Sparte. Je réponds de la leçon ΕΚΑΤΟΝΒΕΟ, qui m'a frappé quand je l'ai copiée. L'écriture, sans être paléographique, peut être considérée comme ancienne.» (*Note de M. Charles Lenormant.*)

[1] Ad Il. β', 581, p. 293, 36, ed. Rom.

[2] 8, p. 362.

[3] Cf. Jo. Meursius, *Græcia feriata*, p. 100 et suiv.

[4] Pausanias, III, 19, 1-4.

[5] Id. III, 18, 6-9.

[6] Id. III, 16, 2 : Ὑφαίνουσι δὲ κατὰ ἔτος γυναῖκες τῷ Ἀπόλλωνι χιτῶνα τῷ ἐν Ἀμύκλαις.

beaucoup d'autres témoignages qu'il serait trop long de rapporter ici. On sait de plus par Hésychius qu'Ἑκατόμϐαιος était l'un des surnoms d'Apollon [7]. Il est bien vrai que d'après les expressions du lexicographe, Ἑκατόμϐαιος ὁ Ἀπόλλων, παρὰ Ἀθηναίοις, on pourrait être porté à conclure que ce surnom ne lui était donné qu'à Athènes ; mais ce qui permet d'admettre qu'il le recevait aussi en Laconie, c'est l'existence chez les Lacédémoniens d'un mois appelé Ἑκατομϐεὺς, et durant lequel, suivant le témoignage d'Hésychius lui-même [8], on célébrait les Hyacinthies qui sans aucun doute se rattachaient au culte d'Apollon [9].

Je serais donc disposé à croire que les Hécatombées et les Hyacinthies n'étaient qu'une seule et même fête, et que le nom d'Hécatombées était particulièrement donné au second jour où, suivant Athénée [10], avaient lieu de nombreux sacrifices : ἱερεῖά τε παμπλήθη θύουσι τὴν ἡμέραν ταύτην. Enfin il est constant que la fête se célébrait à Amycles [11] et que les Amycléens quittaient tout pour y prendre part ; ce fait, si je ne me trompe, donne un nouveau degré de probabilité à ma conjecture.

Il est peut-être inutile d'ajouter que le sens donné ici au mot ἐσπείσατο s'appuie sur l'autorité d'Hésychius [12] et de Suidas [13].

[7] Hesychius s. v. Ἑκατόμϐαιος.

[8] Ἑκατομϐεὺς μὴν παρὰ Λακεδαιμονίοις, ἐν ᾧ τὰ Ὑακίνθια.

[9] Macrobe Saturn. I, 15 : *Apud Lacedæmonios etiam in sacris quæ Apollini celebrabant, Hyacinthia vocantes, hedera coronantur, Bacchico more.* Voyez sur les Hyacinthies Jo. Meursius *Græcia feriata*, p. 266 et suivantes, et Ed. Jacobi Dict. de mythologie grecque et latine, p. 470.

[10] Lib. IV, p. 139 D.

[11] Xénophon. Hist. gr. IV, 5, 11, ubi vid. Schneider. Strabon, VI, p. 278. Pausan. III, 10, 1.

[12] Σπεῖσαι · ἐκχύσαι, προσενέγκαι, θῦσαι θεῷ. — Σπένδεσθαι · θυσιάζεσθαι. — Σπένδεται · θύεται. — Σπένδομαι · θύομαι.

[13] Ἐσπεικώς · τεθυκώς. — Ἔσπεισεν · ἔθυσεν.

49.

Inscription copiée par M. Virlet à la fontaine du village de Lebetsava dans le voisinage de l'ancienne Daphné. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. III.)

Cette inscription que je crois inédite, consiste en quatre lignes, dont les deux dernières sont si frustes, qu'il a été impossible de les déchiffrer. Elle est gravée en caractères majuscules cursifs tels que les employaient les Romains dans les inscriptions peintes, comme par exemple dans cette fameuse défense qu'on lit encore sur les murs des bains de Titus :

DVODECI DIOS ET DIANA
ET IOVEM
OPTVMVM MAXIMV
HABEAT IRATOS
QUISQUIS HIC MIXERIT AVT
CACARIT.

Voici les deux premières lignes du monument recueilli par M. Virlet :

DIIS CASTORI ET POLLVCI SACRVM
DOMVS AVGVSTI DISPENSATOR

Consacré aux Dieux Castor et Pollux.
Le dispensateur de la maison d'Auguste....

Cette inscription est placée au dessous d'un petit bas-relief représentant deux hommes debout, ayant leurs chevaux derrière eux. L'un d'eux a une espèce de disque à la main, l'autre paraît tenir son cheval. Entre les deux cavaliers sont placés deux urnes.

Quand l'inscription ne nous l'apprendrait pas, il est facile par les attributs de reconnaître dans ces deux cavaliers les Dioscures, tels que les représente Homère[1] :

Κάστορά θ'ἱππόδαμον καὶ πὺξ ἀγαθὸν Πολυδεύκεα,

[1] Odyss. λ', 298.

Et Horace d'après Homère :

> *Castor gaudet equis, ovo prognatus eodem*
> *Pugnis* [2].

Et ailleurs :

> *Dicam et Alciden puerosque Ledæ;*
> *Hunc equis, illum superare pugnis*
> *Nobilem* [3].

On conçoit que l'artiste dans la représentation de Pollux ait préféré le disque au ceste comme *faisant mieux*. Quant à la pose de Pollux, elle est celle que lui donnent les médailles consulaires [4]. On peut voir d'ailleurs sur les attributs des Dioscures une savante dissertation de Philippe Visconti insérée dans la description du *Museo Chiaramonti* [5]. Nous ajouterons seulement que les Dioscures figurent très-souvent sur les médailles de Sparte [6].

Les *dispensatores domus Augustæ* étaient pour ainsi dire les trésoriers et les caissiers de l'empereur [7]. Du reste sur la question de savoir, si c'étaient des esclaves ou des *ingenui*, voyez Muratori, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, DCCCLXXXIII, 6 et CMVII, 8, et M. Orell, *Inscriptionum latinarum amplissima collectio*, n° 4002.

[2] Serm., II, 1, 26, 27.

[3] Od. I, 12, 27.

[4] Morell. Thes. Fam. Rom. *Memmia*, IV.

[5] P. 65 - 85, Milano, 1820, in-8°.

[6] Eckhel, D. N., vol. II, p. 280.

[7] Voyez Facciolati *totius latinitatis Lex.* V. *Dispensator.* et Kippingii *Antiq. Rom.*, p. 484, Lugd. Bat., 1713, 8°.

MAGNE.

50.

Fragment d'inscription copié par M. Trézel dans le Magne, sur un rocher, au bord d'un torrent. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. III.)

. . . . ΛΙΑΓ
ΑΥΡΗΛΙΑcΔ Ι ΡΟDΡ . . . . ΒΑϹ
ΝΘΙΑΟΤΗcΦΙ
ΛΑΡΙϹΤϹΥΟ

ѴΔΙΟΝΙΚΙΛϹ

Ce fragment paraît avoir appartenu à une suite d'incriptions funéraires. Il est certain que les trois lignes de la partie à gauche forment une épitaphe à part qui était ainsi conçue :

ΑΥΡΗΛΙΑϹ[Α]
ΝΘΙΑϹΤΗϹΦΙ
ΛΑΡΙϹΤΟΥ

Αὐρηλίας Ἀνθίας τῆς Φιλαρίστου.

(*Ce tombeau est celui*) *d'Aurélia Anthia, fille de Philaristus.*

Le nom d'Anthia est connu; il est porté par l'héroïne du roman de Xénophon d'Éphèse. Celui de Philaristus ne se rencontre dans aucun des recueils de noms grecs, tels que Lemprière, G. Ch. Crusius, etc.

Dans tout le reste du monument il n'y a d'autre restitution possible que celle du mot Κλαύδιον, ligne 4. Ce nom et celui d'Aurélia prouvent que l'inscription où ils figurent n'est pas antérieure au premier siècle de notre ère.

51.

Insrcription copiée par M. Trézel, à Maratonisi, dans le Magne. Elle est gravée sur un rocher situé au bord de la mer, au-dessus d'une petite source. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. III.)

ΕΡΕΝΑ
ΔΟΣΤΡΥΘΕΣ Α
ΔΕΚΑΑΓ ΤΓV
ΤΑΙΑϜΑ ΑΤΑ
ΗΟΔΟΛΟΣ
ΑΙΔΕ Ο Ε

Α Ο

La première ligne de cette inscription paraît avoir été gravée βουστροφηδόν; du moins on est porté à y lire, le mot ἀνέρε[ς]. Les lignes suivantes sont évidemment gravées de droite à gauche. Du reste, ce monument doit être fort ancien, à en juger par la forme de Σ, du Θ, que l'on n'a pu reproduire ici, mais qui se rapproche de ceux qu'on trouve an n° 9 du *Corpus*, et surtout par l'emploi du digamma, ligne 4, et du H comme signe d'aspiration à la ligne 5 où l'on peut lire sans aucun doute ὁ δόλος. Ces deux mots et le mot δέκα, ligne 3, sont tout ce qui reste d'intact dans ce monument.

LOUCOU.

52.

Inscription gravée sur un disque de marbre blanc encastré dans l'un des murs de l'église du monastère de Loucou, dans la plaine d'Astros, sur le golfe de Nauplie, et copiée par M. Trézel. (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. III.)

ZHCIC
MAPKIANH

Ζήσ(ε)ις Μαρκιανή!

Tu vivras, ô Marciana!

Cette formule dénote incontestablement une épitaphe chrétienne. Elle est souvent plus explicite et conçue en ces termes : Ζήσεις ἐν Θεῷ, témoin cette inscription publiée par le père Lupi [1] qui l'avait trouvée dans l'église de *S. Maria in Trastevere*.

ΕΙΛΑΡΑ ZHCIC
ЄΝ ΘΕω

Εἰλάρα ζήσ(ε)ις ἐν Θεῷ.

Hilara, tu vivras en Dieu.

D'autres fois cette pensée pieuse est présentée sous la forme d'un vœu; comme dans cette inscription du recueil de Reinesius [2] :

[1] Dissertationi, lettere ed altre operette del chiarissimo Padre Lupi. In Faenza, 1785. 2 vol. in-4°, t. 1, p. 183.

[2] XX, 126. Cf. Spon *Misc. Erud. Antiq.*, p. 297.

MARTI
NEETAN
GELVSA
BIBATES . VIVATIS

Où le mot VIVATIS paraît être une explication du copiste introduite dans le texte par les éditeurs. Cette formule se retrouve sur deux onyx publiés par M. Orell[3], et où les noms qui l'accompagnent, parmi lesquels se trouve celui de MARIA, sont, ainsi que le mot VIVATIS, disposés de manière à former une croix dans tous les sens.

Le même mot est également altéré dans cette inscription du recueil d'Olivieri[4] où se retrouve notre formule :

KAIANE VIBAS
SOTERVS FECIT
IN PACE

Le même vœu est encore exprimé sur deux vases publiés dans le recueil de Muratori[5] et reproduit par M. Orelli[6].

1.

PARTENOPE (sic)
CVM FAVSTINA FILIA
ZESES

2.

ANIMA DVLCIS
PIE Z. (id est ZESES.)

[3] *Inscript. lat. ampl. collectio.*, n° 1138 et 4999.
[4] *Marmora Pisaurensia* CLXXIX.
[5] MDCCCXIII, 2.
[6] *Inscript. lat. sel. ampl. collectio*, t. II, p. 359, n° 4868. — L'inscription 950 du *Corpus*, copiée par Fourmont sur une colonne à Athènes, est ainsi conçue :

ΖΩΣΑΣ ΓΑΥΚΙΑ

L'Ω et l'H étant souvent confondus par les copistes, je propose de lire ΖΗΣΑΙΣ ΓΛΥΚΙΑ, ζήσαις Γλυκία.

ZESES est bien certainement le mot grec ZHCAIC représenté en caractères romains. Du reste M. Orell pense qu'il est impossible de décider si ces exclamations se rapportent à des femmes chrétiennes ou payennes, attendu que le vase, où est gravée la première, représente une femme parée au milieu des fleurs ayant à ses côtés deux génies. Cette difficulté n'en est pas une. La formule, on n'en saurait douter, est chrétienne, et la présence des deux génies, ou plutôt des deux anges, pourrait être justifiée par un grand nombre de monuments [7].

Enfin l'idée d'une autre vie passée dans le sein de Dieu est parfois exprimée d'une manière tout à fait affirmative. J'en citerai deux exemples que j'emprunte au père Lupi [8].

ΜΑΞΙΜΑ
ΙΣ ΘΕΟΝ
ΖΗΣ

Μάξιμα εἰς Θεὸν ζῇς.
Maxima, tu vis en Dieu.

ΕΡΜΑΕΙΣΚΕ . ΦΩΣΖ
ΗΣΕΝΘΕΩ . ΚΥΡΕΙ
Ω ΧΡΕΙΣΤΩ . ΑΝΝ
ΩΡΟΥΜ . Χ . ΜΗΣΩ
ΡΟΥΜ . SEPTE

Ἑρμαΐσκε, φῶς, ζῇς ἐν θεῷ Κυρίῳ Χριστῷ. Ann. decem, mensium septem.

Hermaïscus, ma douce lumière, tu vis en Dieu le seigneur Christ, à l'âge de dix ans et sept mois.

[7] Voyez, entre autres, *Marmora Pisaurensia* CLXXI. Du reste il faut convenir que les acclamations ΖΗΣΕΙΑΣ, ΖΗΣΑΙΣ et VIVAS étaient en usage chez les Grecs et les Romains pendant les repas, (voyez Ferrari *de Veterum Acclam.*, p. 384), et l'on conçoit qu'on les retrouve sur des vases à boire. Elles y sont souvent accompagnées de quelque autre exhortation au plaisir, comme dans cette inscription d'un vase en verre publié par Buonarotti (voyez Ingh. Mon. Etr. Urne, t. I, 2[e] part., p. 421) :

ANIMA DVLCIS FRVAMVR NOS SINE BILE ZESES.

[8] Op. cit., p. 182 et 181.

Ce monument, où les deux langues et les deux alphabets sont confondus, est curieux même dans ses barbarismes, puisqu'ils nous donnent la preuve que la prononciation de l'*u* chez les Romains était bien la même que chez les Italiens modernes. Le sens donné au mot ΦωC ne laissera aucun doute quand on aura lu le commentaire du père Lupi sur cette expression affectueuse [9].

C'est peut-être aussi à des chrétiens qu'il faut rapporter les mots VIVIT, VIVVNT qu'on lit souvent sur les pierres tumulaires et notamment sur celles de Nismes [10].

Enfin, on rencontre quelquefois sur les monuments funéraires des chrétiens la lettre V et le Z : cette dernière sigle qui figure même dans des inscriptions latines, tient alors la place de ZHCEIC ou de ZHCAIC; ou bien encore de ZHC de même que le V [11] remplace VIVIT, VIVVNT, VIVAS, VIVATIS et peut-être même VIVES, VIVETIS, bien que je ne connaisse pas d'exemple de ce futur dans les inscriptions chrétiennes composées en latin; mais les inscriptions grecques, et notamment celles que nous publions ici, permettent de supposer qu'il a dû être aussi employé.

Je ne dois pas oublier ici la formule chrétienne ZHCAC EN XΩ, Ζήσας ἐν Χριστῷ, bien qu'elle se rapporte non pas à la vie future, mais à l'existence accomplie. On trouve un exemple de cette formule dans l'inscription suivante trouvée aux environs du couvent *del Carmine*, près de Catane, et publiée par M. le chanoine Alessi dans le Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique [12] :

[9] Op. cit., p. 182. Cf. Spon, *Misc. Erud. Antiq.*, p. 297.

[10] Orelli, op. cit. 4471.

[11] Le V, dans les monuments payens, équivaut à VIVVS et indique que le tombeau a eté construit du vivant de celui auquel il est destiné. Il est de même en grec des formules ZH, ZΩN, ZΩΣA. Voyez M. Boeckh, *Corpus Inscr. gr.*, 1151, 2846, 2901, 2902, 3024, 2044 et 3100.

[12] Décembre 1833, p. 173. L'éditeur du Bulletin pense avec assez de vraisemblance que le Θ de la ligne 2 n'est autre que la partie supérieure du monogramme du Christ, dont il voit la partie inférieure dans les lettres IC qui terminent la ligne 3.

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΑΙ ΕΥΤΥΧΙΑΝΟΣ
ΖΗCAC ΕΝ ΧΩ ΤΕΛΕΥΤΑ ΤΗ ΠΡΟΘΕ
ΚΑΛΑΝΔΩΝ ΑΥΓΟΥCΤΩΝ ΥΠΑΤΙC
ΑΝΙΚΙΟΥ ΑΥΧΕΝΙΟΥ ΒΑCCΟΥ Κ,
ΦΛΙ ΦΛΙΠΠΟΥ (sic)

Ἐνθάδε κεῖται Εὐτυχιανὸς ζήσας ἐν Χριστῷ. Τελευτᾷ τῇ πρὸ ε' καλανδῶν Αὐγούστου, ὑπάτ(ων) Ἀνικίου Αὐχενίου Βάσσου καὶ Φλ. Φιλίππου.

Ici repose Eutychianus qui a vécu dans le Christ. Il meurt le cinquième jour avant les calendes d'Août, sous le consulat d'Anicius Auchenius Bassus et de Fl. Philippus.

Le consulat d'Anicius Bassus et de Fl. Philippus est fixé par les fastes consulaires à l'année 408 [13]. C'est au même Anicius Bassus que se rapporte l'inscription suivante trouvée près du Forum de Trajan et citée par Reinesius [14] :

ANICIO.AVCHENIO.BASSO.V. C. QVAE
STORI CANDIDATO
VNO.EODEMQVE TEMPORE PRAETORI
TVTELARI.PROCONSVLI
CAMPANIAE.PRAEFECTO.VRBI.TRINI
MAGISTRATVS
INSIGNIA.FACVNDIAE.ET NATALIVM.
SPECIOSA.LVCE.VIRTVTIS ORNANTI

[13] Almeloveen *Fast. rom. consul.*, lib. II, p. 168 et 223.
[14] Class. VI, n° 4, 395.

53.

*Fragment d'inscription copié par M. Ch. Lenormant à Kalovounia**, *sur l'emplacement de Sparte.* (Voyez *Expédition scientifique de Morée*, t. III.)

ΚΡΑΤΟ
ΑΙϹΑΡΟϹ ΤΙ
ΝΟ ΔΡΙ
ΙΟΥϹΕΒΑ
ΤΟΥϹ
ΟϹ

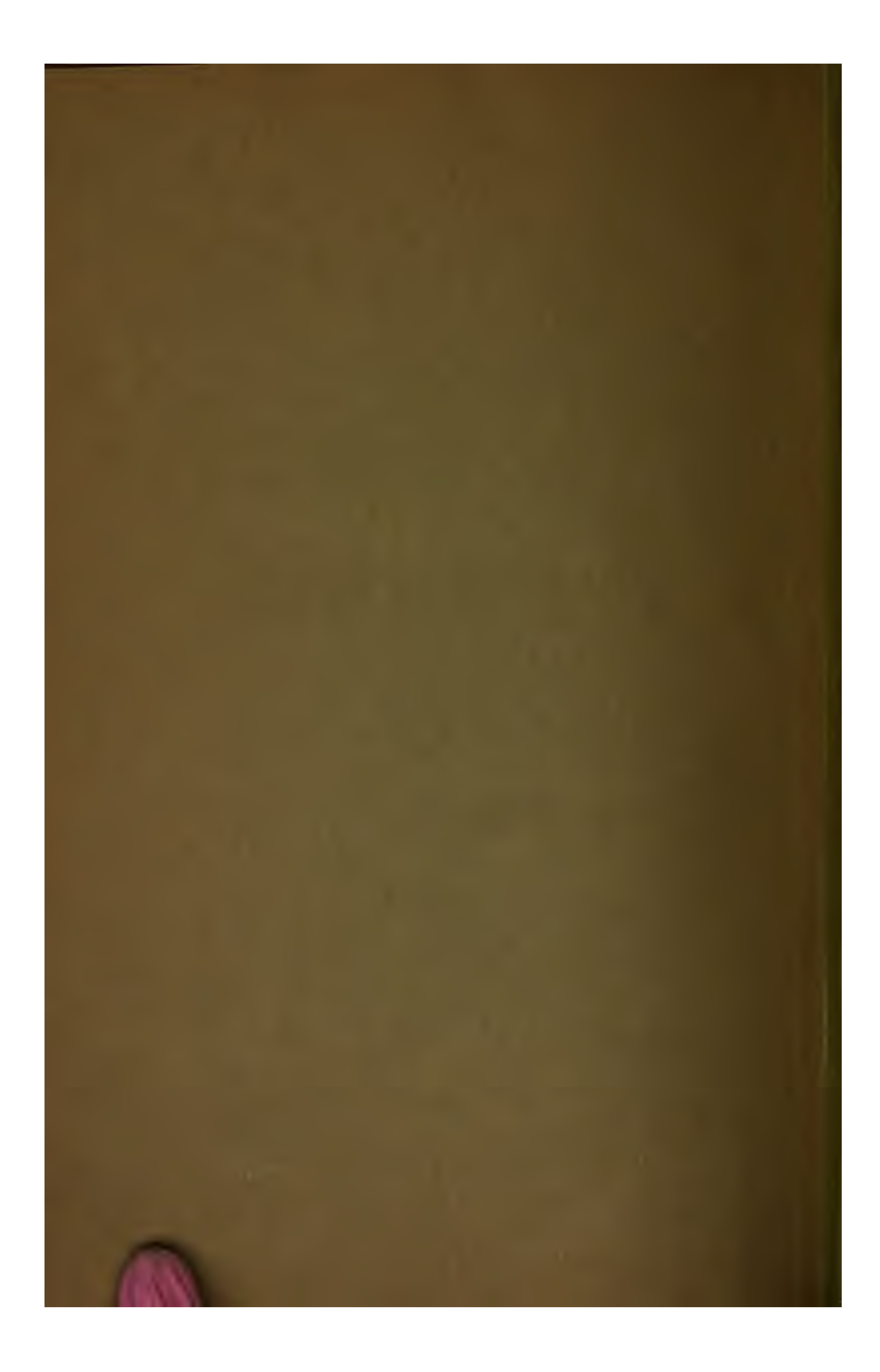
Cette inscription, qui m'a été remise trop tard pour qu'il me fût possible de la placer à son rang parmi les monuments inédits de Sparte, doit être, selon moi, restituée de la manière suivante :

[ΑΥΤΟ]ΚΡΑΤΟ[ΡΟϹ]
[Κ]ΑΙϹΑΡΟϹ Τ[ΡΑΙΑ]
ΝΟ[Υ Α]ΔΡΙ[Α]
[Ν]ΟΥ ϹΕΒΑ
[Ϲ]ΤΟΥ Ϲ[ΩΤΗ]
[Ρ]ΟϹ

Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τραϊανοῦ Σεβαστοῦ Σωτῆρος:

Cette statue est l'image de l'empereur, de César Trajan Adrien, Auguste, sauveur.

* « L'emplacement de Kalovounia répond à peu près à celui du *Plataniste.* » (*Note de M. Charles Lenormant.*)




FEB 15 1933